

AXA WORLD FUNDS SICAV

UN FONDS D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS



Prospectus

Novembre 2017

Table des matières

Description des Compartiments	3	Multi Premia.....	137
Global Flexible Property	4	Frais et commissions des Compartiments	141
Selectiv' Infrastructure	6	Description des risques.....	146
MiX in Perspectives.....	8	Informations complémentaires sur les produits dérivés	158
Framlington Asia Select Income.....	10	Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille	160
Framlington Digital Economy	12	Règles générales d'investissement pour les OPCVM	164
Framlington Europe Real Estate Securities	14	Investir dans les Compartiments	169
Framlington Global Real Estate Securities.....	16	La SICAV	181
Framlington Eurozone	17	La société de gestion	184
Framlington Eurozone RI	19	Informations spécifiques à certains pays	190
Framlington Europe.....	21	Termes ayant une signification spécifique	191
Framlington Euro Relative Value.....	23		
Framlington Europe Opportunities	25		
Framlington Europe Small Cap	27		
Framlington Europe Microcap	29		
Framlington American Growth.....	31		
Framlington Emerging Markets	33		
Framlington Global	35		
Framlington Global Convertibles	37		
Framlington Global Small Cap	39		
Framlington Health	41		
Framlington Human Capital.....	43		
Framlington Hybrid Resources.....	45		
Framlington Italy.....	47		
Framlington Robotech	49		
Framlington Switzerland.....	51		
Framlington Talents Global	53		
Framlington UK	55		
Global Equity Income	57		
Global Factors – Sustainable Equity	58		
Asian High Yield Bonds.....	60		
Asian Short Duration Bonds	62		
China Short Duration Bonds.....	64		
Euro Credit Short Duration	66		
Euro 3-5.....	68		
Euro 5-7	70		
Euro 7-10.....	72		
Euro 10 + LT.....	74		
Euro Bonds.....	76		
Euro Credit IG	78		
Euro Credit Plus	80		
Euro Credit Total Return	82		
Euro Government Bonds.....	84		
Euro Inflation Bonds	86		
Euro Buy and Maintain Credit	88		
European High Yield Bonds	90		
Global Aggregate Bonds	91		
Global Credit Bonds	93		
Planet Bonds	95		
Global Buy and Maintain Credit.....	97		
Global Emerging Markets Bonds.....	99		
Global High Yield Bonds	101		
Global Inflation Bonds	103		
Global Inflation Short Duration Bonds	105		
Global Short Duration Bonds.....	107		
Global Strategic Bonds.....	109		
Universal Inflation Bonds.....	111		
US Corporate Bonds	113		
US Credit Short Duration IG.....	115		
US Dynamic High Yield Bonds.....	117		
US High Yield Bonds.....	119		
US Short Duration High Yield Bonds.....	121		
Emerging Markets Short Duration Bonds	123		
Multi Asset Inflation Plus	125		
Global Income Generation	127		
Defensive Optimal Income	129		
Global Optimal Income.....	131		
Optimal Income	133		
Optimal Absolute	135		

Description des Compartiments

Tous les fonds décrits dans les pages suivantes sont des compartiments d'AXA World Funds. AXA World Funds a été constituée pour fournir aux investisseurs, par l'intermédiaire des Compartiments, l'accès à une gamme diversifiée d'investissements, de stratégies et de marchés financiers dans le monde.

Les descriptions de l'objectif et de la stratégie d'investissement de chaque Compartiment commencent à la page suivante. Par ailleurs, tous les Compartiments sont soumis aux politiques et restrictions d'investissement générales qui figurent à la fin de la présente section « Description des Compartiments », notamment au chapitre « Règles générales d'investissement applicables aux OPCVM ».

La société de gestion, qui assume la responsabilité globale de la gestion pour AXA World Funds, et les gestionnaire financiers, qui assurent la gestion quotidienne des Compartiments, sont des sociétés du Groupe AXA. Vous trouverez des informations complémentaires au sujet d'AXA World Funds et d'autres prestataires de services aux sections « La SICAV » et « La société de gestion » du présent document.

À l'attention des investisseurs potentiels

Tout investissement comporte un risque

Un investissement dans AXA World Funds comporte des risques, y compris celui d'une perte en capital. AXA World Funds ne peut apporter de garantie en matière de performance ou de rendement futur des Actions. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section « Description des risques ».

Avant d'investir dans un Compartiment, il est conseillé aux investisseurs d'évaluer l'adéquation de l'objectif et des caractéristiques de risque de ce Compartiment avec leur propre situation financière et tolérance au risque d'investissement. Les investisseurs sont également invités à s'informer sur les questions juridiques, fiscales et de restrictions de change liées à leur investissement, applicables dans le pays où ils résident ou de leur domicile fiscal. Nous recommandons aux investisseurs de consulter un conseiller en investissement et un conseiller fiscal avant d'investir.

Qui peut investir dans les Compartiments d'AXA World Funds

Les Compartiments d'AXA World Funds sont uniquement autorisés ou enregistrés pour la commercialisation au public dans certains pays. Les Actions ne peuvent être proposées ou vendues et le présent Prospectus ne peut être distribué ou publié dans aucun pays si ce n'est en conformité à la législation et à la réglementation en vigueur. Les Actions ne sont pas enregistrées aux États-Unis ; par conséquent, elles ne sont offertes ni aux Personnes américaines ni aux Investisseurs en régimes de prestation, tels que définis dans le présent prospectus.

Pour plus d'informations sur les restrictions concernant les Actionnaires, notamment les Compartiments et Classes d'Actions auxquels les investisseurs sont éligibles, veuillez vous reporter à « Classe d'Actions disponibles » dans la section « Investir dans les Compartiments ».

À quelles informations se fier

Les investisseurs doivent se fier uniquement aux informations contenues dans le présent Prospectus, le DICI pertinent, les Statuts et le(s) rapport(s) financier(s) le(s) plus récent(s) pour prendre la décision d'investir dans l'un quelconque de ces Compartiments. L'achat d'Actions de l'un quelconque de ces Compartiments implique l'acceptation par les investisseurs des conditions décrites dans ces documents.

Seules les informations sur AXA World Funds et les Compartiments figurant dans l'ensemble de ces documents sont réputées approuvées. Le Conseil d'administration est responsable de toute déclaration ou information concernant AXA World Funds et ses Compartiments contenues dans ces documents. En cas de divergence entre une traduction du présent Prospectus et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

Global Flexible Property

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées et de titres de créance émis par des sociétés du secteur immobilier mondial.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des actions et des obligations de REIT, dans le monde entier.

Le Compartiment investit dans des actions, des actions privilégiées, des obligations convertibles et des obligations. Le Compartiment peut également investir dans des warrants et des titres adossés à des actifs.

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créances négociables de qualité *Investment Grade* émis par des gouvernements, des entreprises publiques ou privées et des entités supranationales du monde entier.

Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance négociables de qualité *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit publiée ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir de façon accessoire dans des actions d'autres secteurs et dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

L'exposition du Compartiment à des actifs non libellés en USD peut être partiellement couverte contre le risque de change sur l'USD.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des CDS indicels à des fins de couverture.

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rééquilibrage importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations

complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier combine une recherche « ascendante » pour la sélection des titres et, dans une moindre mesure, une approche « descendante » pour l'allocation d'actifs thématique et géographique. Les décisions d'investissement se basent à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. L'allocation tactique entre les actions et les obligations est guidée par une analyse économique et des considérations de construction de portefeuille. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la gouvernance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 6 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Date de lancement 18 décembre 2014.

Sous-gestionnaire financier AXA Real Estate Investment Managers SGP pour les instruments de taux et les opérations sur le marché des changes.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,40 %	0,50 %	—	—	—
AX	5,50 %	2,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,40 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,70 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Selectiv' Infrastructure

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir à la fois un revenu et une croissance du capital sur le long terme, mesurés en EUR, par l'exposition à des actions cotées et des titres de créance émis sur le marché mondial des infrastructures.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des actions cotées (y compris des REIT), des titres assimilés à des actions et des titres de créance négociables émis par des sociétés du monde entier qui font partie de l'univers des infrastructures, y compris des titres assimilés à des actions de MLP (jusqu'à 10 % de son actif net) et des titres de créance assimilés de MLP. L'univers des infrastructures se compose de sociétés spécialisées dans le développement, la gestion et l'exploitation d'infrastructures qui fournissent des services publics essentiels afin de faciliter la croissance économique, tels que l'énergie, les transports, les télécommunications, les infrastructures sociales et les services aux collectivités.

Les titres liés aux MLP sont des titres négociables cotés sur des marchés réglementés aux États-Unis, émis par des entités considérées comme des *partnerships* aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu. L'actif d'un MLP consiste en une participation dans une société en commandite – l'entité opérationnelle – qui elle-même détient des filiales et des actifs d'exploitation.

Le Compartiment peut investir dans des actions, des obligations, des actions privilégiées et, à titre accessoire, dans des obligations convertibles. L'allocation tactique entre les actions et les obligations (50/50), avec une marge de +/-10 %, peut être réalisée par une réduction supplémentaire de l'exposition aux marchés actions de 10 %.

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables principalement de qualité *Investment Grade* de tous types d'émetteurs, y compris des warrants, et jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres adossés à des actifs. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance négociables de qualité *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Parmi les critères d'investissement, le gestionnaire financier peut également prendre en compte les facteurs environnementaux,

sociaux et de gouvernance (ESG), incluant le cadre ESG interne d'AXA IM, dans ses analyses d'investissement.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés uniquement par la société de gestion ou par toute autre entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

L'exposition du Compartiment à des actifs non libellés en EUR peut être couverte contre le risque de change sur l'EUR.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement. Le recours aux produits dérivés a pour principal objet la couverture, notamment celle du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque lié au marché des actions. Le Compartiment peut également recourir aux produits dérivés à des fins d'investissement afin d'obtenir une exposition au marché des actions.

Le Compartiment peut conclure des CDS indicels à des fins de couverture. Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rééquilibrage importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ». Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) ni à des emprunts de titres.

Types de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous :
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Les décisions d'investissement se basent sur une analyse à la fois de la situation macroéconomique, des secteurs et des sociétés. L'allocation tactique sera déterminée en fonction des résultats de l'analyse économique et de la construction du

portefeuille. Le processus de sélection des émetteurs repose principalement sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la gouvernance et du profil risque/rendement des sociétés.

Cette stratégie combine une recherche « ascendante » pour la sélection des titres et, dans une moindre mesure, une approche « descendante » pour l'allocation d'actifs géographique et sectorielle.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques
- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques liés aux investissements dans les REIT
- Risques liés aux investissements dans les MLP

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 6 ans.

Devise de référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 4 décembre 2017*.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Sous-gestionnaire financier AXA Real Estate Investment Managers SGP pour les instruments de taux (y compris les opérations sur le marché des changes).

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques	
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx / SolEx	Commission de performance	
A	5,50 %	1,40 %	0,50 %	—	—	—	
AX	5,50 %	1,40 %	0,50 %	—	—	—	
E	—	1,40 %	0,50 %	0,75 %	—	—	
F	2,00 %	0,70 %	0,50 %	—	—	—	
ZF	2,00 %	0,70 %	0,50 %	—	—	—	
G	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—	
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—	
M	—	—	0,50 %	—	—	—	

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Actions pourront être souscrites à partir du 4 décembre 2017 ou le premier jour de souscription suivant dans ces Classes d'Actions au prix de lancement de 100 USD, 100 EUR, 100 CHF et 100 GBP, selon la devise de référence de la Classe d'Actions. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la Société auprès du Dépositaire au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

MiX in Perspectives

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions et de titres assimilés cotés de sociétés qui créent de la valeur financière et sociétale en encourageant la mixité hommes-femmes et en tirant parti du rôle croissant joué par les femmes dans l'économie.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés situées partout dans le monde qui encouragent la mixité hommes-femmes et l'accès des femmes aux postes de responsabilité.

Le Compartiment investit en permanence au moins les deux tiers de son actif net dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés qui (i) démontrent les meilleures pratiques en matière de réduction des écarts entre les hommes et les femmes et encouragent la diversité ; (ii) possèdent une forte représentation des femmes à des postes de direction et/ou (iii) sont fortement engagées dans l'adoption et la mise en œuvre de politiques favorables aux femmes. Les investissements peuvent comprendre des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Les décisions d'investissement se basent à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des

secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés, et plus particulièrement de la performance potentielle à moyen ou long terme de celles qui démontrent leur ferme engagement à encourager l'accès des femmes à des postes de direction. Il repose également sur des filtres d'investissement responsable et une analyse des critères correspondants ainsi que sur une évaluation, un suivi et une mesure d'impact pour vérifier et démontrer que les résultats recherchés peuvent être atteints.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 20 février 2017.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Asia Select Income

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés de la région Asie Pacifique qui, de l'avis du gestionnaire financier, offrent un rendement des dividendes supérieur à la moyenne ou qui ont le potentiel d'augmenter leurs dividendes.

Le Compartiment investit au moins 70 % de son actif net dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de la région Asie Pacifique de toutes tailles de capitalisation boursière, y compris des REIT à capital fixe. Au sein de ces 70 %, le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de son actif net en actions A chinoises cotées par le biais du programme Shanghai Hong-Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif net en obligations convertibles et obligations, quelle que soit leur note de crédit (y compris des titres non notés). Il peut également investir dans des instruments du marché monétaire et des fonds négociés en bourse (ETF).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie qui combine une approche macroéconomique et thématique avec une analyse

des sociétés, et plus spécifiquement de la génération de flux de trésorerie, du rendement et de la croissance des dividendes. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de bénéfices, des distributions de dividendes et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés au marché chinois
- Risques liés aux titres convertibles
- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques inhérents aux investissements dans des pays ou zones géographiques spécifiques
- Risques liés aux investissements par le biais du programme Stock Connect
- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations
- Risque lié la fiscalité de la PRC
- Risque de change du RMB

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et à Hong Kong.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 27 mai 2016.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Asia Ltd (Hong-Kong SAR).

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Digital Economy

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées et de titres assimilés à des actions cotés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du secteur de l'économie numérique dans le monde entier.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés actives dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'économie numérique, de la découverte initiale par les clients des produits et services, à la décision d'achat, au paiement final et à la livraison, mais également dans les facilitateurs technologiques qui offrent une assistance et une analyse des données afin de développer la présence numérique des sociétés. Les investissements peuvent inclure des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura recours ni à des opérations d'emprunt de titres, ni à des opérations de mise/prise en pension, ni à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 15 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection des titres repose sur une analyse rigoureuse et une sélection de sociétés de haute qualité qui ont généralement de solides équipes de direction, un modèle économique robuste et des environnements concurrentiels sains, et au sein desquelles le développement de l'économie numérique devrait avoir un impact positif important sur les résultats financiers à moyen et long terme.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations
- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvrés bancaire complet au Luxembourg, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 24 octobre 2017.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
ZF	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Actions seront disponibles à la souscription le 24 octobre 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 USD, 100 EUR, 100 CHF ou 100 GBP, selon la devise de référence de la Classe d'Actions. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la Société auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Framlington Europe Real Estate Securities

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés sur ces titres.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du secteur immobilier.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des valeurs mobilières de sociétés du secteur immobilier domiciliées ou exerçant une part prépondérante de leur activité en Europe. Le Compartiment investit principalement dans des titres négociés sur les marchés réglementés de l'UE. Le Compartiment peut, à titre accessoire, investir sur des marchés en dehors de l'UE.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier combine une recherche « ascendante » pour la sélection des titres et, dans une moindre mesure, une approche « descendante » pour l'allocation d'actifs géographique. Le gestionnaire financier applique une stratégie qui combine une analyse macroéconomique et sectorielle avec une sélection de sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, des

perspectives de croissance, des actifs sous-jacents et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 16 août. 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %*	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. La Classe d'Actions de capitalisation I EUR Hedged sera couverte au minimum à 95 % contre les variations des devises composant l'indicateur de performance du Compartiment, à savoir le FTSE Epra/Nareit Europe Capped (à 10 %). Parallèlement à cette stratégie de couverture, le gestionnaire financier peut exposer le portefeuille à des opérations sur devises pouvant s'écarter de manière significative de l'exposition en devises de l'indicateur de performance. Les Classes d'Actions portant la mention « Hedged* », à savoir la Classe de distribution trimestrielle A USD Hedged (95 %) et la Classe de distribution trimestrielle A HKD Hedged (95 %) sont soumises à des frais d'entrée maximum de 5,25 %.

Framlington Global Real Estate Securities

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du secteur immobilier à travers le monde.

Le Compartiment investit en permanence au moins les deux tiers de son actif net dans des valeurs mobilières négociables de sociétés du secteur immobilier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

Le Compartiment peut être exposé aux actions et titres assimilés, aux obligations et autres instruments de taux, aux indices et aux devises.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier combine une recherche « ascendante » pour la sélection des titres et, dans une moindre mesure, une approche « descendante » pour l'allocation d'actifs thématique et géographique. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance, des actifs sous-jacents et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 29 août. 2006.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Classe	Frais ponctuels maximum liés à votre investissement	Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	2,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,80 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Eurozone

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés de toutes tailles domiciliées dans la zone euro.

Le Compartiment investit en permanence au moins 75 % de son actif net en titres et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE, dont au minimum 60 % sur les marchés de la zone euro. Le Compartiment peut investir au maximum 25 % de son actif net dans des sociétés qui ne sont pas constituées dans l'EEE.

Le Compartiment peut investir au maximum 25 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10 % de son actif net en obligations, y compris en obligations convertibles.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 20 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 20 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier combine une approche « ascendante » à une méthode de recherche thématique. Les décisions d'investissement se basent à la fois sur une analyse macroéconomique, une analyse sectorielle et une sélection de sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, des actifs sous-jacents et du bilan des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux ».

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, excepté le 31 décembre.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 15 octobre 2008.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Autre Éligible au PEA.

Caractéristiques supplémentaires de la Classe d'Actions SolEx

Objectif Atteindre le même objectif que le Compartiment tout en couvrant systématiquement et en partie la Classe d'Actions contre toute baisse soudaine et importante des indices actions européens.

Recours aux produits dérivés La Classe d'Actions SolEx peut utiliser des produits dérivés pour générer une couverture systématique et partielle de l'exposition au marché actions européen. La couverture de la Classe d'Actions SolEx consiste en la gestion active d'un ensemble de produits dérivés sur indices actions. Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés tels que :

- des *Total Return Swaps* (dont l'objet est de transférer le rendement total de l'indice Eurostoxx 50® à une contrepartie en échange du versement d'intérêts au taux du marché)
- des contrats *futures* sur indices actions cotés
- des options sur indices actions cotées ou de gré à gré (OTC)

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Risques spécifiques

- Risque de la Classe d'Actions SolEx lié à l'exposition aux actions
- Risque de la Classe d'Actions SolEx lié à l'effet de levier et au risque lié aux produits dérivés

Souscription et rachat La souscription et le rachat en nature des Actions de la Classe d'Actions SolEx ne sont pas autorisés.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I*	—	0,70 %	0,50 %	—	0,30 %	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Depuis le 31 juillet 2017, les Classes d'Actions SolEx sont fermées à la souscription pour les nouveaux investisseurs. À partir du 31 juillet 2018, les Classes d'actions SolEx seront fermées à toute souscription, y compris de la part d'investisseurs existants.

Framlington Eurozone RI

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés de toutes tailles domiciliées dans la zone euro et qui respectent certains critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise (Investissement responsable).

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant une part prépondérante de leur activité dans la zone euro. Le Compartiment investit au maximum 10 % de son actif net dans des sociétés qui ne sont pas basées dans la zone euro, y compris sur les marchés émergents.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres

repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de l'équipe de direction, de leurs perspectives de croissance, de leur respect des critères d'investissement responsable (environnemental, social et de gouvernance) et de leur profil risque/rendement.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et en France.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 3 novembre 2010.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Europe

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés de toutes tailles domiciliées en Europe.

Le Compartiment investit en permanence au moins 75 % de son actif net dans des titres et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE. Le Compartiment peut investir au maximum 25 % de son actif net dans des sociétés situées en dehors de l'EEE.

Le Compartiment peut investir au maximum 25 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10 % de son actif net en obligations, y compris en obligations convertibles.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 20 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 20 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier applique une stratégie qui combine une analyse spécifique des sociétés et une approche thématique. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux ».

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 15 octobre 2008.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Autre Éligible au PEA

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Euro Relative Value

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés de grande et moyenne capitalisation basées dans la zone euro.

Le Compartiment investit en permanence au moins 66 % de son actif net dans des actions libellées en EUR. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des sociétés basées hors de la zone euro.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10 % de son actif net en obligations, y compris en obligations convertibles et titres de créance souverains de qualité *Sub-Investment Grade* et/ou non notés émis ou garantis par un même pays.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres

repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 1^{er} avril 1988.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Europe Opportunities

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit majoritairement dans des sociétés domiciliées ou cotées dans la zone géographique européenne.

Le Compartiment investit en permanence au moins 75 % de son actif net en actions et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 20 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 20 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le portefeuille est relativement concentré et construit sur la base des perspectives des sociétés plutôt que sur celles d'un pays ou d'un secteur. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés. Pour ce qui est de l'allocation tactique, une partie du Compartiment est investie dans des sociétés offrant des opportunités liées à des opérations de fusions-acquisitions, à un changement de direction, à une scission et à la cession d'actifs.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux ».

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 9 mars 2001.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Autre Éligible au PEA

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Europe Small Cap

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations domiciliées en Europe tout en assurant une diversification sectorielle.

Le Compartiment investit en permanence au moins 75 % de son actif net en actions et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des sociétés de petite capitalisation et jusqu'à un tiers de son actif net dans des sociétés de moyenne capitalisation cotées sur les marchés européens.

Le Compartiment peut investir au maximum 25 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10 % de son actif net en obligations, y compris en obligations convertibles.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 20 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 20 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 9 mars 2001.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Autre Éligible au PEA.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,75 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,75 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,90 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00%	0,90%	0,50%	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Framlington Europe Microcap

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de petites et microcapitalisations (avec une préférence pour les microsociétés) domiciliées ou cotées en Europe, tout en assurant une diversification sectorielle.

Le Compartiment investit à tout moment au moins 75 % de son actif net dans des titres et droits éligibles au PEA et au PEA-PME émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 20 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 20 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 7 mars 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Indice de performance utilisé pour le calcul de la commission de performance MSCI Europe Microcap libellé en USD pour les Classes d'Actions libellées en USD ; MSCI Europe Microcap libellé en USD converti dans la devise de la Classe d'Actions pour les Classes d'Actions non libellées en USD.

La commission de performance est basée uniquement sur la surperformance par rapport à l'indice de performance et calculée en appliquant la méthode de « High Water Mark » relatif.

Autre Éligible au PEA et au PEA-PME.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	2,40 %	0,50 %	—	—	20 %
F	2,00 %	1,20 %	0,50 %	—	—	20 %
M	—	—	0,50 %	—	—	20 %

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington American Growth

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés américaines (y compris de sociétés basées aux États-Unis, au Canada et au Mexique) de toutes capitalisations, dont le gestionnaire financier considère que la rentabilité et les perspectives de croissance sont supérieures à la moyenne.

Le Compartiment investit en permanence au moins les deux tiers de son actif net en actions et titres assimilés à des actions de sociétés domiciliées ou exerçant une part prépondérante de leur activité en Amérique.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10 % de son actif net en obligations, y compris en obligations convertibles et titres de créance souverains de qualité *Sub-Investment Grade* et/ou non notés émis ou garantis par un même pays.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, de la rentabilité, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 1^{er} octobre 2009.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,70 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,70 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,85 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Emerging Markets

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés des marchés émergents.

Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif net dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés domiciliées ou exerçant une part prépondérante de leur activité dans des pays émergents. Les pays émergents sont généralement des pays dont le revenu est considéré comme moyen ou faible par la Banque mondiale ou qui sont compris dans un indice de marchés émergents reconnu. Dans les pays en développement, le gestionnaire financier choisit d'investir dans des sociétés qu'il considère comme présentant une rentabilité, une qualité de l'équipe de direction et une croissance supérieures à la moyenne.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire, jusqu'à 10 % dans des Actions A cotées via le programme Shanghai Hong Kong Stock Connect et jusqu'à 10 % en obligations, y compris en obligations convertibles et titres de créance souverains de qualité *Sub-Investment Grade* et/ou non notés émis ou garantis par un même pays (le gouvernement et toute autorité publique ou locale de ce pays).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux » ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 27 novembre 2007.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,70 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,70 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,85 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Global

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de sociétés du monde entier.

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions et des titres assimilés à des actions, sans contrainte géographique, de capitalisation, de marché ou de secteur. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs en titres convertibles et jusqu'à 10 % en Actions A cotées via le programme Shanghai Hong Kong Stock Connect.

La trésorerie du Compartiment est placée dans un objectif de liquidité, de sécurité et de performance. Le Compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, des OPCVM monétaires et des dépôts.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection des titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés, réalisée par des analystes sectoriels.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux » ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites capitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, au Japon et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 1^{er} juillet 2010.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Global Convertibles

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le moyen à long terme à partir d'un portefeuille géré activement de titres convertibles.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des titres convertibles d'émetteurs du monde entier dont la note de crédit est considérée comme sous-évaluée par le gestionnaire financier.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres convertibles dont les actions sous-jacentes peuvent être émises par des sociétés de toutes capitalisations ou de tous secteurs. Le Compartiment investit au moins 51 % de son actif net dans des titres convertibles de qualité *Investment Grade* et peut de ce fait investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade*.

Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit publiée ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net en titres de créance souverains mais n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres émis ou garantis par un même pays (le gouvernement et toute autorité publique de ce pays), de qualité *Sub-Investment Grade* ou non notés.

Le Compartiment peut investir dans des actions et titres assimilés cotés, et jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Le Compartiment utilise des produits dérivés pour couvrir partiellement le risque de change.

Les produits dérivés peuvent également servir à :

- ajuster les expositions au crédit (*Credit Default Swaps* (CDS))
- obtenir une exposition aux actions, aux titres assimilés à des actions, aux obligations et autres instruments de taux, aux indices et aux devises, ou une couverture contre les risques liés à ces actifs

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations

complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie qui associe une analyse macroéconomique et une sélection des secteurs et des émetteurs. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux titres convertibles
- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 3 novembre 2010.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Indice de performance utilisé pour le calcul de la commission de performance Thomson Reuters Convertible Global Focus Hedged libellé en EUR pour les Classes d'Actions en EUR ; Thomson Reuters Convertible Global Focus Hedged libellé en EUR converti dans la devise de la Classe d'Actions pour les Classes d'Actions non libellées en EUR ; Thomson

Reuters Convertible Global Focus Hedged libellé dans la devise de la Classe d'Actions pour les Classes d'Actions couvertes non libellées en EUR.

La commission de performance est basée uniquement sur la surperformance par rapport à l'indice de performance et calculée en appliquant la méthode de « High Water Mark » relatif.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,50 %	0,50 %	—	—	10 %
E	—	1,50 %	0,50 %	0,50 %	—	10 %
F	2,00 %	0,75 % ou 0,85 % ²	0,50 %	—	—	10 % ¹
I*	—	0,50 % ou 0,60 % ²	0,50 %	—	—	10 % ¹
HK	3,00 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—

¹ Ne s'applique pas aux Classes d'Actions F de capitalisation GBP couverte (95 %), I de capitalisation USD, I de capitalisation USD couverte (95 %) et I de distribution USD couverte (95%) qui sont des Classes d'Actions sans commission de performance.

² La commission de performance annuelle maximale pour la Classe d'Actions F de capitalisation GBP couverte (95 %) est de 0,85 % et les frais de gestion annuels maximaux pour les Classes d'Actions I de capitalisation USD, I de capitalisation USD couverte (95 %) et I de distribution USD couverte (95%) sont de 0,60 %

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* La Classe d'Actions I de distribution USD couverte (95 %) était disponible à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour cette Classe d'Actions, à un prix initial de 100 USD. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Framlington Global Small Cap

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions et titres assimilés cotés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de sociétés de petite capitalisation dans le monde entier.

Le Compartiment investit dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de petite capitalisation de tous les secteurs et cotés sur les marchés financiers mondiaux.

Le Compartiment peut investir au maximum 10 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire, des obligations convertibles et des fonds négociés en bourse (ETF).

Le Compartiment ne peut investir plus de 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux » ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites capitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 7 janvier 2013.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,75 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,75 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,90 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Health

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du secteur de la santé dans le monde entier.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net en actions et titres assimilés de sociétés pharmaceutiques, d'entreprises de biotechnologie, de fabricants d'appareils et instruments médicaux, de distributeurs de produits de santé, de fournisseurs de soins et de prestataires et gestionnaire financiers de services de santé.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 12 janvier 2007.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	2,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Human Capital

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation domiciliées ou cotées dans la zone géographique européenne, qui semblent présenter, selon l'avis du gestionnaire financier, une performance supérieure à la moyenne dans le domaine de la gestion du capital humain.

Le Compartiment investit en permanence au moins 75 % de son actif net dans des titres et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE.

Le Compartiment peut investir au maximum un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10 % de son actif net en obligations et obligations convertibles.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 20 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 20 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les titres sur la base de critères d'investissement responsable (environnement, social, et gouvernance), en se concentrant plus particulièrement sur les

bonnes pratiques dans le domaine du capital humain telles que la stabilité et la création d'emploi, la formation et le développement, les systèmes de gestion de la performance et d'incitation, la précarité et la rotation du personnel, ainsi que sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux » ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 30 octobre 2007.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Autre Éligible au PEA.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	2,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,80 %	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00%	1,00 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Framlington Hybrid Resources

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Obtenir une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions de sociétés du secteur des matières premières et de produits dérivés sur indices et sous indices de matières premières.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans le secteur des matières premières, à travers une combinaison d'investissements en actions et en produits dérivés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés opérant directement ou indirectement dans le secteur des matières premières, quelle que soit leur capitalisation. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des produits dérivés sur indices et/ou sous-indices de matières premières. Les investissements en produits dérivés sur indices et/ou sous-indices de matières premières sont couverts intégralement et en permanence par les investissements du Compartiment en instruments du marché monétaire (y compris les instruments synthétiques du marché monétaire tels que les investissements physiques en actions ou instruments de taux dont la performance est échangée contre une performance liée au marché monétaire), en fonds monétaires, en titres de créance négociables, en instruments de dette ou de taux d'intérêt et en liquidités.

Le Compartiment ne négocie pas de matières premières directement et ne prend pas livraison de matières premières physiques.

Le Compartiment peut investir en liquidités, en instruments du marché monétaire et en fonds monétaires à des fins de gestion de trésorerie.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent être :

- des *Total Return Swaps* (TRS) dont l'objet est de transférer à une contrepartie le rendement total d'instruments du marché monétaire (par exemple des bons du Trésor américain) en échange du rendement total d'indices diversifiés portant sur l'énergie et les métaux.
- des contrats *futures* et des options sur tout indice ou sous-indice spécifique de matières premières cotés sur tout marché réglementé ou négociés de gré à gré (OTC)
- des contrats *forwards* de gré à gré, des certificats sur contrats *forwards* et d'autres produits structurés fondés sur des produits dérivés liés à des indices et/ou sous-indices de matières premières. Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rééquilibrage importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice ou sous-indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est

concentré et si un émetteur composant cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) portant, notamment mais non limitativement, sur des indices en vue de la réalisation de son objectif de gestion. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swaps (unfunded)</i>	35 % - 45 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Pour les investissements en actions, le gestionnaire financier associe une recherche « ascendante » pour la sélection des titres et, dans une moindre mesure, une approche « descendante » pour l'allocation d'actifs thématique et géographique. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Pour les investissements liés aux matières premières, le gestionnaire financier investit dans des instruments financiers offrant une exposition aux indices ou sous-indices portant sur l'énergie et les métaux en appliquant constamment le principe de diversification des risques.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations
- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Canada.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 31 mai 2007.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Indice de performance utilisé pour le calcul de la commission de performance 40 % S&P GSCI Energy & Metals Capped Components 35/20 + 60 % MSCI AC World

Commodity Producers Total Return Net libellé en USD pour les Classes d'Actions libellées en USD ; 40 % S&P GSCI Energy & Metals Capped Components 35/20 + 60 % MSCI AC World Commodity Producers Total Return Net libellé en USD converti dans la devise de la Classe d'Actions pour les Classes d'Actions non libellées en USD.

La commission de performance est basée uniquement sur la surperformance par rapport à l'indice de performance et calculée en appliquant la méthode de « High Water Mark » relatif.

Frais ponctuels maximum liés à votre investissement		Frais courants annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	2,50 %	0,50 %	—	—	20 %
E	—	2,50 %	0,50 %	0,75 %	—	20 %
F	2,00 %	1,50 %	0,50 %	—	—	20 %
I	—	1,50 %	0,50 %	—	—	20 %
M	—	—	0,50 %	—	—	20 %

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Italy

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés domiciliées ou cotées en Italie, quelle que soit leur capitalisation.

Le Compartiment investit en permanence au moins :

- 75 % de son actif net dans des titres et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE.

- 70 % de son actif net dans des titres et droits éligibles au PIR, à savoir des titres et droits émis par des entreprises (i) enregistrées et/ou cotées en Italie ou dans un État membre de l'UE ou de l'Espace économique européen et possédant un établissement permanent en Italie et (ii) non engagées dans des activités telles que la location, l'achat, la vente, le développement, la gestion ou l'intermédiation de biens immobiliers. Au sein de cette limite et durant les deux tiers de l'année calendaire, au moins 30 % de l'actif net doit être émis par des entreprises non cotées dans l'indice FTSE MIB ou dans tout autre indice équivalent. Le Compartiment ne peut investir (i) plus de 10 % de l'actif net dans des titres ou droits émis ou inscrits par la même entreprise et (ii) dans des titres émis par des entreprises n'étant pas établies dans des pays permettant un échange d'informations approprié avec l'Italie.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 20 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 20 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Les décisions d'investissement se basent à la fois sur une analyse micro et macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents à l'investissement dans des pays ou zones géographiques spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et en Italie.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 10 janvier 1997.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Autre Éligible au PEA et au PIR.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Robotech

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions et titres assimilés cotés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du secteur de la robotique dans le monde entier.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des actions et titres assimilés de sociétés du secteur de la robotique et/ou de sociétés faisant un usage important de cette technologie dans leurs activités, telles que les entreprises des secteurs des transports, de la santé, des semi-conducteurs ou des logiciels. Les investissements peuvent comprendre des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse micro et macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés, et en particulier des profits à moyen et long terme pouvant résulter de la conception, de la production et/ou de l'utilisation de la technologie robotique.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, au Japon, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 13 décembre 2016.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 USD, 100 EUR, 100 CHF ou 100 GBP, selon la devise de référence pertinente. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Framlington Switzerland

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en CHF, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés suisses.

Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés domiciliées ou cotées en Suisse, quelle que soit leur capitalisation.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire, des obligations convertibles et des fonds négociés en bourse (ETF).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse micro et macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans des pays ou zones géographiques spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence CHF.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et en Suisse.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 20 juin 1990.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington Talents Global

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés de toutes capitalisations boursières, dans le monde entier, sélectionnées par le gestionnaire financier car elles sont dirigées par des entrepreneurs possédant une part importante du capital.

Le gestionnaire financier considère également que les entrepreneurs sont plus à même de produire de la valeur à long terme, compte tenu de leur expérience et de leurs compétences, ont une plus grande capacité d'action, sont réactifs et se concentrent sur les performances à long terme pour trouver le meilleur moyen de maximiser les rendements financiers.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions A chinoises cotées par l'intermédiaire du programme Hong-Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, et peut être exposé à des actions et titres assimilés, des obligations, des instruments de taux, des indices et des devises.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les entreprises considérées comme possédant les dirigeants les plus talentueux au sein de chaque secteur. Le gestionnaire financier se concentre sur les entrepreneurs ayant démontré par le passé leur capacité à créer de la valeur pour les actionnaires minoritaires et détenant une forte participation dans leur société. Ces dirigeants sont souvent prêts à réaliser des investissements à court terme importants afin de générer de la croissance à long terme.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 30 avril 2004.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
S	5,50 %	1,75 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Framlington UK

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en GBP, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés sur ces titres.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés au Royaume-Uni.

Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés domiciliées ou cotées au Royaume-Uni, quelle que soit leur capitalisation.

Le Compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse micro et macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques inhérents aux investissements dans des pays ou zones géographiques spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence GBP.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 18 novembre 2015.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
L	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 GBP. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Global Equity Income

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer un revenu en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions et de titres assimilés cotés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du monde entier, y compris des marchés émergents, qui, de l'avis du gestionnaire financier, semblent offrir le meilleur rendement du dividende ajusté en fonction du risque.

Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif net dans des actions et titres assimilés de sociétés du monde entier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise des modèles de sélection de sociétés exclusifs et un processus d'investissement systématique pour construire un portefeuille alliant diversification et maîtrise du risque.

Risques

Profil de risque Risque élevé de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement mondial
- Risque lié à la méthode et au modèle

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 31 août. 2011.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Sous-gestionnaire financier AXA IM Asia (Singapore) Ltd pour les titres asiatiques et AXA Rosenberg Investment Management LLC pour les titres américains, canadiens et d'Amérique latine.

Autre L'objectif du Compartiment est d'obtenir un rendement du dividende annuel compris entre 2 % et 6 %, en fonction des conditions du marché. Il n'existe aucune garantie que, pour une année donnée, l'objectif du Compartiment sera réalisé et, en particulier, qu'un revenu sera généré et pourra être distribué ou capitalisé.

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment			Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,20 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,20 %	0,50 %	0,75 %	—	—
F	2,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,50 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,50 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du

Global Factors – Sustainable Equity

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions mondiales.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment vise à capturer la prime de risque sur les actions à moindre coût. Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du monde entier, à l'exclusion des marchés émergents.

Le Compartiment investit dans des actions et titres assimilés de sociétés de toutes tailles.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Pour la sélection de titres individuels, le gestionnaire financier utilise un processus quantitatif exclusif conçu pour identifier les facteurs fondamentaux de risque et de rendement.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés à l'investissement mondial
- Risque lié à la méthode et au modèle

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 8 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 25 juillet 2013.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Sous-gestionnaire financier AXA IM Asia (Singapore) Ltd pour les titres asiatiques et AXA Rosenberg Investment Management LLC pour les titres américains, canadiens et d'Amérique latine.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—
F	2,00 %	0,25 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,19 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Asian High Yield Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une performance, mesurée en USD, par le biais d'une exposition dynamique au marché obligataire asiatique.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations asiatiques de qualité *Sub-Investment Grade* (ou obligations à haut rendement) libellées en devises fortes (c'est-à-dire les principales devises négociées dans le monde).

Le Compartiment investit au moins 70 % de son actif net dans des titres de créance négociables de qualité *Sub-Investment Grade* qui sont émis par des gouvernements, des entités supranationales et des entreprises publiques ou privées en Asie.

La sélection des instruments de crédit ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir au maximum 30 % de son actif net dans des titres de créance négociables notés *Investment Grade*, notamment des obligations libellées en CNY (dans le cadre du quota RQFII ou indirectement par le biais d'investissements dans d'autres Compartiments) ou d'autres devises locales.

Le Compartiment peut également investir dans d'autres actifs, dans les limites suivantes :

- instruments du marché monétaire : moins de 30 %
- obligations convertibles : jusqu'à 10 %
- instruments rattachés à des actions : jusqu'à 5 %

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (OTC), y compris, entre autres, des options, des *swaps*, des dérivés de crédit tels que les *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice), des contrats *futures*, des contrats *forwards* non livrables et des contrats *forwards* de change. Ces opérations ne devront en aucun cas détourner le Compartiment de son objectif d'investissement.

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais

non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement du Compartiment sur la courbe de crédit et son exposition à différents types d'instruments, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement
- Risques inhérents à l'investissement dans des pays ou zones géographiques spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et à Hong Kong.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 28 novembre 2016.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Asia Ltd (Hong-Kong SAR).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques	
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance	
A	3,00 %	1,25 %	0,50 %	—	—	—	
E	—	1,25 %	0,50 %	0,25 %	—	—	
F	2,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—	
G	—	0,55 %	0,50 %	—	—	—	
I	—	0,55 %	0,50 %	—	—	—	
M	—	—	0,50 %	—	—	—	

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Asian Short Duration Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations asiatiques à durée courte.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations à durée courte émises par des gouvernements, des entreprises publiques ou privées et des entités supranationales asiatiques, et libellées en devises fortes (principales devises négociées dans le monde).

Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables asiatiques à durée courte. Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net en obligations libellées en devise locale dont un maximum de 10 % peuvent être libellées en RMB offshore.

Le gestionnaire financier estime que la durée moyenne des actifs du Compartiment s'établira généralement à 3 ans ou moins.

Le Compartiment investit principalement dans des titres de qualité *Investment Grade*. Le Compartiment peut également investir dans des titres de qualité inférieure *Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de créance souverains mais n'investira pas plus de 10 % de ses actifs en titres de qualité *Sub-Investment Grade* émis ou garantis par un même pays (le gouvernement et toute autorité publique ou locale de ce pays).

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

Les produits dérivés peuvent comprendre des options, des *swaps*, des dérivés de crédit tels que les *Credit Default Swaps* (CDS), des contrats *futures* et des contrats *forwards* de change.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques inhérents aux investissements dans des pays ou zones géographiques spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et à Hong Kong.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 10 mars 2015.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Asia Ltd (Hong-Kong SAR).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,00 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,55 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,55 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

China Short Duration Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en CNH, par une exposition dynamique au marché obligataire chinois.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations chinoises à durée courte.

Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables à durée courte émis par le gouvernement, des institutions publiques, des entités supranationales et des entreprises de Chine et libellés en CNY, CNH ou USD. Le Compartiment investit entre 30 % et 70 % de son actif net en obligations libellées en CNY (dans le cadre du quota RQFII) et entre 30 % et 70 % de son actif net en obligations libellées en CNH et USD.

Ces investissements sont en grande majorité de qualité *Investment Grade*. Les titres de qualité *Investment Grade* sont notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou l'équivalent par les agences Moody's, Chengxin, Dagong, et Lianhe, ou sont considérés comme de qualité équivalente par le gestionnaire financier en l'absence de note. Pour les obligations libellées en CNH, c'est la note la plus haute entre celle de Standard and Poor's et celle de Moody's qui est retenue. Pour les obligations libellées en CNY, la plus basse des notes disponible auprès des agences Chengxin, Dagong et Lianhe est retenue.

La sélection des instruments de crédit ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut également investir dans d'autres actifs, dans les limites suivantes de l'actif net :

- instruments du marché monétaire : un tiers
- obligations d'entreprise de qualité *Sub-Investment Grade* : 20 %

La durée moyenne anticipée des actifs du Compartiment est de 3 ans ou moins.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (OTC), y compris, entre autres, des options, des *swaps*, des dérivés de crédit (tels que les *Credit Default Swaps* (ou CDS)), des contrats *futures* et des contrats *forwards* de change. Ces opérations ne devront en aucun cas détourner le Compartiment de son objectif d'investissement.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion

efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la sensibilité aux variations de taux d'intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques du Compartiment.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés au marché chinois
- Risque lié aux agences de notation chinoises
- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques de change et de devise
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement
- Risques inhérents à l'investissement dans des pays ou zones géographiques spécifiques
- Risque lié la fiscalité de la RPC
- Risques liés au quota R-QFII
- Risque de change du RMB

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence CNH.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, à Hong Kong, à Shanghai et en France.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 6 septembre 2017.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers Asia Ltd (Hong-Kong SAR).

Conseiller en investissement AXA SPDB Investment Managers Company Limited pour les titres de Chine continentale.*

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,25 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,25 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Exceptionnellement, AXA Investment Managers Asia Ltd (Hong-Kong SAR) assumera le paiement des frais à AXA SPDB Investment Managers Company Limited.

Euro Credit Short Duration

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations de qualité *Investment Grade* libellées en EUR. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 0 et 4.

Le Compartiment investit à tout moment au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables de qualité *Investment Grade* émis par des gouvernements, des entreprises ou des institutions publiques et libellés en EUR.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de créance négociables de qualité *Sub-Investment Grade* sur la base de la moyenne arithmétique des notes disponibles de Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des Asset Backed Securities (ABS) sur la base des notes attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de

35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également l'exposition à différents types d'instruments, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 18 mois.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 6 septembre 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,65 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,65 %	0,50 %	0,40 %	—	—
F	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,25 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
X	—	0,15 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Euro 3-5

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance libellés en EUR de qualité *Investment Grade*, dont 5 % maximum peuvent être des titres adossés à des créances hypothécaires et à des Asset Backed Securities (ABS), exclusivement notés *Investment Grade*. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 2 et 5.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables libellés en EUR émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises.

Afin d'atteindre cet objectif de sensibilité, le Compartiment investit sur l'ensemble de la courbe des taux.

Le Compartiment peut investir dans des titres de qualité *Investment Grade* et *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade* notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est

concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 10 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 2 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 6 septembre 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,60 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,30 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Euro 5-7

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance libellés en EUR de qualité *Investment Grade*, dont 5 % maximum peuvent être des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, exclusivement notés *Investment Grade*. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 3 et 8.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables libellés en EUR émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises.

Afin d'atteindre cet objectif de sensibilité, le Compartiment investit sur l'ensemble de la courbe des taux.

Le Compartiment peut investir dans des titres de qualité *Investment Grade* et *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade* notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 10 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 6 septembre 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,60 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,30 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Euro 7-10

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance en majorité libellés en EUR, de qualité *Investment Grade*, dont 5 % maximum peuvent être des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, exclusivement notés *Investment Grade*. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 5 et 10.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables libellés en EUR émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises.

Afin d'atteindre cet objectif de sensibilité, le Compartiment investit sur l'ensemble de la courbe des taux.

Le Compartiment peut investir dans des titres de qualité *Investment Grade* et *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade* notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de

35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 10 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 6 septembre 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,60 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,30 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Euro 10 + LT

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance libellés en EUR de qualité *Investment Grade*, dont 5 % maximum peuvent être des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, exclusivement notés *Investment Grade*. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 9 et 18.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables libellés en EUR émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises.

Afin d'atteindre cet objectif de sensibilité, le Compartiment investit sur l'ensemble de la courbe des taux.

Le Compartiment peut investir dans des titres de qualité *Investment Grade* et *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade* notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est

concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 10 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 4 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 6 septembre 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,60 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,30 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Euro Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance libellés en EUR de qualité *Investment Grade*, dont 5 % maximum peuvent être des titres adossés à des créances hypothécaires et à des Asset Backed Securities (ABS), exclusivement notés *Investment Grade*.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable libellés en EUR émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises.

Le Compartiment peut investir dans des titres de qualité *Investment Grade* et *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade* notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice). Le recours aux *Credit Default Swaps* (CDS) à des fins d'investissement n'excèdera pas 20 % de l'actif net.

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement du Compartiment sur la courbe de crédit et son exposition à différents types d'instruments, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 22 janvier 1997.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
BX	3,00 %	0,80 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,75 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,30 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Euro Credit IG

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des titres de créance à taux fixe ou variable libellés en EUR de qualité *Investment Grade*.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables libellés en EUR de qualité *Investment Grade* émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 5 % de son actif net en titres de qualité *Sub-Investment Grade* sur la base de la moyenne arithmétique des notes disponibles de Standard & Poor's, Moody's et Fitch, sous réserve qu'ils aient été notés *Investment Grade* au moment de leur achat. Toutefois, le Compartiment ne peut détenir de titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs de qualité *Investment Grade* sur la base des notes attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est

concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement du Compartiment sur la courbe de crédit et son exposition à différents types d'instruments, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 2 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 24 juillet 2008.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques	
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance	
A	3,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—	
E	—	0,75 %	0,50 %	0,75 %	—	—	
F	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—	—	
I	—	0,30 %	0,50 %	—	—	—	
M	—	—	0,50 %	—	—	—	

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Euro Credit Plus

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations souveraines et d'entreprise libellées en EUR, émises principalement dans les pays de l'OCDE.

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises. Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif net dans des obligations libellées en EUR.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs en titres de qualité *Sub-Investment Grade* sur la base de la moyenne arithmétique des notes disponibles de Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent être considérés comme correspondant à ces catégories par le gestionnaire financier. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut également investir dans d'autres actifs, dans les limites suivantes de l'actif net :

- instruments du marché monétaire : un tiers
- titres convertibles : un quart
- actions et titres assimilés : un dixième

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations

complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse micro et macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement du Compartiment sur la courbe de crédit et son exposition à différents types d'instruments, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, excepté le 31 décembre.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 28 février 2003.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Caractéristiques supplémentaires de la Classe d'Actions RedEx

Objectif Réaliser le même objectif que le Compartiment tout en atténuant l'impact d'une hausse ou d'une baisse parallèle des taux d'intérêt directs dans le monde au niveau de la Classe d'Actions.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT) La Classe d'Actions RedEx peut utiliser des produits dérivés cotés de taux d'intérêt pour réduire l'exposition à des variations parallèles de différents taux d'intérêt.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Risques spécifiques

- Risque de taux d'intérêt spécifique à la Classe d'Actions RedE

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement	Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A*	3,00 %	0,90 %	0,50 %	—	0,05 %	—
E*	—	0,90 %	0,50 %	1,00 %	—	—
F*	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	0,05 %	—
I*	—	0,35 %	0,50 %	—	0,05 %	—
J	2,00 %	0,35 %	0,50 %	0,15 %	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF**	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Depuis le 31 juillet 2017, les Classes d'Actions RedEx sont fermées à la souscription pour les nouveaux investisseurs. À partir du 31 juillet 2018, les Classes d'Actions RedEx seront fermées à toute souscription, y compris de la part d'investisseurs existants.

** Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Euro Credit Total Return

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à maximiser le rendement total (revenu et croissance du capital), en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment est exposé principalement, directement ou indirectement par le biais de produits dérivés de crédit, à des obligations souveraines et d'entreprise de qualité *Investment Grade* émises dans les pays de l'OCDE.

Le Compartiment est exposé principalement à des titres de créance négociables souverains et d'entreprise de qualité *Investment Grade* libellés essentiellement en EUR.

Le gestionnaire financier prévoit que la durée moyenne des actifs du Compartiment est comprise entre 0 et 5 ans.

Le Compartiment peut investir dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade* sur la base des notes attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte, en fonction du nombre de notes disponibles. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des obligations d'émetteurs de marchés émergents et jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres adossés à des actifs. Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est

concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différents types d'instruments, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 26 février 2015.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,95 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,95 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,55 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,45 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,45 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Euro Government Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des titres de créance à taux fixe et variable. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 0 et 10.

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations souveraines de qualité « *investissement grade* » libellées en EUR, émises ou garanties par des pays européens, y compris des pays n'appartenant pas à la zone euro.

Accessoirement, le Compartiment peut investir dans des obligations sécurisées et d'autres titres de créance de qualité *Investment Grade* émis par des gouvernements et des organismes supranationaux.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en titres de créance de qualité *Sub-Investment Grade* sous réserve qu'ils aient été notés *Investment Grade* au moment de leur achat. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique ou sur indice). Le recours aux CDS à des fins d'investissement n'excède pas 20 % de l'actif net en termes d'engagement inhérent à ces instruments.

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est

concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'analyses macro- et microéconomiques. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différents types d'instruments et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 2 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 2 février 2010.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,50 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,30 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,20 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Euro Inflation Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une performance pour votre investissement, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'obligations indexées sur l'inflation.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des obligations indexées sur l'inflation libellées en EUR. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 5 et 15.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des obligations indexées sur l'inflation et d'autres titres de créance assimilés libellés en EUR émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises de la zone euro.

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net en titres de créance de qualité *Investment Grade* et moins de 10 % en titres de créance de qualité *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de la note de crédit en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois. La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs net en titres de créance qui ne sont pas indexés sur l'inflation et jusqu'à un tiers de ses actifs en instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. En cas de rebalancement de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants.

Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire

spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 10 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'analyses macro- et microéconomiques et des tendances de l'inflation. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux réels et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, excepté le 31 décembre.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 13 septembre 2005.

Caractéristiques supplémentaires de la Classe d'Actions RedEx

Objectif Réaliser le même objectif que le Compartiment tout en atténuant l'impact d'une hausse ou d'une baisse parallèle des taux d'intérêt de l'EUR au niveau de la Classe d'Actions.

Recours aux produits dérivés La Classe d'Actions RedEx peut utiliser des produits dérivés cotés de taux d'intérêt pour

réduire l'exposition à des variations parallèles de différents taux d'intérêt.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Risques spécifiques

- Risque de taux d'intérêt spécifique à la Classe d'Actions RedEx

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A*	3,00 %	0,50 %	0,50 %	—	0,05 %	—
E	—	0,50 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,40 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,25 %	0,50 %	—	0,05 %	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Depuis le 31 juillet 2017, les Classes d'Actions RedEx sont fermées à la souscription pour les nouveaux investisseurs. À partir du 31 juillet 2018, les Classes d'Actions RedEx seront fermées à toute souscription, y compris de la part d'investisseurs existants.

Euro Buy and Maintain Credit

Anciennement dénommé AXA World Funds – Euro SmartBeta Credit Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment vise à capturer la prime de crédit à moindre coût en investissant dans des titres de créance émis dans le monde entier et essentiellement libellés en EUR.

Le Compartiment investit dans des titres de créance à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises, et de qualité *Investment Grade* sur la base de la moyenne arithmétique des notes disponibles de Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 5 % de son actif net en titres de créance de qualité *Sub-Investment Grade* sous réserve qu'ils aient été notés *Investment Grade* au moment de leur achat. La qualité *Sub-Investment Grade* est déterminée sur la base de la moyenne arithmétique des notes disponibles de Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de couverture.

Ces produits dérivés peuvent être cotés ou négociés de gré à gré (OTC). L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion

efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'analyses macro- et microéconomiques, et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différents types d'instruments, de secteurs et de zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement international

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et en France.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 8 janvier 2015.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A*	3,00 %	0,35 %	0,50 %	—	—	—
F*	2,00 %	0,18 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,13 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions A étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale. Les Classes d'Actions F étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

European High Yield Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer un revenu élevé en EUR à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des titres de créance à taux fixe et variable de qualité *Sub-Investment Grade* (obligations à haut rendement) émis par des entreprises publiques ou privées.

Le Compartiment investit essentiellement dans des titres de créance négociables de qualité *Sub-Investment Grade* émis par des entreprises publiques ou privées et libellés dans une devise européenne.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différents secteurs.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 30 octobre 2012.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment			Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SoIEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
I	—	1,00 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Global Aggregate Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des titres de créance à taux fixe et variable libellés dans toute devise librement convertible et émis par des gouvernements et des entreprises ou des institutions publiques de qualité *Investment Grade* dans les pays de l'OCDE. Le Compartiment investit également dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des actifs d'émetteurs situés dans le monde entier.

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises des pays de l'OCDE. Accessoirement, le Compartiment peut investir dans des titres émis dans des pays hors de l'OCDE. Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des obligations d'émetteurs situés partout dans le monde.

Ces titres sont principalement de qualité *Investment Grade* mais le Compartiment peut être exposé, directement ou indirectement par le biais d'OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite précisée ci-dessous), jusqu'à 30 % à des titres de qualité *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir dans d'autres produits, dans les limites suivantes de l'actif net :

- titres adossés à des créances hypothécaires et des actifs : un tiers
- instruments du marché monétaire : un tiers
- titres convertibles : un quart

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Les titres libellés dans une devise autre que l'euro sont couverts principalement face à l'euro. Une exposition de change tactique est toutefois autorisée à la discrétion du gestionnaire financier.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 1^{er} avril 1988.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (USA) pour les titres américains.

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement	Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,75 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
J	2,00 %	0,40 %	0,50 %	0,20 %	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Global Credit Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des titres de créance à taux fixe et variable libellés dans toute devise librement convertible et émis dans le monde entier par des gouvernements et des entreprises ou des institutions publiques de qualité *Investment Grade*. Le Compartiment investit également dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des actifs d'émetteurs situés dans le monde entier.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des obligations d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des titres de qualité inférieure à « *Investment Grade* ». Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC gérés par une entité du groupe AXA IM et dans le respect des contraintes de notation décrites ci-dessus.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais

non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement du Compartiment sur la courbe de crédit et son exposition à différents types d'instruments, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique excepté le 31 décembre.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 18 mars 2011.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London) et AXA Investment Managers Paris pour la gestion de la durée de la Classe d'Actions RedEx.

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (USA) pour les produits de taux américains autres que ceux émis par le gouvernement.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,90 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,90 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,45 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,45 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Planet Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en EUR, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans un portefeuille diversifié de titres de créance à taux fixe et variable libellés dans toute devise librement convertible, émis par des gouvernements, des institutions publiques ou des entreprises de qualité *Investment Grade* situés dans le monde entier. Le Compartiment investit principalement dans des obligations finançant des projets environnementaux (obligations vertes).

Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif net dans des produits de taux, y compris un maximum de 20 % de l'actif net dans des titres adossés à des actifs, d'émetteurs du monde entier. Ces titres sont en majorité de qualité *Investment Grade* (exposition directe ou indirecte par le biais de parts ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC dans la limite précisée ci-dessous).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres de qualité inférieure à « *Investment Grade* ». Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir dans d'autres produits, dans les limites suivantes de l'actif net :

- instruments du marché monétaire : un tiers
- obligations convertibles : un quart
- obligations indexées sur l'inflation : un quart

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC gérés par une entité du groupe AXA IM et dans le respect des contraintes de notation décrites ci-dessous.

Les titres libellés dans une devise autre que l'euro sont couverts principalement face à l'euro. Une exposition de change tactique est toutefois autorisée à la discrétion du gestionnaire financier.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de

35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 6 octobre 2015.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,75 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Global Buy and Maintain Credit

Anciennement dénommé AXA World Funds – Global SmartBeta Credit Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment vise à capturer la prime de crédit à moindre coût. Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations de qualité *Investment Grade* libellées dans toute devise librement convertible et émises dans le monde entier.

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises situés partout dans le monde et de qualité *Investment Grade*. Le Compartiment peut détenir jusqu'à 5 % de son actif net en événements de crédit (fusion-acquisition, LBO, etc.) et titres de qualité *Sub-Investment Grade* (sous réserve qu'ils aient été notés *Investment Grade* au moment de leur achat) ou non notés.

Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC gérés par une entité du groupe AXA IM et dans le respect des contraintes de notation décrites ci-dessus.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 15 janvier 2013.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London) pour les titres libellés en GBP.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A*	3,00 %	0,40 %	0,50 %	—	—	—
F*	2,00 %	0,20 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,15 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions A étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR ou 100 USD, selon la devise de référence pertinente. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale. Les Classes d'Actions F étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR, 100 USD ou 100 GBP, selon la devise de référence pertinente. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Global Emerging Markets Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations des marchés émergents géré activement et dont les risques sont réduits.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance des marchés émergents.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises des marchés émergents.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 25 % de son actif net en obligations convertibles.

Le Compartiment n'investit pas dans les actions et titres assimilés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Le gestionnaire financier couvre une partie du risque de devise. Dans le but d'améliorer son profil risque/rendement, le Compartiment peut essayer de couvrir son exposition à certains risques peu susceptibles de contribuer à la performance du portefeuille.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 6 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 13 septembre 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers Asia Ltd (Hong-Kong SAR) pour les titres asiatiques.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,25 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,25 %	0,50 %	1,00 %	—	—
F	2,00 %	0,85 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Global High Yield Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu élevé en USD à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement. La croissance du capital est un objectif secondaire.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des titres internationaux à taux fixe et variable émis principalement par des entreprises européennes et américaines.

Le Compartiment investit dans des titres de créance émis par des entreprises pour la plupart de qualité *Sub-Investment Grade* ou, s'ils ne sont pas notés, que le gestionnaire financier considère d'une qualité équivalente.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice). Les CDS qui ne sont pas utilisés à des fins de couverture n'excèdent pas 20 % de l'actif net.

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement du Compartiment sur la courbe de crédit et son exposition à différents types d'instruments, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 7 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 12 mars 2001.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA) pour les produits de taux américains.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,25 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,00 %	0,50 %	1,00 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,55 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR, 100 USD ou 100 CHF, selon la devise de référence pertinente. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Global Inflation Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une performance pour votre investissement, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement d'obligations indexées sur l'inflation.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des obligations indexées sur l'inflation émises dans les pays de l'OCDE.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des obligations indexées sur l'inflation émises par des gouvernements, des institutions publiques ou des entreprises dans les pays de l'OCDE. Le reste du portefeuille peut être investi dans des titres de créance qui ne sont pas indexés sur l'inflation afin de réduire son exposition aux obligations indexées sur l'inflation en prévision de périodes d'inflation plus faible.

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des titres de qualité *Investment Grade* et moins de 10 % de ses actifs dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de créance souverains mais n'investira pas plus de 10 % de ses actifs en titres de qualité *Sub-Investment Grade* ou non notés émis ou garantis par un même pays (y compris son gouvernement et toute autorité publique ou locale de ce pays).

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 5 et 15 ans.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés pour :

- couvrir le risque de change dans le portefeuille (contrats *futures*, contrats *forwards* de change, *swaps* de devises)
- ajuster l'exposition à des obligations de différents types ou échéances et à divers secteurs (contrats *futures*, options d'achat et de vente sur des contrats *futures* de taux d'intérêt, *swaps* de taux d'intérêt)
- ajuster l'exposition à l'inflation (*swaps* d'inflation)
- ajuster des expositions au crédit spécifiques (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 10 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'analyses macro- et microéconomiques et des tendances de l'inflation. Le gestionnaire financier gère également le positionnement sur la courbe des taux réels, la sensibilité aux Taux d'Intérêt et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi

qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement international

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni excepté le 31 décembre.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 13 septembre 2005.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Caractéristiques supplémentaires de la Classe d'Actions RedEx

Objectif Réaliser le même objectif que le Compartiment tout en atténuant l'impact d'une hausse ou d'une baisse parallèle des taux d'intérêt dans le monde au niveau de la Classe d'Actions.

Recours aux produits dérivés La Classe d'Actions RedEx peut utiliser des produits dérivés sur taux d'intérêt cotés en bourse pour réduire l'exposition à des variations parallèles de différents taux d'intérêt.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Risques spécifiques

- Risque de taux d'intérêt spécifique à la Classe d'Actions RedEx

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment			Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A*	3,00 %	0,60 %	0,50 %	—	0,05 %	—
E*	—	0,60 %	0,50 %	0,65 %	0,05 %	—
F*	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	0,05 %	—
I*	—	0,30 %	0,50 %	—	0,05 %	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF**	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

** Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

* Depuis le 31 juillet 2017, les Classes d'Actions RedEx sont fermées à la souscription pour les nouveaux investisseurs. À partir du 31 juillet 2018, les Classes d'Actions RedEx seront fermées à toute souscription, y compris de la part d'investisseurs existants.

Global Inflation Short Duration Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement d'obligations indexées sur l'inflation.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des obligations indexées sur l'inflation de durée courte, émises dans les pays de l'OCDE.

Le Compartiment investit principalement dans des obligations indexées sur l'inflation émises par des gouvernements, des institutions publiques ou des entreprises dans les pays de l'OCDE. Le reste du portefeuille peut être investi dans des titres de créance qui ne sont pas indexés sur l'inflation afin de réduire son exposition aux obligations indexées sur l'inflation en prévision de périodes d'inflation plus faible. La durée moyenne des actifs du Compartiment devrait s'établir à cinq ans ou moins.

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des titres de qualité *Investment Grade* et moins de 10 % de ses actifs dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de créance souverains mais n'investira pas plus de 10 % de ses actifs en titres de qualité *Sub-Investment Grade* ou non notés, émis ou garantis par un même pays (y compris son gouvernement et toute autorité publique ou locale de ce pays).

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés pour :

- couvrir le risque de change dans le portefeuille (contrats *futures*, contrats *forwards* de change, *swaps* de devises)
- ajuster l'exposition à des obligations de différents types ou échéances et à divers secteurs (contrats *futures*, options d'achat et de vente sur des contrats *futures* de taux d'intérêt, *swaps* de taux d'intérêt)
- ajuster l'exposition à l'inflation (*swaps* d'inflation)
- ajuster des expositions au crédit spécifiques (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'analyses macro- et microéconomiques et des tendances de l'inflation. Le gestionnaire financier gère également le positionnement sur la courbe des taux réels, la Sensibilité aux Taux d'Intérêt et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux obligations indexées sur l'inflation

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités

chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 16 février 2016.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,50 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,30 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,25 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,25 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00 %	0,30 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 EUR. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Global Short Duration Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu, en USD, par le biais d'une exposition dynamique à l'univers des obligations internationales à court terme.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans un portefeuille diversifié de valeurs mobilières à court terme de qualité *Investment Grade* ou *Sub-Investment Grade*, y compris des obligations indexées sur l'inflation, émises par des gouvernements, entreprises ou institutions de tous pays, pays émergents inclus, libellées en devises fortes (principales devises échangées sur les marchés mondiaux), et des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 60 % de son actif net dans des titres de qualité inférieure à « *Investment Grade* ».

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres émis par des véhicules de titrisation ou équivalents (titres adossés à des actifs (ABS), *collateralised debt obligations* (CDO), *collateralised loan obligations* (CLO) ou tout actif similaire).

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir son actif net dans des titres 144A, de manière substantielle en fonction des opportunités.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la Valeur liquidative du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la Valeur liquidative du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

L'allocation d'actifs du Compartiment suivra le processus d'investissement global de l'équipe Fixed Income d'AXA IM afin de créer un portefeuille diversifié d'obligations à court terme. Ce processus d'investissement mondial vise à établir une solide stratégie « descendante », complétée par une recherche crédit « ascendante » rigoureuse, afin d'exploiter les opportunités de marché tout en minimisant les risques.

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux titres de créance à haut rendement
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux obligations indexées sur l'inflation
- Risques liés aux titres 144A

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 6 juillet 2017.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA) pour certains titres de créance négociables américains.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,90 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,90 %	0,50 %	0,40 %	—	—
F	2,00 %	0,45 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Global Strategic Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations, sans contrainte de qualité de crédit ni de devise, d'émetteurs du monde entier, y compris les marchés émergents, et dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables, y compris des obligations indexées sur l'inflation, de qualité *Investment Grade* et *Sub-Investment Grade*, émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des véhicules de titrisation ou l'équivalent, tels que des titres adossés à des actifs, des *collateralised debt obligations* (CDO), *collateralised loan obligations* (CLO) ou des actifs similaires.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique, des meilleures idées d'investissement issues de l'expertise de l'équipe Fixed Income d'AXA et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt et l'exposition à différents types d'instruments et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement
- Risques liés aux actifs titrisés et à la dette garantie

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 2 mai 2012.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Sous-gestionnaire financier(s) AXA Investment Managers Paris pour les actifs titrisés et AXA Investment Managers Inc. (USA) pour les titres de crédit américains.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,50 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Universal Inflation Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations indexées sur l'inflation de qualité *Investment Grade* émises dans le monde entier, tout en cherchant à bénéficier de la richesse croissante des économies émergentes.

Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif net dans des obligations indexées sur l'inflation émises par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises. Le reste du portefeuille peut être investi dans tout autre titre de créance qui n'est pas indexé sur l'inflation afin de réduire son exposition aux obligations indexées sur l'inflation en prévision de périodes d'inflation plus faible.

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des titres de qualité *Investment Grade* et jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade*. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois. La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de créance souverains mais n'investira pas plus de 10 % de ses actifs en titres de qualité *Sub-Investment Grade* ou non notés, émis ou garantis par un même pays (y compris son gouvernement et toute autorité publique ou locale de ce pays).

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés pour :

- couvrir le risque de change dans le portefeuille (contrats *futures*, contrats *forwards* de change, *swaps* de devises)
- ajuster l'exposition à des obligations de différents types ou échéances et à divers secteurs (contrats *futures*, options d'achat et de vente sur des contrats *futures* de taux d'intérêt, *swaps* de taux d'intérêt)
- ajuster l'exposition à l'inflation (*swaps* d'inflation)
- ajuster des expositions au crédit spécifiques (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'analyses macro- et microéconomiques et des tendances de l'inflation. Le gestionnaire financier gère également le positionnement sur la courbe des taux réels, la Sensibilité aux Taux d'Intérêt et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la VL Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 17 juillet 2012.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment			Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,80 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,80 %	0,50 %	0,65 %	—	—
F	2,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

US Corporate Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu et une croissance de votre investissement, mesurés en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations d'entreprise et des obligations souveraines de qualité *Investment Grade*.

Le Compartiment investit essentiellement dans des titres de créance négociables libellés en USD, émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises. Le Compartiment peut accessoirement détenir des titres de qualité *Sub-Investment Grade* sous réserve qu'ils aient été notés *Investment Grade* au moment de leur achat. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default swaps* (CDS).

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement du Compartiment sur la courbe de crédit et son exposition à différents types d'instruments et secteurs.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 25 octobre 2016.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,75 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,40 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,30 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,30 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00 %	0,40 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 USD, 100 EUR ou 100 CHF, selon la devise de référence pertinente. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

US Credit Short Duration IG

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une performance pour votre investissement, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des titres de créance d'entreprises à durée courte de qualité *Investment Grade* et libellés en USD.

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables à durée courte libellés en USD, émis par des entreprises et de qualité *Investment Grade*. Le reste des actifs peut être investi dans des titres de créance négociables dont la durée est plus longue. Le Compartiment est géré dans une fourchette de durée des taux d'intérêt comprise entre 0 et 4.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres de créance à durée courte de qualité *Sub-Investment Grade*, émis par des gouvernements, des institutions publiques ou des entreprises, et qui sont libellés en USD. Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des Asset Backed Securities (ABS) de qualité *Investment Grade*, dans des titres de créance négociables émis par des gouvernements ou des institutions publiques ainsi que dans des obligations libellées dans des devises autres que l'USD.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC qui sont gérés par une entité du groupe AXA IM et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC considère comme correspondant à ces catégories.

Le gestionnaire financier couvre le risque de devise.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Le Compartiment peut avoir recours aux produits dérivés suivants :

- Des contrats d'échange de performance ou Total Return Swap (TRS) dont l'objet est de transférer le rendement total d'un taux interbancaire à court terme (tel que le Libor 3 mois) à une contrepartie, en échange du rendement total d'un panier de CDS sur émetteur unique ou sur indice et/ou d'obligations.
- Des Credit Default Swap (CDS sur émetteur unique ou sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations en vue de la réalisation de son objectif de gestion. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swaps (unfunded)</i>	0 %	Maximum 35 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différents types d'instruments et secteurs.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier

- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 18 mois.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités

chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 3 septembre 2013.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA)

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment			Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	0,65 %	0,50 %	—	—	—
E	—	0,65 %	0,50 %	0,40 %	—	—
F	2,00 %	0,35 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,25 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

US Dynamic High Yield Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu élevé en USD à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement. La croissance du capital est un objectif secondaire.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des titres de créance à taux fixe et variable de qualité *Sub-Investment Grade* (obligations à haut rendement) émis aux États-Unis.

Le Compartiment investit essentiellement dans des titres de créance négociables de qualité *Sub-Investment Grade* émis par des entreprises publiques ou privées sur le marché domestique américain et dans des *Credit Default Swaps* (CDS) référencant ces obligations. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. L'exposition nette au marché du Compartiment se situera entre 75 % et 150 % de son actif net.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut également investir dans d'autres actifs, dans les limites suivantes de l'actif net :

- instruments du marché monétaire : un tiers
- titres convertibles : un quart
- actions : un dixième

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS).

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différents secteurs.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 7 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 15 janvier 2014.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,30 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,30 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,70 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

US High Yield Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu élevé et une croissance à long terme de votre investissement, mesurés en USD, à partir d'un portefeuille d'obligations géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations d'entreprise de qualité *Sub-Investment Grade* (obligations à haut rendement) émises par des sociétés américaines.

Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables de qualité *Sub-Investment Grade* émis par des entreprises privées ou publiques aux États-Unis. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net en titres de créance souverains mais n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres émis ou garantis par un même pays (y compris son gouvernement et toute autorité publique de ce pays), de qualité *Sub-Investment Grade* ou non notés.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des titres domiciliés ou cotés sur les marchés du Canada ou d'Europe.

Le Compartiment peut également investir dans d'autres actifs, dans les limites suivantes de l'actif net :

- instruments du marché monétaire : un tiers
- titres convertibles : un quart
- actions : un dixième

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais

non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et d'une évaluation du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différents secteurs.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 7 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 29 novembre 2006.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,50 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
I	—	1,00 %	0,50 %	—	—	—
T	3,00 %	1,50 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 USD, 100 EUR, 100 CHF ou 100 SGD, selon la devise de référence pertinente. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

US Short Duration High Yield Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer un revenu élevé, mesuré en USD, par l'exposition à des titres de durée courte émis par des sociétés domiciliées aux États-Unis.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations d'entreprise de durée courte et de qualité *Sub-Investment Grade* (obligations à haut rendement), émises par des sociétés américaines.

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance à revenu fixe de qualité *Sub-Investment Grade* émis par des entreprises domiciliées aux États-Unis.

Le gestionnaire financier estime que la durée moyenne jusqu'à l'échéance ou au rachat des investissements du Compartiment est de trois ans ou moins ; il pourra néanmoins revoir cette estimation si les conditions de marché le justifient.

Le Compartiment peut investir une part significative de ses actifs dans des titres notés en dessous de CCC par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories.

Dans une moindre mesure, le Compartiment peut investir dans des actions privilégiées et dans des obligations d'émetteurs publics ou privés qui ne sont pas domiciliés aux États-Unis.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des

contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'analyses macro- et microéconomiques (perspectives de bénéfices, prévisions de flux de trésorerie, couverture des intérêts ou des dividendes et historique des paiements, couverture par l'actif, profil d'échéance des dettes et conditions d'emprunt) et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également le positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différents secteurs.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 2 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement vendredi 10 juin 2016.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA).

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SoIEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,00 %	0,50 %	0,35 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,75 %	0,50 %	—	—	—
L*	—	0,75 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—
UF**	—	0,75 %	0,50 %	—	—	—
ZF*	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
ZI	—	0,70 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions ZF étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 USD, 100 EUR ou 100 CHF, selon la devise de référence pertinente. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale. Les Classes d'Actions L étaient disponibles à la souscription le 28 août 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 GBP. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

** Les Classes d'Actions UF étaient disponibles à la souscription le 28 novembre 2017 ou à la date de la première souscription suivante pour ces Classes d'Actions, à un prix initial de 100 USD, 100 EUR ou 100 CHF et 100 GBP, selon la devise de référence pertinente. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Emerging Markets Short Duration Bonds

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une performance, mesurée en USD, à partir d'un portefeuille géré activement de titres de créance à durée courte des marchés émergents.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations à durée courte des marchés émergents.

Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance négociables, y compris des warrants, émis dans une devise autre que la devise locale par des gouvernements, des entités supranationales et des entreprises privées ou publiques dans les pays émergents. Le Compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 15 % de son actif net en obligations émises en devise locale.

La durée moyenne des actifs du Compartiment devrait s'établir à trois ans ou moins.

Le Compartiment n'investit pas en actions et titres assimilés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent comprendre des *Credit Default Swaps* (CDS sur émetteur unique et sur indice).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations à des fins de gestion efficace de portefeuille. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel. Le Compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS).

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'analyses micro et macroéconomiques et d'une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 6 septembre 2012.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London).

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers Asia Ltd (Hong-Kong SAR) pour les titres asiatiques.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	3,00 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,00 %	0,50 %	0,25 %	—	—
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,55 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Multi Asset Inflation Plus

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une performance/un rendement supérieur au taux d'inflation de la zone euro, mesuré en EUR, à partir d'un portefeuille multi-actifs indexés sur l'inflation géré activement.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans tous les actifs énumérés ci-dessous, y compris tout type d'actifs indexés sur l'inflation, d'émetteurs de pays membres ou non membres de l'OCDE. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre -4 et 4.

Le Compartiment est exposé jusqu'à :

- 45 % de son actif net aux actions ;
- 100 % de son actif net aux titres de créance négociables émis par des gouvernements, des entreprises ou des institutions publiques des pays de l'OCDE (excepté les véhicules de titrisation tels que les *insurance linked securities* (ILS)) quelle que soit leur note ou non notés) ;
- 30 % de son actif net à des titres de qualité *Sub-Investment Grade* (si plusieurs notes sont attribuées, la plus basse est retenue) ; et
- 10 % de son actif net aux OPCVM investissant dans des obligations catastrophes ou « Cat Bonds ».

Le Compartiment investit jusqu'à :

- 20 % de son actif net dans des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- 10 % de son actif net dans des *Total Return Swaps* (TRS) sur indices (notamment de matières premières hors matières agricoles).

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir la totalité de son actif net en liquidités et/ou instruments du marché monétaire si le risque de conditions de marché défavorables est considéré comme important.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou OPC, y compris de *hedge funds* ouverts qui sont soumis à une surveillance prudentielle équivalente.

Au moins 50 % de l'actif sont couverts contre l'EUR.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement. Les produits dérivés peuvent être :

- des *Total Return Swaps* (TRS) ou d'autres transactions sur instruments financiers dérivés présentant les mêmes caractéristiques : le Compartiment peut participer à des transactions dont l'objet est de transférer à une contrepartie ou de recevoir de cette contrepartie ; le rendement total d'une large gamme d'actifs ou de paniers d'actifs, sans contrainte géographique, tels que des indices (en particulier

des indices de matières premières, hors matières agricoles), des actions, des obligations souveraines, des obligations d'entreprise, des obligations convertibles, des biens immobiliers et des indices de volatilité, en échange du paiement d'un taux d'intérêt.

- des *Credit Default Swaps* (CDS).

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence. Par exemple (ceci est donné à titre d'illustration exclusivement et ne peut en aucun cas être interprété comme une limite), il se peut que l'un des composants d'un indice de matières premières soit largement dominant selon les conditions de marché.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) portant, notamment mais non limitativement, sur des indices de matières premières en vue de la réalisation de son objectif de gestion et/ou de couverture. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swap (unfunded)</i>	0 % - 10 %	Maximum 10 %

Processus de gestion

Les décisions d'investissement se basent sur une combinaison de facteurs issus notamment d'analyses macro- et microéconomiques et des tendances de l'inflation. Le gestionnaire financier gère également la Sensibilité aux Taux d'Intérêt, le positionnement sur la courbe des taux réels et l'exposition à différents actifs indexés sur l'inflation, secteurs et zones géographiques.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi

qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés aux obligations indexées sur l'inflation
- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 27 avril 2017

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment			Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Global Income Generation

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer la fois un revenu régulier et une croissance de votre investissement à moyen terme, mesurés en EUR, à travers une diversification des classes d'actifs.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des obligations, sans contrainte de type ou de notation de crédit, y compris dans des obligations générant des revenus élevés, dans des actions, notamment des actions à dividende élevé, et dans des instruments du marché monétaire. Ces titres peuvent provenir d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Compartiment peut également rechercher une exposition à d'autres classes d'actifs, telles que les matières premières, la volatilité sur les marchés actions et immobilier.

Le Compartiment peut investir dans des actions et, dans la limite de 50 % de son actif net, être exposé aux matières premières, par le biais notamment d'indices de matières premières, d'*Exchange Traded Funds* (ETF) et d'actions. Toutefois, sur le long terme, une forte proportion de l'actif net du Compartiment sera investie dans des produits de taux et des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

L'exposition du Compartiment aux produits de taux libellés en devises autres que l'EUR sera partiellement couverte contre l'EUR.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement. Les produits dérivés peuvent être :

- des *Total Return Swaps* (TRS) ou d'autres transactions sur instruments financiers dérivés présentant les mêmes caractéristiques : le Compartiment peut participer à des transactions dont l'objet est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de cette contrepartie, le rendement total d'un indice de référence spécifique, notamment d'un indice d'actions (tel que le MSCI All Countries World Total Return Net) ou d'indices de matières premières (tel que le S&P GSCI Energy & Metals Capped Components 35/20) en échange du paiement d'un taux intérêt .
- des contrats *forwards* de change
- des contrats *futures* ou options sur actions, taux d'intérêt, taux de change ou indice ou sous-indice cotés sur tout marché réglementé ou négociés de gré à gré

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) portant, notamment mais non limitativement, sur des indices en vue de la réalisation de son objectif de gestion. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des

coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swaps (unfunded)</i>	0 %	Maximum 35 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier fonde le développement d'une allocation d'actifs stratégique à long terme sur une analyse macroéconomique, tout en procédant à des allocations tactiques à court terme afin de saisir les opportunités du marché. Le gestionnaire financier vise à maintenir un degré élevé de diversification dans le portefeuille par une gestion flexible, tout en conservant une volatilité modérée. Les décisions concernant les investissements en actions se fondent sur une analyse fondamentale et/ou sur un processus quantitatif propriétaire.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux titres de créance à haut rendement
- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Méthode de l'engagement.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 28 octobre 2013.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Sous-gestionnaire financier AXA Investment Managers UK Limited (London) pour les dettes de qualité *Investment Grade* et à haut rendement mondiales, la dette émergente et les actions mondiales à dividende élevé.

Sous-sous-gestionnaire financier(s) AXA Rosenberg Investment Management LLC pour les actions américaines à dividende élevé et AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd pour les actions asiatiques à dividende élevé.

Autre L'objectif du Compartiment est d'obtenir un rendement du dividende annuel compris entre 2 % et 6 %, en fonction des conditions du marché. Il n'existe aucune garantie que, pour une année donnée, l'objectif du Compartiment sera réalisé et, en particulier, qu'un revenu sera généré et pourra être distribué ou capitalisé.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,25 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,25 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Pour l'exposition du Compartiment aux produits de taux, toutes les Classes d'Actions non libellées en EUR seront partiellement couvertes contre le risque de change lié à la devise de référence. Les Classes d'Actions partiellement couvertes portent la mention « Partially Hedged ».

Defensive Optimal Income

Anciennement dénommé AXA World Funds – Global Flex 50

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer la croissance de votre investissement à moyen terme, mesurée en EUR, en investissant dans un large éventail de classes d'actifs tout en adoptant une approche défensive (visant une volatilité annualisée de 5 % maximum).

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions et des titres de créance de tous types, émis dans les pays de l'OCDE. Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre - 2 et +8.

Le Compartiment investit jusqu'à 35 % de son actif net dans des actions et/ou des titres de créance négociables émis par des gouvernements, des entreprises ou des institutions publiques des pays de l'OCDE. Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres d'émetteurs de pays n'appartenant pas à l'OCDE. Les investissements en actions peuvent inclure des actions de sociétés de petite capitalisation jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif net.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres de qualité inférieure à « *Investment Grade* ». Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des véhicules de titrisation ou l'équivalent tels que des *Asset Backed Securities (ABS)*, des *collateralised debt obligations (CDO)*, des *collateralised loan obligations (CLO)*, quelle que soit leur notation de crédit ou non notés.

La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir la totalité de ses actifs en liquidités, titres équivalents de trésorerie et/ou instruments du marché monétaire si le risque de conditions de marché défavorables est considéré comme significatif.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou OPC, y compris de *hedge funds* ouverts réglementés qui sont soumis à une surveillance prudentielle équivalente.

Au moins 50 % de l'actif net du Compartiment seront couverts face à l'EUR.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent être :

- des *Total Return Swaps (TRS)*, y compris TRS sur indice), ou d'autres transactions sur instruments financiers dérivés présentant les mêmes caractéristiques dont l'objet est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de cette contrepartie, le rendement total d'une large gamme d'actifs ou de paniers d'actifs internationaux, tels que des actions, des indices, des obligations souveraines, des obligations d'entreprise, des obligations convertibles, des actifs immobiliers et des indices de volatilité, en échange du paiement d'un taux d'intérêt.

- Des *Credit Default Swaps (CDS)* : CDS sur émetteur unique, sur un panier d'émetteurs, et sur indice.

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et/ou d'investissement et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps (TRS)* portant, notamment mais non limitativement, sur des actions ou paniers d'actions, des indices, des emprunts d'État, des obligations d'entreprises, des obligations convertibles, des biens immobiliers et des indices de volatilité en vue de la réalisation de son objectif de gestion. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swaps (unfunded)</i>	0 %	Maximum 35 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier s'appuie sur une approche de convictions et sur une allocation flexible et multi-actifs pour construire son portefeuille. Il vise à maintenir un degré élevé de diversification dans le portefeuille par une gestion flexible, tout en conservant une volatilité faible.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux *hedge funds*

- Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites capitalisations

Méthode de calcul de l'exposition globale Value at Risk (VaR).

VaR calculée pour le Compartiment Le gestionnaire financier vise à gérer le risque de marché dans la limite d'un calcul de VaR à 1,10 % de la valeur liquidative (VL) du Compartiment, dans des conditions normales de marché. La VaR utilisée par le gestionnaire financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours Ouvrés, avec un intervalle de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces 5 Jours Ouvrés dépasse 1,10 % de la VL du Compartiment. Cette VaR correspond à une probabilité de 1 % que la VL du Compartiment perde plus de 3,11 % de sa valeur sur un horizon d'investissement de 20 Jours Ouvrés et avec un intervalle de confiance de 99 %.

Dans des conditions de marché normales, le niveau de VaR (VaR) correspondra à une volatilité annuelle de 5 %.

Les calculs de valeur à risque supposent des conditions de marché normales et s'appuient sur des statistiques ; leurs résultats ne sont pas garantis. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Contrôle de l'exposition globale ».

Niveau d'effet de levier attendu (maximum) Entre 0 et 3.

Non garanti. Le niveau d'effet de levier réel peut s'avérer ponctuellement supérieur ou inférieur au niveau d'effet de levier attendu en raison des conditions de marché.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 18 janvier 1999.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,00 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,50 %	0,50 %	—	—	—
G	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,40 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Global Optimal Income

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, ainsi qu'un revenu stable. Le rendement sur dividendes est considéré comme secondaire.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions et des titres de créance de tous types, émis dans les pays de l'OCDE.

Le Compartiment investit dans des actions (y compris des actions à dividende élevé) et des produits de taux émis par des gouvernements et des entreprises principalement domiciliées ou cotées dans les pays de l'OCDE. Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres d'émetteurs de pays n'appartenant pas à l'OCDE.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des véhicules de titrisation ou l'équivalent tels que des *Asset Backed Securities* (ABS), des *collateralised debt obligations* (CDO), des *collateralised loan obligations* (CLO), ou tout actif similaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou OPC, y compris de *hedge funds* ouverts réglementés.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent être :

- des *Total Return Swaps* (TRS, y compris TRS sur indice), ou d'autres transactions sur instruments financiers dérivés présentant les mêmes caractéristiques dont l'objet est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de cette contrepartie, le rendement total d'une large gamme d'actifs ou de paniers d'actifs internationaux, tels que des actions, des indices, des obligations souveraines, des obligations d'entreprise, des obligations convertibles, des actifs immobiliers et des indices de volatilité, en échange du paiement d'un taux d'intérêt,
- des *Credit Default Swaps* (CDS) : CDS sur émetteur unique, sur un panier d'émetteurs et sur indice,
- des contrats *forwards* de change,
- des instruments dérivés liés à des indices de matières premières,
- des contrats *futures* sur indice actions, obligataires et sur taux d'intérêt,
- des options sur actions, sur obligations et sur taux d'intérêt,
- des *swaps* de taux d'intérêt et d'inflation.

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et/ou d'investissement et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) portant, notamment mais non limitativement, sur des actions ou paniers d'actions, des indices, des emprunts d'État, des obligations d'entreprises, des obligations convertibles, des biens immobiliers et des indices de volatilité en vue de la réalisation de son objectif de gestion. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swaps (unfunded)</i>	0 %	Maximum 35 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement global des sociétés. La gestion de l'allocation aux produits de taux vise à limiter la volatilité des rendements des actions.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux *hedge funds*

Méthode de calcul de l'exposition globale Value at Risk (VaR).

VaR calculée pour le Compartiment Le gestionnaire financier vise à gérer le risque de marché dans la limite d'un calcul de VaR à 3,40 % de la valeur liquidative (VL) du Compartiment, dans des conditions normales de marché. La VaR utilisée par le gestionnaire financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours Ouvrés, avec un intervalle de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte

subie par le Compartiment au cours de ces 5 Jours Ouvrés dépasse 3,40 % de la VL du Compartiment. Cette VaR correspond à une probabilité de 1 % que la VL du Compartiment perde plus de 9,62 % de sa valeur sur un horizon d'investissement de 20 Jours Ouvrés et avec un intervalle de confiance de 99 %.

Les calculs de value at Risk supposent des conditions de marché normales et s'appuient sur des statistiques ; leurs résultats ne sont pas garantis. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Contrôle de l'exposition globale ».

Niveau d'effet de levier attendu (maximum) Entre 0 et 3¹.

Non garanti. Le niveau d'effet de levier réel peut s'avérer ponctuellement supérieur ou inférieur au niveau d'effet de levier attendu en raison des conditions de marché.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 6 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 15 février. 2013.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,20 %	0,50 %	—	—	—
AX	5,50 %	2,00 %	0,50 %	—	—	—
BX	5,50 %	1,25 %	0,50 %	—	—	—
E	—	1,20 %	0,50 %	0,50 %	—	—
F	2,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	—
I	—	0,60 %	0,50 %	—	—	—
M	—	—	0,50 %	—	—	—

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

¹ Jusqu'au 19 octobre 2017, le gestionnaire financier anticipe que le niveau de levier du Compartiment, fondé sur l'approche de la somme des notionnels, soit entre 0 et 2.

Optimal Income

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Visé à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, ainsi qu'un revenu stable. Le rendement sur dividendes est considéré comme secondaire.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions et des titres de créance de tous types, d'émetteurs européens.

Le Compartiment investit dans des actions (y compris des actions à dividende élevé) et des produits de taux émis par des gouvernements et des entreprises principalement domiciliées ou cotées en Europe. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'émetteurs basés hors d'Europe.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des véhicules de titrisation ou l'équivalent, tels que des *Asset Backed Securities* (ABS), des *collateralised debt obligations* (CDO), des *collateralised loan obligations* (CLO) ou tout actif similaire, sans contrainte de devise.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou OPC, y compris de *hedge funds* ouverts réglementés.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent être :

- des *Total Return Swaps* (TRS, y compris TRS sur indice), ou d'autres transactions sur instruments financiers dérivés présentant les mêmes caractéristiques dont l'objet est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de cette contrepartie, le rendement total d'une large gamme d'actifs ou de paniers d'actifs internationaux, tels que des actions, des indices, des obligations souveraines, des obligations d'entreprise, des obligations convertibles, des actifs immobiliers et des indices de volatilité, en échange du paiement d'un taux d'intérêt.
- des *Credit Default Swaps* (CDS)

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de 35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et/ou d'investissement et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) portant, notamment mais non limitativement, sur des actions ou paniers d'actions, des indices, des emprunts d'État, des obligations d'entreprises, des

obligations convertibles, des biens immobiliers et des indices de volatilité en vue de la réalisation de son objectif de gestion. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swaps (unfunded)</i>	0 %	Maximum 35 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier utilise une stratégie fondée à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement global des sociétés. La gestion de l'allocation aux produits de taux vise à limiter la volatilité des rendements des actions.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés à l'investissement international
- Risques liés aux *hedge funds*

Méthode de calcul de l'exposition globale Value at Risk (VaR).

VaR calculée pour le Compartiment Le gestionnaire financier vise à gérer le risque de marché dans la limite d'une VaR à 3,40 % de la valeur liquidative (VL) du Compartiment, dans des conditions normales de marché. La VaR utilisée par le gestionnaire financier aura horizon d'investissement de 5 Jours Ouvrés, avec un intervalle de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces 5 Jours Ouvrés dépasse 3,40 % de la VL du Compartiment. Cette VaR correspond à une probabilité de 1 % que la VL du Compartiment perde plus de 9,62 % de sa valeur sur un horizon d'investissement de 20 Jours Ouvrés et avec un intervalle de confiance de 99 %.

Les calculs de value at Risk supposent des conditions de marché normales et s'appuient sur des statistiques ; leurs résultats ne sont pas garantis. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Contrôle de l'exposition globale ».

Niveau d'effet de levier attendu (maximum) Entre 0 et 3².

Non garanti. Le niveau d'effet de levier réel peut s'avérer ponctuellement supérieur ou inférieur au niveau d'effet de levier attendu en raison des conditions de marché.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 6 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Inconnu.

Date de lancement 19 novembre 2003.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Indice de référence utilisé pour le calcul de la commission de performance EONIA Cap + 200 points de base libellé en EUR pour les Classes d'Actions libellées en EUR ; EONIA Cap + 200 points de base libellé en EUR converti dans la devise de la Classe d'Actions pour les Classes d'Actions qui ne sont pas libellées en EUR.

La commission de performance est basée uniquement sur la surperformance par rapport à l'indice de référence et calculée en appliquant la méthode de « High Water Mark » absolu.

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement	Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment				Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,20 %	0,50 %	—	—	20 %
E	—	1,20 %	0,50 %	0,75 %	—	20 %
F	2,00 %	0,60 %	0,50 %	—	—	20 %
I	—	0,45 %	0,50 %	—	—	20 %
M	—	—	0,50 %	—	—	20 %

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

² Jusqu'au 19 octobre 2017, le gestionnaire financier anticipe que le niveau de levier du Compartiment, fondé sur l'approche de la somme des notionnels, soit entre 0 et 2.

Optimal Absolute

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer rendement positif sur une période de 12 mois, mesuré en EUR, quelles que soient les conditions de marché (rendement absolu). Le rendement sur dividendes est considéré comme secondaire.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit, directement ou au travers de produits dérivés, dans des produits de taux, des actions, des matières premières et des devises, sur l'ensemble des marchés internationaux, y compris sur les marchés émergents. Le Compartiment peut prendre des positions nettes longues et courtes sur l'une quelconque de ces classes d'actifs.

Le Compartiment peut investir dans les matières premières par le biais d'indices de matières premières, des marchés d'échange de matières premières, d'actions, et de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou OPC.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.

Les produits dérivés peuvent être :

- des *Total Return Swaps* (TRS, y compris TRS sur indice), ou d'autres transactions sur instruments financiers dérivés présentant les mêmes caractéristiques dont l'objet est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de cette contrepartie, le rendement total d'une large gamme d'actifs ou de paniers d'actifs internationaux, tels que des actions, des indices, des obligations souveraines, des obligations d'entreprise, des obligations convertibles, des actifs immobiliers et des indices de volatilité, en échange du paiement d'un taux intérêt.
- des contrats *futures* et des contrats *forwards* sur une gamme diversifiée d'actifs tels que des actions, des devises, des produits de taux et tout indice ou sous-indice particulier de matières premières, cotés sur un marché réglementé (dans le cas des contrats *futures*) ou négociés de gré à gré (dans le cas des contrats *forwards*)
- des options sur titres ou sur un panier d'actions, sur produits de taux et sur devises et sur tout contrat future sur un indice ou sous-indice de matières premières particulier, cotées sur un marché réglementé ; ou des options sur toutes valeurs mobilières négociées de gré à gré sous forme de certificats et d'autres produits structurés (y compris des matières premières négociées en bourse) comprenant une composante dérivés (principalement des contrats *futures*) liés à des indices de matières premières et/ou leurs sous-indices. Le Compartiment investira exclusivement dans des certificats et autres produits structurés émis (ou garantis) par des institutions financières spécialisées dans ce type de transactions et satisfaisant aux critères requis de liquidité, de transparence de la valorisation et de règlement en espèces.

Ces produits dérivés liés à un indice sous-jacent ne génèrent pas de coûts de rebalancement importants. Dans des conditions de marché exceptionnelles, l'exposition d'un indice sous-jacent à un même émetteur peut dépasser 20 %, avec un maximum de

35 %, notamment si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré et si un émetteur faisant partie de cet indice est largement prédominant sur son marché de référence.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et/ou d'investissement et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) portant, notamment mais non limitativement, sur des actions ou paniers d'actions, des indices, des emprunts d'État, des obligations d'entreprises, des obligations convertibles, des biens immobiliers et des indices de volatilité en vue de la réalisation de son objectif de gestion. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	Environ 25 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 25 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	Environ 10 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swaps (unfunded)</i>	0 %	Maximum 35 %

Processus de gestion

Le gestionnaire financier combine une recherche de type « bottom up » destinée à détecter les opportunités au sein de chaque classe d'actifs avec une approche « top down » pour évaluer le profil risque/rendement des classes d'actifs. Le gestionnaire financier cherche à investir dans des classes d'actifs faiblement corrélées entre elles par la sélection de titres, l'allocation d'actifs, par leur thématique et leur valeur relative. Le gestionnaire financier sélectionne les investissements sur la base d'un certain nombre de facteurs issus notamment d'une analyse macroéconomique et de l'analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Il gère le Compartiment conformément à un budget de risque annuel au niveau du portefeuille mais aussi au niveau de chaque stratégie individuelle.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés aux stratégies de rendement absolu
- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement international

Méthode de calcul de l'exposition globale Value at Risk (VaR).

VaR calculée pour le Compartiment Le gestionnaire financier vise à gérer le risque de marché dans la limite d'une VaR à 5 % de la valeur liquidative (VL) du Compartiment, dans des conditions normales de marché. La VaR utilisée par le gestionnaire financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours Ouvrés, avec un intervalle de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces 5 Jours Ouvrés dépasse 5 % de la VL du Compartiment. Cette VaR correspond à une probabilité de 1 % que la VL du Compartiment perde plus de 14,16 % de sa valeur sur un horizon d'investissement de 20 Jours Ouvrés et avec un intervalle de confiance de 99 %.

Les calculs de value at Risk supposent des conditions de marché normales et s'appuient sur des statistiques ; leurs résultats ne sont pas garantis. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Contrôle de l'exposition globale ».

Niveau d'effet de levier attendu (maximum) Entre 0 et 3.

Non garanti. Le niveau d'effet de levier réel peut s'avérer ponctuellement supérieur ou inférieur au niveau d'effet de levier attendu en raison des conditions de marché.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans.

Devise de Référence EUR.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités chaque Jour Ouvré bancaire complet au Luxembourg, en France, au Japon et aux États-Unis d'Amérique.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 11 juillet 2011.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Paris.

Indice de référence utilisé pour le calcul de la commission de performance Eonia cap pour les Classes d'Actions EUR A, E, F et M, Eonia cap + 400 points de base pour la Classe d'Actions AX et US Federal Funds (Effective) – Middle Rate Capi pour les Classes d'Actions Hedged libellées en USD.

La commission de performance est basée uniquement sur la surperformance par rapport à l'indice de référence et calculée en appliquant la méthode de « High Water Mark » absolu.

Classe	Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment			Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission RedEx/SolEx	Commission de performance
A	5,50 %	1,50 %	0,50 %	—	—	10 %
AX	5,50 %	1,75 %	0,50 %	—	—	10 %
E	—	1,50 %	0,50 %	0,50 %	—	10 %
F	2,00 %	0,75 %	0,50 %	—	—	10 %
M	—	—	0,50 %	—	—	10 %

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Multi Premia

Objectif et stratégie d'investissement

Objectif

Vise à générer une croissance de votre investissement à partir d'un portefeuille visant une faible corrélation aux classes d'actifs traditionnelles.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif d'investissement en s'exposant à des stratégies utilisant une approche par les primes de risque ou « *premia* » (les « Stratégies ») liées à plusieurs facteurs d'investissement au sein d'une large gamme de classes d'actifs (actions, obligations, crédit, taux, devises) (les « Classes d'Actifs ») et sur tous les marchés mondiaux (y compris les marchés émergents).

Les Stratégies seront conçues et sélectionnées par le gestionnaire financier sur la base d'une analyse de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs (tels qu'entre autres la récurrence des rendements simulés, la justification économique sous-jacente de la Stratégie, sa corrélation avec les classes d'actifs traditionnelles et d'autres stratégies *premia*).

L'univers des Stratégies potentielles considérées par le Compartiment comprend, notamment mais pas seulement, des stratégies dites « Fondamentale », de « Portage », « Momentum », de « Déséquilibres » et de « Sentiment », comme suit :

- Les stratégies dites « Fondamentale » cherchent à capturer de la valeur à partir d'actifs considérés comme sous-évalués ou présentant des ratios fondamentaux plus solides au sein d'une même classe d'actifs. Les stratégies « value » constituent un exemple de stratégies dites « Fondamentale » ;
- Les stratégies de « Portage » cherchent à capturer de la valeur à partir d'actifs censés dégager des rendements supérieurs à ceux générés par d'autres actifs moins rémunérateurs ;
- Les stratégies dites « Momentum » cherchent à capturer de la valeur à partir d'actifs censés générer une performance similaire (positive ou négative) sur un laps de temps futur ;
- Les stratégies dites de « déséquilibres » cherchent à tirer parti des déséquilibres de marché en terme d'offre et de demande (provenant souvent de contraintes structurelles imposées aux investisseurs) se traduisant par des performances anormales ;
- Les stratégies dites de « Sentiment » cherchent à capturer de la valeur à partir de signaux reflétant le sentiment de marché positif ou négatif des consommateurs, des professionnels ou d'autres acteurs économiques et qui peuvent avoir une incidence sur le prix futur des actifs.

Le Compartiment offrira une exposition à ces Stratégies par le biais de positions longues et/ou de positions courtes synthétiques, soit en détenant les composantes sous-jacentes soit via des positions synthétiques. En particulier, le Compartiment devrait acquérir une exposition aux Cassettes d'Actifs (i) en recourant principalement à une large gamme d'instruments financiers dérivés, (ii) en investissant directement dans des actions de toute capitalisation boursière, ou d'obligations (y compris obligations souveraines ou d'entreprise, quelle que soit leur notation de crédit, échéance ou duration), et/ou (iii) en investissant à travers d'autres OPC/OPCVM (y compris des *Exchange Traded Funds* (ETF)).

Le Compartiment exclut l'investissement et/ou l'exposition par le biais d'instruments financiers émis par des sociétés identifiées comme étant impliquées dans la production de tabac et

l'exploitation de mines de charbon. Parmi les critères d'investissement, le gestionnaire financier prend également en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), incluant le cadre ESG interne d'AXA IM, dans ses analyses d'investissement.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.

Le Compartiment peut également recourir à des instruments financiers dérivés à des fins d'atténuation du risque.

Le Compartiment cherche à tirer profit de la diversification et ainsi à générer des rendements plus stables tout en réduisant la volatilité, du fait de la combinaison de Stratégies dans une ou plusieurs Classe d'Actifs s'appuyant sur un processus de construction de portefeuille basé, entre autres, sur un modèle propriétaire. Ce processus de construction de portefeuille est dynamique et prend en compte, parmi d'autres contraintes, celles relatives aux coûts de transaction, à l'effet de levier et à la liquidité. Le processus de construction de portefeuille inclut également un objectif de fourchette de volatilité.

Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT)

Pour atteindre ses objectifs de gestion, le Compartiment peut recourir à une large gamme d'instruments financiers dérivés cotés sur un marché réglementé ou négociés de gré à gré tels que :

- des contrats *futures* (y compris des contrats *futures* sur indices, sur obligations, sur taux d'intérêt, sur taux de change, sur des actions individuelles) ;
- des contrats *forwards* (y compris des contrats *forwards* de change et des contrats *forwards* non livrables) ;
- des options (y compris des options sur devise, sur indice, sur contrats *futures* et des *swaptions*) ;
- des *swaps* (y compris des *swaps* sur actions, des *swaps* sur indice, des *Total Return Swaps* (TRS), des *swaps* de taux d'intérêt, des *Credit Default Swaps* (CDS), des *Contracts for Difference* (CFD)).

Le Compartiment peut recourir aux TRS afin de transférer à une contrepartie, ou de recevoir d'une contrepartie, le rendement total d'une large gamme de Classes d'Actifs incluant les actions ou paniers d'actions, les indices, les obligations, les devises ou les taux d'intérêt, contre des paiements reposant sur le rendement de divers taux ou Classes d'Actifs. Le rendement total payé ou reçu inclut le revenu généré et tout gain en capital éventuel. Ces transactions sur TRS permettront au Compartiment de s'exposer ou de se couvrir contre les Classes d'Actifs concernées. Un rebalancement des actifs sous-jacents aux TRS peut se produire : dans ce cas, les coûts de rebalancement ne seront pas importants.

En outre, le Compartiment obtiendra une exposition à certains facteurs d'investissement via des TRS intégrant des stratégies sur mesure plutôt que de rechercher une exposition directe sur les actifs sous-jacents de ces stratégies d'investissement. De telles stratégies sont utilisées principalement pour combiner des actifs éligibles en un seul instrument et peuvent être employées pour différentes Classes d'Actifs (actions, crédit, taux, devises), et plus particulièrement dans le cadre des Stratégies dites de « Portage » et de « Déséquilibres ». Par exemple, sans s'y limiter, un portefeuille dynamique d'options peut être construit selon une stratégie combinant des options sur des actifs éligibles (par ex. des actions) et des instruments de couverture associés (par ex. en couvrant le risque de variation de cours des actions pour ne conserver que l'exposition à la volatilité des

actions) et rééquilibré quotidiennement selon des règles prédéfinies par le gestionnaire financier. Avant de souscrire un TRS sur une stratégie contenant des coûts de rebalancement synthétique, le Compartiment analysera ces coûts ainsi que la fréquence de rebalancement d'une telle stratégie. Les TRS seront conclus sous la forme d'accords de marché avec des institutions financières réglementées et reconnues afin d'atténuer le risque de contrepartie. La contrepartie ne disposera d'aucun pouvoir discrétionnaire sur la composition ou la gestion des actifs sous-jacents référencés dans la stratégie. Dans tous les cas, le gestionnaire financier analysera les TRS et les stratégies sous-jacentes comme si les actifs sous-jacents étaient détenus directement par le Compartiment, de manière à pouvoir évaluer la position, gérer le risque et calculer les limites pertinentes d'investissement et de répartition des risques de manière appropriée. Le gestionnaire financier aura toute discrétion pour augmenter et diminuer chaque jour l'exposition à la stratégie.

L'utilisation de produits dérivés se fera dans le respect des conditions énoncées dans les sections « Informations complémentaires sur les produits dérivés » et « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille ».

Dans le cadre des limites indiquées dans le tableau ci-dessous, le Compartiment peut utiliser (i) des SFT portant, notamment mais non limitativement, sur des obligations et des actions à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture, d'investissement et/ou de gestion des liquidités et (ii) des contrats d'échange de performance ou *Total Return Swaps* (TRS) tels que décrits ci-dessus dans un but de réalisation de son objectif de gestion, de gestion efficace de portefeuille, de couverture et/ou d'investissement. En conséquence, il pourra supporter des frais de courtage et des coûts de transaction fixes ou variables liés à ces opérations qui seront détaillés dans le rapport annuel.

Type de transactions	Dans des circonstances normales, le montant nominal de ces transactions ne devrait généralement pas dépasser une certaine proportion de la VL du Compartiment indiquée ci-dessous. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus importante, dans les limites de la proportion maximale de la VL du Compartiment indiquée dans la colonne de droite.	Le montant nominal des actifs du Compartiment concernés par la transaction peut atteindre les proportions maximales de la VL du Compartiment indiquées ci-dessous.
Prêts de titres	20 %	Maximum 100 %
Emprunts de titres	Environ 20 %	Maximum 50 %
Opérations de mise/prise en pension	20 %	Maximum 100 %
<i>Total Return Swaps (unfunded)</i>	300 %	Maximum 600 %

Processus de gestion

Le processus de construction de portefeuille est dynamique, basé, entre autres, sur un modèle propriétaire et prend en compte des contraintes relatives notamment aux coûts de transaction, à l'effet de levier, à la liquidité et à l'objectif de volatilité.

Risques

Profil de risque Risque de perte en capital.

Facteurs de risque Le Compartiment est exposé aux risques décrits dans la section « Facteurs de risque généraux », ainsi qu'aux risques spécifiques suivants (décrits dans la section « Facteurs de risque spécifiques ») :

- Risques liés au modèle et aux données d'AXA Investment Managers Chorus Ltd
- Risque de corrélation
- Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier
- Risques liés aux marchés émergents

- Risque lié à un effet de levier élevé
- Risques liés à une rotation élevée du portefeuille
- Risque lié à un historique des opérations limité
- Risque lié à l'incertitude sur la réussite et/ou la génération de rendements positifs de la Stratégie
- Risque d'impossibilité de capturer les Stratégies « premia »
- Risque lié aux positions courtes synthétiques

Méthode de calcul de l'exposition globale Value at Risk (VaR).

VaR calculée pour le Compartiment Le gestionnaire financier vise à gérer le risque de marché dans la limite d'une VaR à 7 % de la valeur liquidative (VL) du Compartiment, dans des conditions normales de marché. La VaR utilisée par le gestionnaire financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours Ouvrés, avec un intervalle de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces 5 Jours Ouvrés dépasse 7 % de la VL du Compartiment. Cette VaR correspond à une probabilité de 1 % que la VL du Compartiment perde plus de 20 % de sa valeur sur un horizon d'investissement de 20 Jours Ouvrés et avec un intervalle de confiance de 99 %.

Les calculs de value at Risk supposent des conditions de marché normales et s'appuient sur des statistiques ; leurs résultats ne sont pas garantis. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Contrôle de l'exposition globale ».

Niveau d'effet de levier attendu (maximum) Entre 15 et 29.

L'approche par la somme des notionnels définit l'effet de levier comme la somme des valeurs absolues des notionnels de tous les instruments financiers utilisés dans le Compartiment. Le niveau d'effet de levier brut calculé résulte, entre autres choses de :

- positions longues ou courtes synthétiques utilisées dans la plupart des Stratégies « premia » ;
- l'exposition à des Stratégies « premia » de faible volatilité qui confèrent un effet de levier ;
- l'inclusion de positions contribuant à atténuer le risque, qui, tout en réduisant l'exposition au risque économique, augmentent la contribution au niveau d'effet de levier brut calculé sur les notionnels ; et
- l'utilisation d'instruments ayant une exposition au risque économique faible mais dont le notionnel est élevé, comme les contrats *futures* sur taux d'intérêt à court terme.

Non garanti. Le niveau de levier réel peut s'avérer ponctuellement supérieur ou inférieur au niveau de levier attendu en raison des conditions de marché (par ex. faible volatilité) et de l'allocation des investissements (par ex. un rebalancement entre les Stratégies et les Classes d'Actifs). Les Stratégies impliquent des positions longues et courtes sur des montants notionnels importants afin d'obtenir une exposition significative aux Classes d'Actifs. Par conséquent, le niveau élevé d'effet de levier ne reflète pas nécessairement le risque économique attaché au Compartiment.

Autres caractéristiques

Destiné aux Investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 3 ans. Le Compartiment emploie une stratégie d'investissement complexe, qui implique de nombreux risques, utilisation d'un effet de levier par le biais d'instruments dérivés et peut en conséquence induire un niveau élevé de volatilité des rendements. Le Compartiment s'adresse exclusivement aux investisseurs qui comprennent ces stratégies et les risques y afférents. Les investisseurs doivent être conscients qu'ils risquent de perdre une partie substantielle de leur investissement.

Devise de Référence USD.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative Quotidienne.

Jour Ouvré du Compartiment Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions du Compartiment sont traités quotidiennement, c'est à dire (i) chaque Jours Ouvrés des banques et des bourses concernées au Luxembourg, en France, au Japon, au Royaume-Uni et aux États-Unis, et (ii) les jours ne correspondant pas à un jour férié pour un marché sur lequel le Compartiment effectue une part significative de ses investissements, tel que défini par le gestionnaire financier.

Ordres de souscription, de transfert et de rachat Tous les ordres sont traités sur la base de Cours Super Inconnu.

Date de lancement 20 avril 2017.

Gestionnaire financier AXA Investment Managers Chorus Limited.

Commissions de performance prélevées sur le Compartiment

Classes d'Actions non « Hedged »

La surperformance se définit comme la différence entre la valeur des actifs de la Classe d'Actions, nette de tous les frais et coûts à l'exception des commissions de performance provisionnées, et la valeur du « *high water mark* » correspondant.

Pour les Classes d'Actions non « Hedged » qui ne sont pas en USD, la valeur du « *high water mark* » et la VL sont converties quotidiennement dans la devise de la Classe d'Actions. Les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent payer une commission de performance tandis que la conversion de change de la VL de l'USD vers la devise de référence de la Classe d'Actions affecte négativement la performance de cette Classe d'Actions.

Le « *high water mark* » reflète le plus haut niveau atteint par la VL de la Classe d'Actions au titre duquel une commission de performance a été payée (ou la VL initiale de la Classe d'Actions si aucune commission de performance n'a été versée dans le passé) ajusté des souscriptions et rachats, comme expliqué ci-après. Afin d'éviter toute ambiguïté, la part des commissions de performance payées correspondant à des rachats d'actions ou des versements de dividendes n'induit pas un ajustement de la valeur du « *high water mark* ».

Chaque Jour de Valorisation, les éléments suivants doivent être reproduits dans le « *high water mark* » :

- les variations de souscription au sein de la Classe d'Actions ;
- en cas de rachat d'Actions ou de versement de dividendes, la valeur du « *high water mark* » est diminuée en appliquant le ratio suivant : montant racheté ou distribué divisé par VL totale de la Classe d'Actions.

À l'issue de la Période de référence, pour autant qu'une provision pour commission de performance ait été constituée, une commission de performance est perçue par la société de gestion. La valeur du « *high water mark* » est ajustée sur la VL de la Classe d'Actions pour la période suivante. S'il ne subsiste pas de provision à l'issue de la Période de référence, aucune commission de performance n'est prélevée par la société de gestion et la valeur du « *high water mark* » reste inchangée pour la période suivante.

En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, une part de la provision au titre de la commission de performance égale au montant remboursé ou distribué divisé par la VL totale de la Classe d'Actions, est prélevée par la société de gestion. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, dans certaines circonstances, une surperformance globale du Compartiment impliquerait le paiement d'une commission de performance à la société de gestion même si la performance individuelle pour certains investisseurs est inférieure.

Classes d'Actions « Hedged »

La surperformance se définit comme la différence entre la valeur des actifs d'une Classe d'Actions, nette de tous les frais et coûts à l'exception des commissions de performance, et la valeur la plus élevée entre celle d'un fonds de référence et celle du « *high water mark* ». Le fonds de référence est égal à la VL de la Classe d'Actions à la date de lancement et a la même performance que l'indice de référence. L'indice de référence est :

- o EONIA capitalisé pour les Classes d'actions Hedged libellées en EUR,
- o taux bancaire overnight en franc suisse capitalisé pour les Classes d'Actions Hedged libellées en CHF et
- o SONIA capitalisé pour les Classes d'Actions Hedged libellées en GBP.

Le « *high water mark* » reflète le plus haut niveau atteint par la VL de la Classe d'Actions au titre duquel une commission de performance a été payée (ou la VL initiale de la Classe d'Actions si aucune commission de performance n'a été versée dans le passé).

Le calcul de la commission de performance et la détermination de la surperformance décrits ci-dessus s'appliquent aux Classes d'Actions IX EUR Hedged dès la date de lancement du Compartiment.

Chaque Jour de Valorisation, les éléments suivants doivent être reproduits dans le fonds de référence et le « *high water mark* » :

- les variations de souscription au sein de la Classe d'Actions ;
- en cas de rachat d'Actions ou de versement de dividendes, la valeur du fonds de référence et la valeur du « *high water mark* » sont diminuées en appliquant le ratio suivant : montant racheté ou distribué divisé par VL totale de la Classe d'Actions.

À l'issue de la Période de référence, pour autant qu'une provision pour commission de performance ait été constituée, une commission de performance est perçue par la société de gestion. La valeur du fonds de référence et la valeur du « *high water mark* » sont ajustées sur la VL de la Classe d'Actions pour la période suivante. S'il ne subsiste pas de provision à l'issue de la Période de référence, aucune commission de performance n'est prélevée par la société de gestion et les valeurs du fonds de référence et du « *high water mark* » restent inchangées pour la période suivante.

En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, une part de la provision au titre de la commission de performance égale au montant remboursé ou distribué divisé par la VL totale de la Classe d'Actions, est prélevée par la Société de Gestion. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, dans certaines circonstances, une surperformance globale du Compartiment impliquerait le paiement d'une commission de performance à la société de gestion même si la performance individuelle pour certains investisseurs est inférieure.

*La commission de performance est basée uniquement sur la surperformance par rapport à la valeur du « *high water mark* » et calculée en appliquant la méthode de « *high water mark* » absolu.*

Frais ponctuels maximum prélevés lors de votre investissement		Frais récurrents annuels maximum prélevés sur le Compartiment			Frais prélevés sur le Compartiment à des conditions spécifiques
Classe	Frais d'entrée	Frais de gestion	Commission de service appliquée	Commission de distribution	Commission de performance
A*	5,50 %	2,30 %	0,50 %	—	<u>Classes d'actions non «Hedged » :</u> - maximum 15 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions comprise entre 0 et 10 % - maximum 20 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions supérieure à 10 % <u>Classes d'actions « Hedged » :</u> maximum 20%
F**	2,00 %	1,40 %	0,50 %	—	<u>Classes d'actions non «Hedged » :</u> - maximum 15 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions comprise entre 0 et 10 % - maximum 20 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions supérieure à 10 % <u>Classes d'actions « Hedged » :</u> maximum 20%
I***	—	1,30 %	0,50 %	—	<u>Classes d'actions non «Hedged » :</u> - maximum 15 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions comprise entre 0 et 10 % - maximum 20 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions supérieure à 10 % <u>Classes d'actions « Hedged » :</u> maximum 20%
ZI****	—	1,10 %	0,50 %	—	<u>Classes d'actions non «Hedged » :</u> - maximum 15 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions comprise entre 0 et 10 % - maximum 20 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions supérieure à 10 % <u>Classes d'actions « Hedged » :</u> maximum 20%
IX	—	1,10 %	0,50 %	—	<u>Classes d'actions non «Hedged » :</u> - maximum 15 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions comprise entre 0 et 10 % - maximum 20 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions supérieure à 10 % <u>Classes d'actions « Hedged » :</u> maximum 20%
M	—	—	0,50 %	—	<u>Classes d'actions non «Hedged » :</u> - maximum 15 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions comprise entre 0 et 10 % - maximum 20 % correspondant à une performance annualisée de la Classe d'Actions supérieure à 10 % <u>Classes d'actions « Hedged » :</u> maximum 20%

Se référer à la section « Frais des Compartiments » qui suit la description du dernier Compartiment. Ce tableau décrit les types de Classes d'Actions existant à la date du présent Prospectus. Une liste à jour des Classes d'Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

* Les Classes d'Actions A de capitalisation EUR couverte (95 %) et A de capitalisation CHF couverte (95 %) seront disponibles à un prix initial de 100 EUR ou 100 CHF, selon la devise de référence pertinente. Ces Classes d'Actions seront proposées à la souscription sur résolution du Conseil. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

** Les Classes d'Actions F de capitalisation EUR couverte (95 %), F de capitalisation CHF couverte (95 %) et F de capitalisation GBP couverte (95 %) seront disponibles à la souscription à un prix initial de 100 EUR, 100 CHF ou 100 GBP, selon la devise de référence pertinente. Ces Classes d'Actions seront proposées à la souscription sur résolution du Conseil. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

*** Les Classes d'Actions I de capitalisation EUR, I de capitalisation EUR couverte (95 %), I de capitalisation CHF couverte (95 %), I de capitalisation GBP couverte (95 %) et I de distribution EUR couverte (95 %) seront disponibles à la souscription à un prix initial de 100 EUR, 100 CHF ou 100 GBP, selon la devise de référence pertinente. Ces Classes d'Actions seront proposées à la souscription sur résolution du Conseil. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

**** Les Classes d'Actions ZI de capitalisation EUR, ZI de capitalisation EUR couverte (95 %), ZI de capitalisation CHF couverte (95 %), ZI de capitalisation GBP couverte (95 %) et ZI de distribution EUR couverte (95 %) seront disponibles à la souscription à un prix initial de 100 EUR, 100 CHF ou 100 GBP, selon la devise de référence pertinente. Ces Classes d'Actions seront proposées à la souscription sur résolution du Conseil. Les paiements doivent être effectués sur le compte de la SICAV auprès du Dépositaire, au plus tard quatre Jours Ouvrés après la date de souscription initiale.

Frais et commissions des Compartiments

Remarque générale Les frais décrits ci-dessous réduisent la performance de l'investissement des Actionnaires.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Les frais d'entrée, de conversion et de rachat maximums supportés par les investisseurs sont présentés dans les frais ponctuels figurant dans chaque « Description des Compartiments ». Certains investisseurs sont susceptibles de payer un montant de frais inférieur aux montants maximums indiqués ; pour plus de renseignements, veuillez consulter votre conseiller financier ou le distributeur. Ces frais peuvent être perçus par les conseiller financiers ou distributeurs.

Aucun frais de rachat n'est imputé. Si aucun frais de conversion à proprement parler n'existe, les investisseurs ayant déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois peuvent toutefois être soumis à des frais représentant 1 % maximum de la valeur liquidative (VL) des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois. Par ailleurs, lorsqu'un investisseur convertit, au cours des 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment, ses Actions en Actions d'un autre Compartiment dont les frais d'entrée sont plus élevés, il est susceptible de payer la différence entre les frais d'entrée versés initialement et ceux du Compartiment dans lequel il convertit ses Actions.

Frais courants annuels prélevés dans le Compartiment Ces frais sont indiqués dans chaque « Description des Compartiments ». Ils comprennent les frais de gestion, la commission de distribution et la commission de service appliquée. La société de gestion est responsable du paiement des frais aux gestionnaires financiers et/ou aux prestataires de services du Compartiment.

Frais indirects

Outre les frais ci-dessus, certains Compartiments peuvent également supporter des frais indirects (voir la rubrique « Autres caractéristiques » dans chaque « Description des Compartiments »). Dans ce cas, la SICAV paiera les commissions afférentes aux OPCVM et/ou OPC dans lesquels elle investit. Aucun frais d'entrée ou de rachat ne pourra être prélevé au titre des investissements d'un Compartiment dans des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou OPC gérés directement ou par délégation par la société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte. Un Compartiment ne pourra, en aucun cas, investir dans des OPC appliquant des frais d'entrée ou de rachat supérieurs à 1 % et qui sont soumis à des frais de gestion supérieurs à 3 %.

Commission de service appliquée

Pour couvrir ses charges d'exploitation ordinaires et protéger les investisseurs des fluctuations de ces charges d'exploitation ordinaires, la SICAV paiera une commission de service appliquée à la société de gestion sur les actifs de la Classe d'Actions correspondante. Le niveau effectif de commission de service appliquée peut être fixé en dessous du niveau maximum indiqué dans la « Description des Compartiments », différents taux effectifs pouvant être appliqués selon les Classes d'Actions. Le niveau effectif de la commission de service appliquée à chaque Compartiment et Classe d'Actions est déterminé en tenant compte de différents critères tels que, entre autres, les coûts imputés à la Classe d'Actions et la variation des coûts liée à une variation de la VL de la Classe d'Actions correspondante qui pourrait résulter de mouvements du marché et/ou de la négociation des Actions. Le Conseil peut, par une résolution, (i) modifier à son entière discrétion le niveau de la commission de service appliquée effective et (ii) changer à tout moment, après

en avoir informé les Actionnaires concernés, le niveau maximum de la commission de service appliquée en vigueur pour toutes les Classes d'Actions.

La commission de service appliquée est fixe dans la mesure où la société de gestion supportera les charges d'exploitation ordinaires réelles qui excèdent la commission de service facturée aux Classes d'Actions. À l'inverse, la société de gestion sera en droit de conserver tout montant de commission de service appliquée facturé aux Classes d'Actions supérieur aux charges d'exploitation courantes réelles supportées par les Classes d'Actions concernées. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions indiqués dans le DICI correspondant. En contrepartie de la commission de service appliquée versée par la SICAV, la société de gestion fournit et/ou met à disposition, pour le compte de la SICAV, les services suivants et supporte toutes les dépenses (y compris les dépenses raisonnables) encourues lors des opérations et de l'administration courantes des Classe d'Actions, notamment, sans s'y limiter :

- les frais de dépositaire excepté les frais de transaction ;
- les honoraires des auditeurs ;
- les jetons de présence et les frais des administrateurs, et la rémunération des dirigeants et employés de la SICAV : tout administrateur de la SICAV recevra des jetons de présence en rémunération de ses services à titre d'administrateur ou en tant que membre de tout comité du Conseil ;
- la taxe d'abonnement luxembourgeoise ;
- les frais de couverture de risque de change des Classes d'Actions ;
- la rémunération de l'agent de registre, de l'agent domiciliataire et administratif, de tout agent payeur, du dépositaire d'actions au porteur et de tout représentant dans les juridictions où la commercialisation des Actions est autorisée, et de tous les autres agents employés pour le compte de la SICAV ; cette rémunération peut être soit basée sur l'actif net de la SICAV, soit basée sur les transactions, soit une somme forfaitaire ;
- les coûts liés à la préparation, l'impression, la publication dans les langues nécessaires et la distribution du prospectus ou de documents relatifs à la SICAV, des rapports annuels et semestriels et des autres rapports ou documents autorisés ou requis au titre des lois et réglementations en vigueur dans les juridictions où la vente des Actions est autorisée ;
- les commissions de l'agent de registre ;
- le coût afférent à l'impression des certificats et procurations ;
- le coût afférent à la préparation et au dépôt des Statuts et de tous les autres documents concernant la SICAV, y compris les déclarations d'enregistrement et notes d'informations auprès de toutes les autorités (y compris les associations locales de courtiers en valeurs mobilières) compétentes à l'égard de la SICAV ou de l'offre des Actions ;
- le coût lié à l'habilitation de la SICAV ou à la vente des Actions dans une juridiction donnée ou à leur cotation sur une bourse de valeurs donnée ;
- les coûts de comptabilité et de tenue de registres ;
- les frais juridiques ;
- le coût lié à la préparation, à l'impression, à la publication et à la distribution des avis au public et autres communications aux Actionnaires ;
- le coût lié au calcul de la VL de chaque Classe d'Actions ;

- les frais d'assurance, de poste, de téléphone et de télex et de tout moyen de communication ;
- les frais de soutien à la distribution et à la vente (notamment les frais prélevés par les plateformes locales de routage d'ordres, les frais d'agents de transfert locaux, de représentants locaux et de traduction) ; et
- tous les autres frais et charges similaires.

Si les charges d'exploitation courantes énumérées ci-dessus sont payées directement sur les actifs de la SICAV, la commission de service appliquée due par la SICAV à la société de gestion sera réduite en conséquence.

La commission de service appliquée ne couvre pas les coûts ou frais suivants encourus par une Classe d'Actions ou un Compartiment :

- tous les impôts dus sur les actifs et les bénéfices de la SICAV (à l'exception de la taxe d'abonnement luxembourgeoise mentionnée ci-dessus) ;
- les frais de transaction sur titres (y compris les commissions bancaires et de courtage habituellement dues sur les transactions portant sur des valeurs mobilières de chaque Compartiment, lesquelles seront incluses dans le prix d'acquisition et déduites du prix de vente) ;
- les frais liés à la réduction de l'exposition à la durée des Classes d'Actions RedEx versés au gestionnaire financier et les frais de couverture liés à la Classe d'Actions SolEx ;
- les frais de correspondant bancaire et autres frais bancaires ;
- les frais de prêt de titres : rémunération des services de l'agent procédant au prêt de titres et à des opérations de mise en pension. Le détail de la rémunération figurera dans le rapport annuel de la SICAV portant sur le Compartiment concerné ;
- les charges exceptionnelles, notamment, sans s'y limiter, les charges qui ne pourraient être considérées comme des dépenses courantes, les frais associés à des litiges, des mesures exceptionnelles, en particulier les expertises juridiques, commerciales ou fiscales ou les procédures juridiques engagées dans le but de défendre les intérêts des actionnaires, tous les frais associés aux dispositions inhabituelles prises par l'agent domiciliataire, l'agent de registre et de transfert et l'agent de cotation dans l'intérêt des investisseurs, et tous les frais et charges similaires.

Toutes les charges dont le paiement est prélevé sur les actifs des Actionnaires sont prises en compte dans le calcul de la VL et les montants réellement payés sont indiqués dans les rapports annuels de la SICAV.

Chaque Compartiment paie, outre les frais qu'il encourt directement, une partie des frais non attribuables à un Compartiment en particulier au prorata de sa VL dans la SICAV. Les Classes d'Actions dont la devise est différente de la Devise de Référence du Compartiment supporteront tous les coûts liés à la devise spécifique d'une Classe d'Actions (tels que les coûts de couverture de change et les frais d'opérations de change).

Chaque Compartiment peut amortir ses propres frais de constitution sur les cinq premières années de son existence. Tous les frais de constitution de la SICAV ont été entièrement amortis.

Les frais de gestion, la commission de service appliquée et la commission de distribution sont calculés sur la base de la VL de chaque Compartiment et sont payés mensuellement à terme échu à la société de gestion.

Classe d'Actions M

Bien que la Classe d'Actions M ne soit pas soumise à des frais de gestion, les investisseurs dans ces Actions supportent des frais par le biais de conventions de frais de gestion ou, le cas échéant, indirectement par le biais des conventions de gestion ou des mandats institutionnels.

Commission de performance prélevée dans les Compartiments

Pour chaque Compartiment décrit dans la section « Description des Compartiments » comme prélevant une commission de performance, cette commission est calculée pour chaque période de référence annuelle, qui correspond à l'exercice comptable (1^{er} janvier – 31 décembre), excepté pour la première période de référence qui commence à la date de lancement du Compartiment et se termine à la clôture de l'exercice comptable de la SICAV (la « Période de référence »). La commission de performance d'un Compartiment et l'indice de référence utilisé pour comparaison dans le calcul de la commission de performance sont indiqués dans la « Description des Compartiments ».

La commission de performance peut être calculée soit selon la méthode du « *high water mark* » relatif soit selon la méthode du « *high water mark* » absolu.

La commission de performance est calculée selon la méthode du « *high water mark* » relatif décrite ci-après pour les Compartiments suivants :

- Framlington Europe Micro Cap,
- Framlington Hybrid Resources,
- Framlington Global Convertibles.

Calcul de la performance : chaque Jour de Valorisation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance est constituée pour un montant équivalent à un pourcentage de la surperformance. Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour de Valorisation précédent, la provision est ajustée par une reprise sur provision jusqu'à concurrence de la dotation existante.

La surperformance se définit comme la différence entre la valeur des actifs d'un Compartiment, nette de tous les frais et coûts à l'exception des commissions de performance provisionnées d'une part, et celle d'un fonds de référence dont la performance est égale à la performance de l'indice de référence utilisé pour le calcul de la commission de performance (le « Fonds de référence ») d'autre part. Les éléments suivants doivent être reproduits dans le Fonds de référence :

- Les variations de souscription au sein du Compartiment ;
- En cas de rachat d'Actions ou de versement de dividendes, la valeur du Fonds de référence est diminuée en appliquant le ratio suivant : montant racheté ou distribué divisé par VL totale de la Classe d'Actions du Compartiment.

À l'issue de la période de référence, pour autant qu'une provision pour commission de performance ait été constituée, une commission de performance est versée à la société de gestion et la valeur du Fonds de référence est ajustée sur celle de la VL du Compartiment pour la période suivante. S'il ne subsiste pas de provision à l'issue de la période de référence, aucune commission de performance n'est versée à la société de gestion et la valeur du Fonds de référence reste inchangée pour la période de référence suivante.

En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la commission de performance, correspondant au montant remboursé ou distribué divisé par la VL totale de la Classe d'Actions du Compartiment, est versée à la société de gestion.

La commission de performance est calculée selon la méthode du « *high water mark* » absolu décrite ci-après pour les Compartiments suivants :

- Optimal Income,
- Optimal Absolute,
- Multi Premia (veuillez vous référer uniquement à la section « Commissions de performance prélevées sur le Compartiment » de la description du Compartiment

concerné pour le calcul de la performance spécifique à ce Compartiment).

Calcul de la performance : chaque Jour de Valorisation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance est constituée pour un montant équivalent à un pourcentage de la surperformance. Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour de Valorisation précédent, la provision est ajustée par une reprise sur provision jusqu'à concurrence de la dotation existante.

La surperformance se définit comme la différence entre la valeur des actifs d'un Compartiment, nette de tous les frais et coûts à l'exception des commissions de performance, et la valeur la plus élevée entre celle du Fonds de référence et le « *high water mark* ». Si la valeur du Fonds de référence est inférieure à la valeur du fonds « *high water mark* », le montant de la surperformance correspondra à la différence entre la valeur des actifs du Compartiment et la valeur du fonds « *high water mark* ». La performance du Fonds de référence est égale à la celle de l'indice de référence utilisé pour le calcul de la commission de performance. Le fonds « *high water mark* » reflète la VL du Compartiment la plus élevée au titre de laquelle une commission de performance a été versée.

Par ailleurs, les éléments suivants doivent être reproduits dans le Fonds de référence et le fonds « *high water mark* » :

- Les variations de souscription au sein du Compartiment,
- En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, la valeur du Fonds de référence et celle du fonds « *high water mark* » sont diminuées en appliquant le ratio suivant : montant racheté ou distribué divisé par VL totale du Compartiment.

À l'issue de la Période de référence, pour autant qu'une provision pour commission de performance ait été constituée, une commission de performance est perçue par la société de gestion. La valeur du Fonds de référence et celle du fonds « *high water mark* » sont ajustées sur la VL du Compartiment pour la période suivante. S'il ne subsiste pas de provision à l'issue de la période de référence, aucune commission de performance n'est versée à la société de gestion, la valeur du fonds « *high water mark* » reste inchangée et la valeur du Fonds de référence est ajustée sur la VL du Compartiment pour la période suivante. Par conséquent, la valeur du fonds « *high water mark* » reste égale à la VL du Compartiment enregistrée à la date du dernier versement d'une commission de performance, ou à la VL initiale du Compartiment si aucune commission de performance n'a été versée dans le passé. En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, une proportion de la provision au titre de la commission de performance correspondant au montant remboursé ou distribué divisé par la VL totale du Compartiment, est versée à la société de gestion. L'indice de référence utilisé pour comparaison dans le calcul de la commission de performance est indiqué dans la « Description des Compartiments ».

Pour les Classes d'Actions libellées dans une devise différente de la Devise de Référence du Compartiment, la performance de l'indice de référence utilisé pour le calcul de la commission de performance peut être négative en raison de l'impact de la conversion de la Devise de Référence dans la devise de la Classe d'Actions.

Dans certaines circonstances, une surperformance globale du Compartiment pourra impliquer le paiement d'une commission de performance à la société de gestion alors que la performance individuelle pour certains investisseurs est inférieure à celle de l'indice de référence utilisé.

Autres frais prélevés dans le Compartiment

Les autres frais ou commissions encourus par une Classe d'Actions ou un Compartiment sont les suivants :

- tous les impôts dus sur les actifs et les bénéfices de la SICAV (à l'exception de la taxe d'abonnement luxembourgeoise mentionnée ci-dessus) ;
- les frais de transaction sur titres (y compris les commissions bancaires et de courtage habituellement dues sur les transactions portant sur des valeurs mobilières de chaque Compartiment, lesquelles seront incluses dans le prix d'acquisition et déduites du prix de vente) ;
- les frais liés à la réduction de l'exposition à la durée des Classes d'Actions RedEx versés au gestionnaire financier et les frais de couverture liés à la Classe d'Actions SolEx ;
- les frais de correspondant bancaire et autres frais bancaires ;
- les frais de prêt de titres en rémunération des services de l'agent procédant au prêt de titres et à des opérations de mise en pension. Le détail de la rémunération figurera dans le rapport annuel de la SICAV portant sur le Compartiment concerné.
- les charges exceptionnelles, notamment, sans s'y limiter, les charges qui ne pourraient être considérées comme des dépenses courantes, les frais associés à des litiges, des mesures exceptionnelles, en particulier les expertises juridiques, commerciales ou fiscales ou les procédures juridiques engagées dans le but de défendre les intérêts des actionnaires, tous les frais associés aux dispositions inhabituelles prises par l'agent domiciliataire, l'agent de registre et de transfert et l'agent de cotation dans l'intérêt des investisseurs, et tous les frais et charges similaires.

Une partie des commissions payées à des courtiers choisis sur certaines transactions du portefeuille pourra être reversée aux Compartiments qui ont généré les commissions avec ces courtiers, et utilisée pour compenser les frais.

Informations spécifiques sur les coûts

Autriche et Allemagne : des plans d'épargne à versements périodiques sont proposés aux résidents autrichiens et allemands. Il est prévu que ces plans d'épargne à versements périodiques soient étendus à d'autres pays où la SICAV est agréée. Pour plus d'informations à ce sujet veuillez vous adresser au siège de la SICAV. Les Actionnaires ayant souscrit un plan d'épargne à versements périodiques peuvent être amenés à supporter des coûts supplémentaires liés au traitement et à la gestion journalière dudit plan par l'agent de registre. Toutefois, pour la première année, un tiers seulement des coûts en question sera facturé aux Actionnaires qui ont souscrit des Actions ou des Actions supplémentaires dans le cadre du plan d'épargne à versements périodiques.

FISCALITE

Impôts prélevés sur les actifs du Compartiment La SICAV est assujettie à la taxe d'abonnement luxembourgeoise aux taux suivants :

- Pour les Compartiments « monétaires » (dont le portefeuille est composé de titres de créances et d'instruments de dette, négociables ou non, notamment des obligations, des certificats de dépôt, des bons de caisse et autres instruments similaires, sous réserve qu'au moment de leur achat par le Compartiment concerné, leur échéance initiale ou résiduelle ne dépasse pas douze mois, compte tenu des instruments financiers qui y sont rattachés, ou que les conditions régissant ces titres prévoient que le taux d'intérêt applicable à ces titres soit ajusté au moins une fois par an en fonction des conditions de marché) et les Compartiments ou Classe d'Actions destinés aux investisseurs institutionnels au sens de la législation fiscale luxembourgeoise : 0,01 %
- Pour tous les autres Compartiments ou Classes d'Actions : 0,05 %

Cette taxe est calculée et payable chaque trimestre sur la base de la VL agrégée des Actions en circulation du Compartiment ou de la Classe d'Actions à la fin de chaque trimestre. La SICAV n'est actuellement soumise ni à l'impôt sur les bénéfices, ni à l'impôt sur les plus-values, ni aux retenues à la source en vigueur au Luxembourg. Toutefois, les dividendes et intérêts perçus par la SICAV au titre de ses investissements peuvent être soumis dans leurs pays d'origine à des retenues à la source non récupérables. Elle peut également être assujettie à d'autres impôts prélevés par les autorités fiscales des pays dans lesquels la SICAV ou les Compartiments sont enregistrés ou distribués.

Toute modification des Statuts est soumise à un droit d'enregistrement fixe de 75 EUR.

Impôts payés directement par les Actionnaires Les investisseurs qui ne sont pas des contribuables au Luxembourg ne sont pas actuellement assujettis aux impôts sur les plus-values, le revenu, les donations, aux droits de mutation et de succession, aux retenues à la source ou autres taxes applicables au Luxembourg. Les investisseurs que le Luxembourg considère comme résidents ou disposant d'un établissement stable au Luxembourg, actuellement ou dans le passé, peuvent être assujettis à l'impôt luxembourgeois.

Il est porté à l'attention des investisseurs qui vivent en dehors du Luxembourg qu'en vertu de la réglementation de l'UE, toute somme reçue de la SICAV (y compris les produits du rachat des Actions d'un Compartiment) doit, soit être déclarée dans leur pays de résidence, soit être soumise à une retenue à la source.

Une liste des Classes d'Actions ayant obtenu le statut de fonds déclarant au Royaume-Uni (« *UK Reporting Fund* ») peut être obtenue sur le site Internet de l'administration fiscale du Royaume-Uni (www.hmrc.gov.uk). Les informations relatives à ces Classes d'Actions disposant du statut de fonds déclarant au Royaume-Uni figurent dans les rapports annuels et semestriels de la SICAV.

Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) Les dispositions relatives à la conformité fiscale des comptes étrangers ou « FATCA » de la loi sur les incitations à l'embauche pour le rétablissement de l'emploi (*Hiring Incentives to Restore Employment Act*, ou loi « HIRE » de 2010), applicables à certains paiements, visent essentiellement à exiger la déclaration de la détention directe ou indirecte de comptes non américains ou d'entités non américaines par des contribuables américains aux autorités fiscales américaines (*Internal Revenue Service* (« IRS »)). En cas de manquement à l'obligation de fournir les informations requises, une retenue à la source américaine de 30 % s'applique sur les investissements directs (et éventuellement indirects) américains. Afin d'éviter d'être assujettis à la retenue à la source américaine, les investisseurs américains et non américains sont susceptibles de devoir fournir des informations à leur sujet et concernant leurs investisseurs. À cet égard, un accord intergouvernemental a été signé entre le Luxembourg et les États-Unis concernant la mise en œuvre de la FATCA afin de faciliter l'application de la FATCA par les institutions financières étrangères (IFE) au Luxembourg.

Selon les dispositions générales de la FATCA, la SICAV semble entrer dans la catégorie des IFE. Aussi, afin de se conformer à la loi, la SICAV peut exiger de tous les Actionnaires qu'ils fournissent les justificatifs obligatoires permettant de déterminer s'ils relèvent ou non du statut de contribuables américains, et la SICAV alors devra, entre autres, communiquer à l'IRS aux États-Unis le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscal de certains contribuables américains qui détiennent, directement ou indirectement, une participation dans la SICAV, ainsi que d'autres informations relatives à cette participation, notamment les montants payés par la SICAV.

La SICAV s'efforcera de satisfaire à toutes les obligations qui lui incombent pour éviter l'application de la retenue à la source de

30 %. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité de la SICAV à satisfaire toutes les obligations imposées par la FATCA. Si la SICAV ne parvient pas à se conformer aux exigences de la FATCA et qu'elle est de ce fait soumise à la retenue à la source sur ses investissements de source américaine (le cas échéant) en vertu de la FATCA, la valeur des Actions détenues par tous les Actionnaires peut en être affectée de manière significative et les Actionnaires peuvent subir une perte significative en conséquence.

Tout Actionnaire qui manque de fournir à la SICAV les justificatifs permettant de déterminer son statut de contribuable américain ou non fait courir à la SICAV le risque de payer des impôts (dont la retenue à la source américaine) en raison de ce manquement en vertu de la loi HIRE, charge d'impôt qui peut lui être refacturée. Sous réserve que la SICAV agisse de bonne foi et pour des motifs raisonnables, elle pourra imposer le rachat des actions détenues par ces Actionnaires, conformément aux Statuts de la SICAV. En outre, la SICAV aura le droit de retenir, compenser ou déduire tout montant raisonnable (y compris toute obligation fiscale) sur les produits des rachats, comme l'autorisent les lois et réglementations en vigueur.

Les Actionnaires et investisseurs potentiels sont invités à consulter leur conseiller fiscal sur les exigences de la FATCA et les conséquences possibles de cette loi sur leur investissement dans la SICAV. En particulier, les Actionnaires qui détiennent leurs actions au travers d'intermédiaires doivent confirmer la conformité à la FATCA de ces intermédiaires afin d'éviter d'avoir à payer la retenue à la source américaine sur les rendements de leurs investissements.

Normes communes de déclaration (« CRS ») Les termes en majuscules utilisés dans cette partie auront la signification définie par la loi du Luxembourg datée du 18 décembre 2015 (la « Loi CRS »), sauf mention contraire.

Le 9 décembre 2014, le Conseil de l'UE a adopté la Directive 2014/107/UE modifiant la Directive 2011/16/UE du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal, qui prévoit un échange automatique des informations concernant les comptes financiers entre pays membres de l'UE (Directive DAC). L'adoption de la directive susmentionnée porte application de la CRS de l'OCDE et généralise l'échange automatique d'informations au sein de l'UE à partir du 1^{er} janvier 2016.

En outre, le Luxembourg a signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes de l'OCDE (« Accord multilatéral ») afin de permettre l'échange automatique d'informations dans le cadre de la CRS. Selon cet Accord multilatéral, le Luxembourg échangera automatiquement les informations concernant les comptes financiers avec les autres pays membres à partir de 1^{er} janvier 2016. La Loi CRS met en œuvre la Directive DAC, introduisant la CRS dans la loi du Luxembourg.

Selon les termes de la Loi CRS, la SICAV peut être tenue de fournir aux autorités fiscales du Luxembourg un rapport annuel précisant les nom, adresse, pays membre(s) de résidence, numéro(s) d'identification fiscale (« TIN ») ainsi que la date et le lieu de naissance de i) tout Déclarant qui est Détenteur de compte au sens de la Loi CRS, ii) et, dans le cas d'une entité non financière passive au sens de la Loi CRS, de tout Bénéficiaire effectif qui est un Déclarant. Ces informations sont susceptibles d'être transmises par les autorités fiscales du Luxembourg à des autorités fiscales étrangères.

De plus, la SICAV est responsable du traitement des données personnelles et chaque actionnaire dispose d'un droit d'accès aux données communiquées aux autorités fiscales du Luxembourg ainsi que d'un droit de rectification de ces données (si nécessaire). Toutes les données obtenues par la SICAV seront traitées conformément à la loi du Luxembourg du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données personnelles, telle que modifiée.

La capacité de la SICAV à remplir ses obligations en matière de reporting dans le cadre de la Loi CRS dépendra de la fourniture, par chaque actionnaire, des informations nécessaires à la SICAV, y compris les informations concernant les propriétaires directs ou indirects de chaque actionnaire, ainsi que les justificatifs requis. Sur demande de la SICAV, chaque actionnaire est tenu de fournir ces informations.

La SICAV s'efforcera de satisfaire à toutes les obligations lui incombant afin d'éviter toute amende ou pénalité imposée par la Loi CRS. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité de la SICAV à satisfaire à ces obligations. Si la SICAV est soumise à une amende ou pénalité dans le cadre de la Loi CRS, la valeur des Actions détenues par les Actionnaires peut subir des pertes substantielles.

Tout Actionnaire qui ne se conforme pas aux demandes d'informations de la SICAV peut se voir facturer toute amende ou pénalité imposée à la SICAV à cause du défaut de fourniture

d'informations par cet Actionnaire, et la SICAV peut, à sa seule discrétion, racheter les Actions de cet Actionnaire.

Les Actionnaires doivent consulter leur conseiller fiscal ou demander un avis professionnel concernant l'impact de la Loi CRS sur leurs investissements.

MISE EN COMMUN D'ACTIFS

Aux fins d'une gestion efficace, la SICAV peut choisir de mettre en commun tout ou partie des actifs d'un Compartiment avec les actifs d'autres Compartiments ou d'autres fonds d'investissement luxembourgeois afin d'abaisser les coûts de la SICAV et d'augmenter la diversification.

Cette mise en commun d'actifs est susceptible de bénéficier globalement aux Actionnaires, mais il n'existe aucune garantie que ce sera le cas sur une période donnée.

Description des risques

Conformément à la Loi de 2010 et aux réglementations en vigueur, la SICAV utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer l'exposition de chaque Compartiment aux risques de marché, de liquidité et de contrepartie, et à tous les autres risques significatifs pour les Compartiments (par exemple, le risque opérationnel). L'auditeur interne de la SICAV et la société de gestion évaluent les procédures de gestion des risques utilisées par la SICAV et le cadre de contrôle de cette gestion.

L'un quelconque de ces risques peut amener un Compartiment à enregistrer des pertes, à dégager une performance inférieure à celle d'investissements similaires, à connaître une volatilité élevée (variations à la hausse ou à la baisse de la VL) ou à ne pas atteindre son objectif pendant une période donnée. En règle générale, plus la performance potentielle d'un investissement est grande, plus le niveau de risque est élevé.

Tous ces risques peuvent exister dans des conditions de marché normales. Des conditions de marché inhabituelles ou des événements imprévisibles importants peuvent amplifier les risques existants dans des conditions de marché ordinaires. Par ailleurs, la nature ou l'importance relative de certains risques peut changer dans des conditions de marché inhabituelles.

Tous les Compartiments sont potentiellement exposés aux facteurs de risque généraux décrits ci-dessous. Pour les risques spécifiques à chaque Compartiment, veuillez vous référer à la section « Risques spécifiques ».

FACTEURS DE RISQUE GÉNÉRAUX

Liquidités En vertu de la Directive OPCVM V, les liquidités doivent être considérées comme une troisième catégorie d'actifs qui s'ajoute aux instruments financiers et aux autres actifs, lorsque les obligations associées à la Directive OPCVM V sont uniquement celles couvertes par les obligations en matière de contrôle des flux de trésorerie. En revanche, les dépôts à moyen et long terme pourraient être considérés comme un investissement et par conséquent doivent entrer dans la catégorie des autres actifs.

Dépositaires centraux de titres Conformément à la Directive OPCVM, le fait de confier la garde des actifs de la SICAV au gestionnaire financier d'un système de règlement de titres (en anglais « securities settlement system » ou « SSS ») n'est pas considéré comme une délégation du dépositaire. Le dépositaire est par conséquent exonéré de la stricte responsabilité de restitution des actifs. Un dépositaire central de titres (CSD) étant une personne morale qui gère un SSS et fournit également d'autres services de base, ne doit pas être considéré comme un délégué du dépositaire, indépendamment du fait que la garde des actifs de la SICAV lui a été confiée. Il existe cependant un certain degré d'incertitude concernant le sens à donner à une telle exonération, dont le champ peut être interprété de manière restreinte par certaines autorités de surveillance, notamment les autorités de surveillance européennes.

Gestion des garanties Le risque de contrepartie lié aux investissements dans des instruments financiers dérivés de gré à gré et des contrats de prêts et mise/prise en pension de titres est généralement réduit par le transfert ou le gage de garanties en faveur du Compartiment. Cependant, les transactions ne sont pas toujours entièrement garanties. Les commissions et revenus dus au Compartiment sont susceptibles de ne pas être garantis. Si une contrepartie fait défaut, le Compartiment peut être contraint de céder la garantie non monétaire reçue au prix du marché. Dans ce cas, le Compartiment peut réaliser une perte

due, entre autres, à une évaluation ou un suivi imprécis de la garantie, à des mouvements de marché défavorables, à une dégradation de la note de crédit des émetteurs de la garantie ou au manque de liquidité du marché sur lequel se négocie la garantie. Des difficultés dans la vente de la garantie peuvent retarder ou limiter la capacité du Compartiment à satisfaire les demandes de rachat.

Un Compartiment peut également subir une perte en réinvestissant la garantie monétaire, quand cela est autorisé. Une telle perte peut subvenir en raison d'une baisse de la valeur des investissements réalisés. Une baisse de la valeur de ces investissements réduirait le montant de garantie disponible pour restitution par le Compartiment à la contrepartie, conformément aux conditions de la transaction. Le Compartiment devrait alors compenser la différence de valeur entre la garantie initialement reçue et le montant disponible pour restitution à la contrepartie, occasionnant une perte pour le Compartiment.

Risque de concentration Les Compartiments peuvent concentrer leurs investissements dans certaines sociétés, certains groupes de sociétés, secteurs de l'économie, pays ou régions géographiques, ou notations. Cela peut avoir des conséquences négatives sur les Compartiments si ces sociétés, secteurs, pays ou notations perdent de la valeur.

Risque de contrepartie Certains Compartiments sont exposés à un risque de contrepartie associé aux contreparties avec lesquelles ils participent à des transactions ou aux courtiers, négociants et marchés par l'intermédiaire desquels ils effectuent des transactions, que ce soit sur des marchés organisés ou de gré à gré. Il correspond au risque qu'une contrepartie des Compartiments fasse défaut (ou n'honore pas ses engagements). Le défaut d'une contrepartie (ou le fait qu'elle n'honore pas ses engagements) dans le cadre de ces transactions peut avoir une incidence considérablement négative sur la VL d'un Compartiment. En cas d'insolvabilité ou de défaut d'une contrepartie, le Compartiment concerné pourrait ne recouvrer qu'une partie de ses avoirs disponibles à la distribution aux créanciers et/ou clients de la contrepartie, même si les droits de propriété sont clairement établis. Les sommes récupérées peuvent être inférieures au montant dû au Compartiment et le Compartiment peut par conséquent subir des pertes importantes.

Risque de crédit La capacité d'un émetteur de titres à honorer ses engagements dépend de la situation financière dudit émetteur. Une dégradation de la situation financière de l'émetteur peut abaisser la qualité de ses titres et accroître la volatilité de leur cours. Le Compartiment peut être soumis au risque que l'émetteur des titres ne paie pas l'intérêt et le principal des titres, ce qui entraînerait une baisse de la valeur de l'investissement. En cas de défaut de l'émetteur des titres, le Compartiment peut subir des retards dans la liquidation des titres, mais aussi des pertes résultant d'une baisse de la valeur des titres durant la période où le Compartiment cherche à faire valoir ses droits. Le Compartiment peut de ce fait enregistrer des pertes considérables.

Les émetteurs peuvent être, sans s'y limiter, des entreprises, des banques, des États ou des entités ad hoc, selon les titres émis. Les titres peuvent prendre la forme, sans s'y limiter, d'obligations, des bons du Trésor, de titres adossés à des actifs (Asset Backed Securities), de Collateralized Debt Obligations, etc.

Risque provenant de séparation des passifs entre les Classes d'Actions (standard, RedEx et SolEx) Bien qu'une allocation comptable des actifs et passifs à leurs Classes d'Actions respectives soit effectuée, il n'existe pas de séparation juridique entre les Classes d'Actions d'un même Compartiment.

Par conséquent, si les passifs d'une Classe d'Actions sont supérieurs à ses actifs, les créanciers de cette Classe d'Actions d'un Compartiment peuvent chercher un recours sur les actifs attribuables aux autres Classes d'Actions du même Compartiment.

L'allocation comptable des actifs et passifs entre les Classes d'Actions ne s'accompagnant pas d'une séparation juridique, une transaction sur une Classe d'Actions peut affecter les autres Classes d'Actions d'un même Compartiment.

Risque lié aux transactions sur produits dérivés Chaque Compartiment peut procéder à des transactions sur produits dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Le recours à des produits dérivés listés ou de gré à gré fait partie de ces stratégies, notamment, l'utilisation de contrats *futures*, de contrats *forwards*, de *swaps*, d'options et de warrants.

Les produits dérivés sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel.

Par ailleurs, il peut exister une corrélation imparfaite entre les instruments dérivés utilisés comme véhicules de couverture et les investissements ou secteurs du marché à couvrir. Ces risques peuvent donc ne pas être parfaitement couverts, ce qui pourrait entraîner une perte de capital.

De plus, l'utilisation de produits dérivés peut induire un important effet de levier économique et, dans certains cas, présenter un risque de perte significatif. Les faibles dépôts de marge initiaux normalement requis pour prendre une position sur ces instruments permettent un niveau d'effet de levier élevé. Par conséquent, une fluctuation relativement faible du prix du contrat sous-jacent peut résulter en un profit ou une perte élevée par rapport au montant d'actifs initialement déposé en marge initiale et peut entraîner des pertes supplémentaires illimitées dépassant toute marge déposée. L'exposition globale à ces instruments ne peut excéder 100 % de la VL du Compartiment concerné pour les Compartiments utilisant la méthode de l'engagement, afin de contrôler le risque de marché associé à l'utilisation des produits dérivés. Par conséquent, le risque global lié aux investissements d'un Compartiment peut représenter 200 % de la VL dudit Compartiment. Les emprunts temporaires n'étant autorisés qu'à hauteur de 10 %, le risque global d'un Compartiment ne peut jamais dépasser 210 % de sa VL. Le risque associé à l'utilisation de produits dérivés ne peut être supérieur au niveau de la Value-at-risk (VaR) indiqué dans la section de la « Description des Compartiments » relative à chaque Compartiment utilisant la méthode de la Value-at-risk (VaR) pour contrôler le risque lié à l'utilisation de ces instruments.

En outre, le recours à ces stratégies peut être limité par les conditions de marché et des contraintes réglementaires, et rien ne permet de garantir que ces stratégies atteindront leurs objectifs.

Risque lié aux actions Sur les marchés d'actions, le cours des actions peut fluctuer en fonction des attentes ou des prévisions des investisseurs, ce qui peut entraîner un risque de volatilité élevé. La volatilité a été historiquement plus importante sur les marchés d'actions que sur les marchés obligataires. Toute baisse du cours des actions au sein du portefeuille d'un Compartiment entraînera avec elle la baisse de la VL de ce Compartiment.

Risques de change et de devise Au niveau du portefeuille : de nombreux Compartiments investissent dans des valeurs étrangères, à savoir des titres libellés dans des devises autres que la Devise de Référence dans laquelle sont libellés les Compartiments.

Les variations des taux de change ont un impact sur la valeur des titres détenus, exprimée dans la Devise de Référence de

ces Compartiments, et génère une volatilité supplémentaire. Si la devise dans laquelle est libellé un titre s'apprécie par rapport à la Devise de Référence d'un Compartiment, la contre-valeur du titre dans la Devise de Référence augmentera ; à l'inverse, une dépréciation de la devise dans laquelle est libellé un titre provoquera une diminution de la contre-valeur du titre et pourra avoir un impact négatif sur la VL du Compartiment concerné.

Si le gestionnaire financier décide de couvrir le risque de change d'une transaction, rien ne permet de garantir que cette stratégie de couverture sera efficace et que la couverture sera totale. Un contexte défavorable peut amener un Compartiment à subir des pertes importantes.

Au niveau des classes d'actions : de nombreux Compartiments offrent des Classes d'Actions libellées dans une devise différente de leur Devise de Référence. Si la Classe d'Actions concernée n'est pas couverte, sa valeur suivra les fluctuations du taux de change entre la devise de la Classe d'Actions et la Devise de Référence du Compartiment. Cela introduit donc une volatilité supplémentaire au niveau de ces Classes d'Actions. En ce qui concerne les Classes d'Actions couvertes contre le risque de change, rien ne permet de garantir que la stratégie de couverture sera efficace et que la couverture sera totale.

Risque de taux d'intérêt La valeur de marché des instruments financiers et, par conséquent, la VL des Compartiments concernés peuvent varier sous l'influence des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que, en cas de hausse des taux, la valeur de marché des produits de taux a tendance à diminuer. À l'inverse, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché des produits de taux tend à augmenter. Ces variations de taux peuvent avoir des conséquences négatives sur la VL des Compartiments. En raison de ce risque, le cours des produits de taux à long terme est généralement plus volatil que celui des titres à court terme.

Risque de liquidité Il est possible qu'un Compartiment investisse sur certains marchés qui pourront s'avérer, à un moment donné, insuffisamment liquides. Cela a une incidence sur le cours des titres d'un Compartiment et par conséquent sur sa VL.

Par ailleurs, il existe un risque que, en raison d'un manque de liquidité et d'efficacité sur certains marchés dû à des conditions de marché inhabituelles ou à un volume exceptionnellement élevé de demandes de rachat ou à d'autres facteurs, le Compartiment ait des difficultés à acheter ou vendre des titres, et donc à satisfaire les demandes de souscription et de rachat dans les délais indiqués dans le Prospectus.

Dans de telles circonstances, la société de gestion peut, conformément aux Statuts et dans l'intérêt des investisseurs, suspendre les souscriptions et les rachats ou étendre le délai de règlement.

Risque de perte en capital Sauf mention explicite dans le Prospectus de l'existence d'une garantie du capital à une date donnée et sous réserve des conditions prévues, aucune garantie n'est offerte ou fournie aux investisseurs quant à la restitution de leurs investissements initiaux ou subséquents dans un Compartiment.

La perte en capital peut résulter d'une exposition directe, de l'exposition à une contrepartie ou d'une exposition indirecte (par exemple l'exposition à des actifs sous-jacents par le biais de produits dérivés, d'opérations de prêt et d'emprunt de titres ou de mise en pension).

Risque lié à la gestion Tout Compartiment est soumis au risque que les techniques ou stratégies d'investissement soient infructueuses et l'amènent à encourir une perte. Les Actionnaires n'auront ni le droit ni le pouvoir de participer à la gestion quotidienne ou au contrôle de l'activité des Compartiments, ni l'opportunité d'évaluer les investissements

particuliers effectués par les Compartiments ou les modalités de ces placements.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La performance future d'un Compartiment peut différer considérablement, dans sa nature et les risques qui y sont associés, de celle des placements et des stratégies entrepris par le gestionnaire financier dans le passé. Rien ne peut garantir que le gestionnaire financier obtiendra des performances comparables à celles générées dans le passé ou généralement disponibles sur le marché.

Risque de marché Certains marchés sur lesquels un Compartiment est à même d'investir peuvent parfois s'avérer hautement volatils ou insuffisamment liquides. Cela est susceptible d'influer de manière significative sur le cours des titres de ce Compartiment et, par conséquent, sur sa VL.

Risques politique, réglementaire, économique et de convertibilité Certaines zones géographiques dans lesquelles les Compartiments peuvent investir (parmi lesquelles, entre autres, l'Asie, la zone euro et les États-Unis) peuvent être affectées par des événements ou mesures économiques ou politiques, des changements de politique gouvernementale, de législation ou de réglementation fiscale, des changements dans la convertibilité des devises, ou encore par la réforme de leur devise, des restrictions sur les investissements étrangers, et, de manière générale, par des difficultés économiques et financières. Dans ce contexte, les risques de volatilité, de liquidité, de crédit et de devise peuvent augmenter et avoir une incidence négative sur la VL des Compartiments.

Risque lié à l'abaissement de la notation de crédit L'abaissement de la note de crédit des émissions de titres ou des émetteurs peut entraîner une baisse de la valeur des titres dans lesquels les Compartiments ont investi et par la même en une chute de la VL de ces Compartiments. La liquidité des titres concernés peut baisser, rendant leur vente plus difficile et leur valeur plus volatile.

Risques associés aux opérations de financement sur titres (achats et ventes temporaires de titres, Total Return Swaps) et aux garanties financières (garanties) Les opérations de financement sur titres (SFT) et les garanties qui les accompagnent peuvent générer des risques pour le Compartiment, tels que (i) risque de contrepartie (décrit ci-dessus), (ii) risque juridique, (iii) risque lié à la conservation, (iv) risque de liquidité (i.e. risque résultant de la difficulté à acheter, vendre, clôturer ou valoriser un actif ou une transaction à cause d'un manque d'acheteurs, de vendeurs ou de contreparties), et, le cas échéant, (v) risques liés à la réutilisation de la garantie (i.e. principalement le risque que la garantie donnée par le Compartiment ne soit pas restituée, par exemple en raison de la faillite de la contrepartie).

Risque lié au prêt de titres et aux transactions de mise ou prise en pension Un Compartiment peut participer à des prêts de titres et à des transactions de mise ou prise en pension qui l'exposent au risque de contrepartie. Le risque existe que les titres prêtés ne soient pas rendus ou ne soient pas rendus dans les délais et/ou avec une perte des droits sur la garantie en cas de défaut ou de faillite de l'emprunteur ou de l'agent de prêt de titres, et le Compartiment peut par conséquent subir des pertes importantes.

RISQUES SPECIFIQUES

Pour les risques spécifiques à chaque Compartiment, veuillez vous référer à la section « Description des Compartiments ».

Risques des titres 144A Certains Compartiments sont susceptibles d'investir dans des titres assujettis à des restrictions, notamment au sens de la règle 144A. Les titres 144A bénéficient d'une exemption de l'obligation d'enregistrement, inscrite dans la Loi sur les valeurs mobilières de 1933 aux États-Unis d'Amérique. Ces titres sont soumis à des restrictions de revente aux Acheteurs institutionnels qualifiés

(QIB), tels que définis par la Loi sur les valeurs mobilières de 1933 aux États-Unis d'Amérique ; en conséquence, les frais administratifs sont réduits à cause de cette exemption. Les titres 144A s'échangent entre un nombre limité de QIB, ce qui peut accroître la volatilité des prix et réduire la liquidité de certains titres 144A.

Risques liés aux stratégies de rendement absolu Les stratégies de rendement absolu se composent de plusieurs sous-stratégies possibles telles que, notamment, (i) les tentatives de tirer parti des dysfonctionnements du marché constatés (ou anticipés) ou des écarts entre des marchés et/ou des secteurs et/ou des devises et/ou d'autres instruments financiers, ou (ii) des prises de position directionnelles sur des marchés et/ou des secteurs et/ou des devises et/ou d'autres instruments financiers. La volatilité des marchés et/ou des secteurs et/ou des devises et/ou d'autres instruments financiers utilisés dans le cadre de ces stratégies implique que les stratégies mises en œuvre peuvent ne pas atteindre les performances anticipées par le gestionnaire financier. Dans ce cas, la VL du Compartiment concerné peut baisser. Par ailleurs, ces stratégies peuvent avoir recours à l'effet de levier qui amplifiera les gains et les pertes, et/ou les gains et les pertes générés par les produits dérivés. En outre, ces stratégies peuvent impliquer l'utilisation d'instruments ayant une liquidité moindre, ou des investissements sur des marchés moins liquides, comme les marchés émergents. En investissant dans ces types de stratégies de rendement absolu, un Compartiment peut donc être exposé au risque de liquidité.

Risques liés au marché chinois Certains Compartiments peuvent investir sur le marché domestique chinois. L'investissement sur les marchés des valeurs mobilières de la RPC est soumis aux risques liés à l'investissement sur les marchés émergents et présente un niveau de risque généralement plus élevé que des placements similaires sur les principaux marchés de valeurs mobilières, notamment en raison de facteurs politiques et réglementaires, comme décrit ci-dessous.

Les titres du marché des valeurs mobilières de la RPC peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux des marchés matures. Ceci peut contraindre un Compartiment à différer l'acquisition ou la vente de titres, avec des conséquences négatives sur leur cours.

L'existence d'un marché liquide pour les Actions A chinoises peut dépendre de l'offre et de la demande de ces Actions A chinoises. Les bourses de valeurs mobilières en Chine ont généralement le droit de suspendre ou de limiter les opérations sur tous les titres qui y sont négociés. Notamment, les bourses chinoises imposent des fourchettes de cours sur les Actions A chinoises en dehors desquelles la négociation de ces actions par la bourse pertinente peut être suspendue. Une telle suspension rendra impossible pour le gestionnaire financier le dénouement des positions et peut de ce fait exposer le Compartiment concerné à des pertes. Par ailleurs, une fois la suspension levée, il se peut que le gestionnaire financier ne puisse pas dénouer les positions à un cours favorable. La faible liquidité ou l'absence de liquidité du marché des Actions A chinoises peut avoir des conséquences négatives sur le cours auquel les titres peuvent être achetés et vendus par un Compartiment et donc sur la VL de ce Compartiment.

Nombre des réformes économiques de la RPC font l'objet d'ajustements et de modifications qui peuvent ne pas toujours avoir des effets positifs sur les investissements étrangers sur le marché chinois.

Le cadre juridique de la RPC peut ne pas apporter aux investisseurs les mêmes garanties en matière de protection ou d'information que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers. Les normes et exigences réglementaires comptables, d'audit et de reporting financier reconnues peuvent différer sensiblement de celles en vigueur

dans les marchés développés. Par ailleurs, les réglementations continuent d'évoluer et peuvent changer rapidement, ce qui peut retarder encore les rachats ou limiter la liquidité.

Le gouvernement de la RPC peut également exercer une influence significative sur le secteur privé de l'économie et les investissements peuvent être affectés par une éventuelle instabilité d'ordre politique et économique. Dans le passé, le gouvernement de la RPC a eu recours à des mesures de nationalisation, d'expropriation, de fiscalité confiscatoire et de blocage des taux de change. Le retour à de telles pratiques aurait des conséquences négatives sur les intérêts de la SICAV et il n'existe aucune garantie que cela ne se produira pas à l'avenir.

De plus, des facteurs tels que la politique gouvernementale de la RPC, sa politique budgétaire, les taux d'intérêt, l'inflation, le sentiment des investisseurs, l'accès au crédit et son coût, la liquidité des marchés financiers de la RPC et le niveau de volatilité des cours des actions pourraient avoir une incidence significative sur la valeur des investissements sous-jacents de la SICAV et par la même sur le prix de son action.

Les pratiques en matière de règlement des transactions sur les valeurs mobilières impliquent un risque plus élevé que celles des pays développés, en partie du fait que la SICAV recourt à des courtiers, dépositaires et contreparties locaux soumis à une réglementation différente de celle des autres marchés internationaux développés. Notamment, en RPC, certaines transactions sur les valeurs mobilières ne sont pas réglées selon un système de règlement-livraison et la SICAV peut alors être exposée au risque de règlement. Aux termes de la loi et de la réglementation du Luxembourg, le dépositaire est toutefois responsable de choisir et de superviser de manière adéquate ses correspondants bancaires sur les marchés concernés. La SICAV s'efforcera, dans la mesure du possible, d'utiliser des contreparties dont la situation financière est de nature à limiter ce risque.

Les marchés de valeurs mobilières de Shanghai et de Shenzhen sont en cours de développement et de changement. Cette évolution peut créer de la volatilité, provoquer des difficultés dans le règlement et l'enregistrement des transactions et compliquer l'interprétation et l'application des réglementations en vigueur. Le gouvernement de la RPC a développé une législation commerciale complète et des progrès considérables ont été faits dans la promulgation de lois et réglementations relatives à des questions économiques telles que l'organisation et la gouvernance des entreprises, l'investissement étranger, le commerce, la fiscalité et les échanges. Ces lois, réglementations et obligations légales étant relativement récentes, leur interprétation et leur mise en application comportent des incertitudes.

Les investissements dans la RPC seront sensibles à toute mesure importante dans les domaines politique, social et économique en RPC. Pour les raisons énoncées ci-dessus, une telle sensibilité peut avoir des conséquences négatives sur la croissance du capital et de ce fait sur la performance de ces investissements.

Risques liés aux agences de notation chinoises Les notes attribuées par les agences de notation ne constituent pas une norme absolue de qualité du crédit. Il est possible que les agences de notation omettent de modifier leurs notations de crédit en temps opportun de telle sorte que la situation financière courante d'un émetteur est susceptible d'être meilleure ou moins bonne que ne l'indique une note. Les notes de crédit des instruments de dette des Compartiments R-QFII étant en majorité attribuées par des agences de notation de la RPC, les méthodes adoptées par ces agences pourraient ne pas être cohérentes avec celles des autres agences de notation internationales. Par conséquent, leur système de notation peut ne pas fournir une norme équivalente permettant une

comparaison avec des titres notés par des agences de notation internationales.

Risques liés aux marchés de *collateralized debt obligations* (CDO) Les titres émis sous la forme de CDO (« titres CDO ») sont généralement des obligations assorties d'un recours limité contre les émetteurs et ne peuvent donc être financés qu'à partir des actifs sous-jacents (« actifs CDO ») des émetteurs ou du produit de la cession de ces actifs. Par conséquent, les détenteurs de titres CDO, dont la SICAV, doivent uniquement s'appuyer sur les distributions des actifs CDO ou les produits de la cession de ces actifs. En outre, le remboursement des intérêts sur les titres CDO (autres que la tranche senior ou les tranches d'une émission spécifique) font généralement l'objet d'un report. Si les distributions issues des actifs CDO ou (dans le cas [abordé plus loin] de titres CDO à la valeur du marché) les produits provenant de la vente des actifs CDO sont insuffisants pour dégager un revenu des titres CDO, aucun autre actif ne pourra être utilisé pour rembourser la défaillance ; une fois les actifs sous-jacents réalisés, l'obligation des émetteurs des titres CDO correspondants de rembourser ladite défaillance, y compris à la SICAV, sera éteinte.

Dans le cadre d'une opération de CDO à la valeur du marché, le remboursement du principal et des intérêts aux investisseurs provient à la fois des flux et des ventes de garanties. Les paiements aux tranches ne dépendent pas de l'adéquation des flux de trésorerie issus de la garantie mais plutôt de l'adéquation de la valeur de marché de cette dernière. Si celle-ci diminue en dessous d'un certain niveau, les versements en faveur de la tranche « equity » seront suspendus. Encore plus bas, les tranches de premier rang sont affectées. L'un des avantages des opérations de CDO à la valeur de marché réside dans la flexibilité supplémentaire qu'elles offrent au gestionnaire financier. Il n'est en effet pas limité par la nécessité d'ajuster les flux de garantie sur ceux des différentes tranches.

Les actifs CDO se composent en premier lieu de prêts de qualité *Sub-Investment Grade*, d'intérêts de prêts de qualité *Sub-Investment Grade*, de titres de créance à haut rendement et d'autres titres de créance, qui sont soumis aux risques de liquidité, de valeur de marché, de taux d'intérêt, de réinvestissement et à un certain nombre d'autres risques. Ils comportent généralement plus de risques que les obligations d'entreprise de qualité *Investment Grade*. Ces investissements sont habituellement considérés comme spéculatifs par nature. Les actifs CDO sont normalement gérés de manière active par un gestionnaire financier qui se charge également de les négocier en tenant compte des notes des agences et d'autres contraintes. Le rendement global des actifs CDO dépend partiellement de la capacité du gestionnaire financier à gérer activement les portefeuilles liés aux actifs CDO.

Ces actifs sont soumis à certaines restrictions de portefeuille telles que précisées dans le présent Prospectus. Néanmoins, la concentration d'actifs CDO sur un seul type de titres expose les détenteurs de CDO à un degré accru de risque en termes de défaut sur actifs CDO.

Les actifs CDO sont assujettis aux risques de crédit, de liquidité, de valeur de marché, de taux d'intérêt, et à un certain nombre d'autres risques. Ces risques pourraient être exacerbés par la concentration d'un portefeuille sur un ou plusieurs actifs CDO spécifiques.

Les titres CDO sont en général placés auprès d'investisseurs privés et offrent une liquidité moindre que les obligations d'entreprises de qualité *Investment Grade* ou *Sub-Investment Grade*. Ils sont généralement émis sous forme de transactions structurées comportant des risques différents de ceux des obligations d'entreprises « ordinaires ». De plus, les actifs qui garantissent les titres CDO à valeur de marché peuvent être liquidés en cas de résultat négatif à certains tests ; dans ce cas, il est probable que les titres CDO à valeur de marché enregistreront une forte dépréciation.

Le cours des actifs CDO peut être très volatil et fluctuera souvent sous l'influence de différents facteurs par nature difficiles à prévoir tels que (sans s'y limiter) des variations de taux d'intérêt, le niveau des écarts de crédit, la situation économique globale, l'évolution des marchés financiers, les événements économiques ou politiques sur la scène nationale ou internationale, l'évolution ou la tendance d'un secteur économique spécifique ainsi que la situation financière des débiteurs des actifs CDO. En outre, la capacité de l'émetteur à vendre les actifs CDO avant maturité dépend d'un certain nombre de restrictions précisées dans les documents relatifs à l'offre et à la constitution des CDO concernés.

Risque lié aux titres convertibles Certains Compartiments peuvent investir dans des titres d'entreprise distribuant des intérêts fixes ou des dividendes et qui peuvent être convertis à un prix ou à un taux donné en actions ordinaires ou privilégiées à des périodes spécifiques au cours de la vie des titres convertibles. Tout comme les produits de taux en général, la valeur de marché des titres convertibles a tendance à baisser si les taux d'intérêt augmentent, toutefois dans une moindre mesure. Du fait de leur convertibilité, la valeur de marché de ces titres tend également à varier avec les fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires ou privilégiées sous-jacentes. Les obligations convertibles peuvent également être assorties d'une clause de remboursement anticipé et d'autres caractéristiques pouvant les exposer au risque de remboursement anticipé. La valeur et la performance d'un Compartiment peuvent en subir les conséquences négatives.

Les investissements dans les titres convertibles sont soumis aux mêmes risques de taux d'intérêt, de crédit et de paiement anticipé que les obligations d'entreprise traditionnelles comparables. Les prix des titres à taux fixe sont très sensibles aux variations de taux d'intérêt sur les marchés de capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par divers facteurs macroéconomiques. La valeur des titres convertibles peut également être affectée par des changements de la note de crédit, de la liquidité ou de la situation financière de l'émetteur. Un Compartiment peut en outre être exposé aux risques de crédit et d'insolvabilité des émetteurs des titres. Ceci peut avoir un impact négatif sur la VL dudit Compartiment.

Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier Un Compartiment peut utiliser tant des produits dérivés listés (y compris, mais sans s'y limiter des contrats *futures* et des options) que des produits dérivés négociés de gré à gré (notamment, sans s'y limiter, des options, des contrats *forwards*, des *swaps* de taux d'intérêt et des dérivés de crédit) dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins d'investissement, de couverture ou de gestion efficace de portefeuille, mais aussi des accords de mise en pension, de prise en pension ou de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à divers types de risques, incluant, sans s'y limiter, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. De plus, l'utilisation de produits dérivés peut induire un important effet de levier économique et, dans certains cas, présenter un risque de perte significatif. Les faibles dépôts de marge initiaux normalement requis pour prendre une position sur ces instruments permettent un niveau d'effet de levier élevé. Par conséquent, une fluctuation relativement faible du prix du contrat et/ou de l'un de ses paramètres peut résulter en un profit ou une perte élevé par rapport au montant d'actifs initialement déposé à titre de marge initiale et peut résulter en des pertes illimitées dépassant toute marge déposée. Les produits dérivés de gré à gré sont peu liquides sur le marché secondaire et il peut s'avérer difficile d'évaluer la valeur d'une position dans ces produits et son exposition au risque. Rien ne permet de garantir que les stratégies utilisant des produits dérivés atteindront les objectifs attendus. En outre, lorsqu'ils sont utilisés à des fins de

couverture, il peut y avoir une corrélation imparfaite entre ces instruments et les investissements ou les secteurs de marché couverts.

Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré, tels que les dérivés de crédit, peuvent comprendre des risques supplémentaires puisqu'il n'existe aucun marché sur lequel il est possible de clôturer une position ouverte. Il peut s'avérer difficile d'évaluer la valeur d'une position et son exposition au risque, ou de dénouer une position existante.

Outre les produits dérivés, le gestionnaire financier peut utiliser des accords de mise en pension ou de prêt de titres dans le cadre de la stratégie d'investissement du Compartiment. Ces techniques peuvent augmenter l'effet de levier du Compartiment et sa volatilité. Le niveau d'effet de levier ou d'emprunt autorisé par le niveau de la Value-at-Risk (VaR) peut dépasser 100 % des actifs d'un Compartiment. De plus, les coûts associés à l'effet de levier et aux emprunts pèseront sur le résultat d'exploitation du Compartiment.

L'obligation de dépôt de marge pour les options et autres instruments de gré à gré tels que les contrats *forwards* de change, les *swaps* et certains autres instruments dérivés dépendra des conditions de crédit et des accords spécifiques négociés individuellement entre les parties à la transaction.

Risques liés à l'abaissement dans la catégorie Sub-Investment Grade et/ou aux titres non notés Un Compartiment peut investir dans des titres de qualité *Investment Grade*. Les titres de cette catégorie achetés par un Compartiment peuvent par la suite être abaissés à la catégorie *Sub-Investment Grade*. Cet abaissement de leur note de crédit induira une baisse de la valeur des titres concernés et par conséquent des pertes pour le Compartiment. Le marché des titres de qualité *Sub-Investment Grade* et/ou non notés peut être moins actif et il peut donc s'avérer difficile de vendre ces titres. Des *spreads* de crédit plus importants seront généralement adoptés pour la valorisation des titres émis par des émetteurs moins bien notés. La valorisation de ces titres est plus difficile et la valeur du Compartiment peut donc être plus volatile. La valeur d'investissement de ces titres détenus par les Compartiments peut diminuer de ce fait.

Risques inhérents à l'investissement sur les marchés émergents Certains titres dans lesquels les Compartiments concernés investissent peuvent comporter un degré de risque supérieur à celui généralement associé à des investissements similaires sur les principaux marchés boursiers, notamment du fait de facteurs politiques et réglementaires décrits ci-après.

Les perspectives de croissance économique de certains de ces marchés sont considérables et les rendements peuvent y être supérieurs à ceux des pays développés, une fois cette croissance amorcée. Les investissements dans les marchés émergents offrent des opportunités de diversification, la corrélation entre ces marchés et les marchés développés majeurs étant généralement assez faible. La volatilité des prix et des devises sur les marchés émergents est toutefois généralement plus élevée.

Les titres des marchés émergents peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux des marchés matures. Les titres de sociétés situées sur les marchés émergents peuvent être détenus par un nombre limité de personnes. Ceci peut contraindre les Compartiments à différer l'acquisition ou la vente de titres, avec des conséquences négatives sur leurs cours.

Les dispositifs de règlement des transactions sur les marchés émergents comportent des risques plus élevés que sur les marchés développés, notamment du fait de l'obligation pour les Compartiments de faire appel à des intermédiaires et à des contreparties moins bien capitalisés, et du manque de fiabilité dans certains pays de la conservation et de l'inscription en compte des actifs. Aux termes des lois et de la réglementation

du Luxembourg, le dépositaire est toutefois responsable de choisir et de superviser de manière adéquate ses correspondants bancaires sur les marchés concernés.

La SICAV s'efforcera, dans la mesure du possible, d'utiliser des contreparties dont la situation financière est de nature à limiter ce risque. La SICAV ne peut toutefois pas garantir qu'elle parviendra à éliminer ce risque pour les Compartiments, les contreparties opérant sur les marchés émergents n'ayant généralement pas les ressources financières ni la solidité de celles des pays développés.

Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter aux investisseurs les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers. Les normes comptables, d'audit et de reporting financier généralement acceptées dans certains pays émergents peuvent différer sensiblement de celles en vigueur dans les marchés développés. Dans certains marchés émergents, les réglementations, leur application et la surveillance des activités d'investissement peuvent être sensiblement moins étendues que dans le cas de marchés développés. C'est ainsi que certaines transactions peuvent s'effectuer sur la base d'informations privilégiées.

Certains gouvernements exercent une influence significative sur le secteur privé de l'économie, et les investissements peuvent être affectés par une éventuelle instabilité d'ordre politique et économique. Lorsque l'environnement politique et social est difficile, les États peuvent être tentés, comme cela a déjà été le cas, de recourir à des mesures d'expropriation, de fiscalité confiscatoire, de nationalisation, d'intervenir sur les marchés boursiers et le règlement des transactions, de mettre en place des mesures restrictives concernant l'investissement étranger et d'imposer un contrôle des changes. Par ailleurs, certains pays émergents peuvent assujettir les investisseurs étrangers à un impôt spécifique sur les plus-values venant s'ajouter aux prélèvements libératoires sur les revenus financiers.

Dans la Fédération de Russie par exemple, les agents de registre ne sont pas soumis à la surveillance de l'État et ils ne sont pas toujours indépendants des émetteurs. On ne peut écarter le risque de fraude ou de négligence, l'abus d'influence de la part de l'émetteur ou le refus de reconnaître la propriété. Ce risque, conjugué à d'autres facteurs, peut se traduire par la disparition complète d'une inscription en compte. Les Compartiments peuvent, par conséquent, subir des pertes du fait de ce type de problème d'inscription en compte, et ce, sans pouvoir faire aboutir une demande de dédommagement.

Risques liés aux stratégies d'exposition à la volatilité des actions D'une manière générale, le recours à des produits exposés à la volatilité des actions ou qui intègrent une exposition à la volatilité implicite dans les portefeuilles est complexe et exige une analyse sophistiquée. Il est recommandé aux investisseurs non avertis de ne pas investir dans des produits de volatilité actions sans les conseils d'un professionnel et s'ils ne sont pas disposés à accepter la perte éventuelle de la totalité de leur investissement. Une exposition longue à la volatilité implicite des marchés actions (par exemple en utilisant des *swaps* de variance) tout en cherchant à diminuer une partie des coûts de portage associés à ladite position longue (notamment par une exposition courte à la volatilité implicite à court terme), risque de neutraliser l'efficacité de la technique de réduction du coût.

Risques liés aux fonds de fonds La politique d'investissement d'un Compartiment constitué sous la forme d'un fonds de fonds consiste à investir dans des fonds. Ces investissements peuvent impliquer plusieurs niveaux de frais de gestion et d'autres commissions que ledit Compartiment devra payer. Par ailleurs, il peut être exposé au risque de valorisation provenant de la méthode selon laquelle ses investissements sont eux-mêmes valorisés.

Risques liés à l'investissement mondial Les investissements dans des valeurs étrangères, à savoir des titres libellés dans une devise différente de la Devise de Référence du Compartiment, offrent des avantages potentiels que les placements exclusivement réalisés dans des titres libellés dans la Devise de Référence du Compartiment n'offrent pas. En revanche, ils comportent également des risques importants que ne présentent pas systématiquement les investissements dans des titres libellés dans la Devise de Référence d'un Compartiment. En effet, ces investissements peuvent être affectés par des variations de taux de change, des amendements législatifs ou de nouvelles restrictions applicables à ces placements ainsi que par une modification de la réglementation relative au contrôle des changes (par ex. un blocage du taux de change).

De plus, si un Compartiment offre des Classes d'Actions libellées dans une devise différente de la Devise de Référence de ce Compartiment mais non couvertes contre le risque de change, l'investisseur est exposé au risque de change au niveau de la Classe d'Actions, la valeur de ce type d'Actions dépendant du taux de change *spot* entre les deux devises.

Les émetteurs doivent en général respecter les différentes normes comptables, d'audit et de reporting financier applicables dans les divers pays du monde. Le volume de transactions, la volatilité des cours et la liquidité des émetteurs peuvent varier d'un pays à l'autre. De plus, le niveau d'intervention du gouvernement et de réglementation des bourses de valeurs ainsi que le nombre de négociants en titres et de sociétés cotées et non cotées, sont également différents selon les pays. La législation en vigueur dans certains pays peut limiter la capacité d'un Compartiment à acquérir les titres de certains émetteurs nationaux.

Les différents marchés suivent des procédures de compensation et de règlement différentes. Tout retard de règlement pourrait se traduire par le défaut de placement d'une partie des actifs du Compartiment, et par conséquent, par une absence de rendement. L'incapacité du Compartiment à acquérir certains titres en raison de problèmes de règlement pourrait lui valoir de manquer certaines opportunités de placement intéressantes. L'incapacité de disposer des titres détenus par le Compartiment en raison de problèmes de règlement pourrait quant à elle se traduire soit par des pertes liées à la dépréciation consécutive de certains titres du Compartiment, soit, si le Compartiment avait conclu un contrat de cession de titres, par une dette envers l'acheteur.

Dans certains pays, il existe un risque d'expropriation ou d'impôts confiscatoires, de prélèvement à la source sur la distribution de dividendes ou de revenus, de limitation des retraits de fonds ou d'autres actifs d'un Compartiment, d'instabilité politique ou sociale, ou encore de troubles diplomatiques, qui pourraient affecter les investissements réalisés.

Un émetteur de titres peut être domicilié dans un pays différent de celui qui correspond à la devise dans laquelle l'instrument est libellé.

La valeur et les rendements relatifs de placements réalisés sur les marchés de titres de différents pays et les risques associés peuvent changer indépendamment les uns des autres. Un investissement dans les emprunts souverains expose les Compartiments concernés à des risques qui n'existent pas avec les titres de créance d'entreprise. L'émetteur des emprunts ou les autorités gouvernementales qui contrôlent le remboursement de la dette peuvent s'avérer incapables ou non disposés à rembourser le principal ou les intérêts à l'échéance prévue aux termes desdits emprunts, auquel cas les Compartiments ne disposeront que d'un nombre limité de recours pour les contraindre à rembourser en cas de défaillance.

Les périodes d'incertitude économique peuvent donner lieu à une certaine volatilité du cours des emprunts souverains,

laquelle se répercutera sur la VL des Compartiments concernés. La volonté ou la capacité du débiteur d'emprunts souverains de rembourser le principal et de payer les intérêts dans les délais prévus peut être affectée par certains facteurs tels que ses flux de trésorerie, l'importance de ses réserves de devises étrangères, l'existence d'un volume suffisant de devises étrangères à la date d'échéance du paiement, le poids relatif du service de la dette sur l'économie globale du pays, la relation du débiteur des emprunts souverains avec les créanciers internationaux et les contraintes politiques auxquelles un débiteur d'emprunts souverains peut être soumis.

Risques liés aux hedge funds Une partie limitée des actifs d'un Compartiment (au maximum 10 %) peut être exposée à des fonds utilisant des stratégies alternatives. Les investissements dans des fonds alternatifs comportent des risques spécifiques liés, par exemple, à la valorisation des actifs desdits fonds et à leur faible liquidité.

Risques liés aux stratégies de couverture et d'optimisation des rendements Chaque Compartiment est autorisé à mettre en œuvre différentes stratégies de portefeuille visant à limiter les risques liés à ses investissements et à optimiser les rendements ou peut recourir à des produits dérivés à des fins de couverture uniquement. Ces stratégies prévoient actuellement l'utilisation d'options, de warrants, de contrats *forwards* de change, de *swaps*, de contrats *futures* et d'options sur contrats *futures*. La capacité à utiliser ces stratégies peut être limitée par les conditions de marché et des contraintes réglementaires, et rien ne permet de garantir que ces stratégies atteindront l'objectif escompté. Le succès de la stratégie de couverture d'un Compartiment dépendra de la capacité du gestionnaire financier à évaluer correctement le degré de corrélation entre la performance des instruments utilisés dans le cadre de cette stratégie et la performance des investissements du portefeuille faisant l'objet de la couverture. Les caractéristiques de nombreux titres étant susceptibles de changer avec l'évolution des marchés et au fil du temps, la réussite de la stratégie de couverture d'un Compartiment dépendra également de la capacité du gestionnaire financier à recalculer, réajuster et exécuter constamment des couvertures de manière efficace et opportune. Un Compartiment peut procéder à des transactions de couverture à des fins d'atténuation du risque, ces transactions peuvent toutefois générer une performance globale plus faible que si ce Compartiment n'avait pas conclu de telles transactions de couverture.

L'impact négatif résultant de l'emploi d'options, de warrants, de contrats *forwards* de change, de *swaps*, de *futures* et d'options sur *futures* peut causer aux Compartiments une perte supérieure au montant investi dans ces instruments. Le risque associé à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de la VL du Compartiment concerné. Par conséquent, le risque global lié aux investissements d'un Compartiment peut représenter 200 % de la VL dudit Compartiment. Les emprunts temporaires n'étant autorisés qu'à hauteur de 10 %, le risque global d'un Compartiment ne peut jamais dépasser 210 % de sa VL.

Si les prévisions du gestionnaire financier concernant le comportement des titres, des devises et des taux d'intérêt s'avèrent inexactes, le Compartiment concerné peut en subir les conséquences et se retrouver dans une situation plus précaire que s'il n'avait pas mis ces stratégies en œuvre.

Le gestionnaire financier peut, pour diverses raisons, ne pas chercher à établir une corrélation parfaite entre les instruments de couverture utilisés et les positions du portefeuille couvertes. Une corrélation imparfaite peut faire échouer la couverture attendue ou exposer le Compartiment à un risque de perte. Le gestionnaire financier peut choisir de ne pas couvrir un risque spécifique parce qu'il estime que la probabilité de matérialisation du risque est trop faible pour justifier le coût d'une couverture ou parce qu'il prévoit que le risque ne se matérialisera pas. Dans certaines situations difficiles, les instruments financiers dérivés

utilisés à des fins de couverture peuvent devenir inefficaces et le Compartiment peut alors encourir des pertes importantes.

Lorsqu'un Compartiment conclut une transaction de swap, il s'expose à un risque potentiel de contrepartie. L'insolvabilité ou le défaut éventuel de la contrepartie affecteraient les actifs du Compartiment.

Risques liés aux obligations indexées sur l'inflation Les obligations indexées sur l'inflation sont un type particulier d'obligations qui sont liées à des indices calculés à partir des taux d'inflation de périodes passées. La valeur des obligations indexées sur l'inflation fluctue généralement en fonction de la variation des taux d'intérêt réels. Les taux d'intérêt réels dépendent eux-mêmes de la relation entre les taux d'intérêt nominaux et le taux d'inflation. Si les taux d'intérêt nominaux augmentent plus rapidement que l'inflation, les taux d'intérêt réels sont susceptibles de monter, provoquant une baisse de la valeur des obligations indexées sur l'inflation. À l'inverse, si le taux d'inflation augmente plus vite que les taux d'intérêt nominaux, les taux d'intérêt réels sont susceptibles de baisser, provoquant une appréciation de la valeur des obligations indexées sur l'inflation.

Si un Compartiment achète sur le marché secondaire des obligations indexées sur l'inflation dont la valeur du principal s'est appréciée depuis leur émission en raison de l'inflation, ce Compartiment peut enregistrer une perte si une période de déflation suit cet achat. De plus, si un Compartiment achète sur le marché secondaire des obligations indexées sur l'inflation dont le cours s'est apprécié depuis leur émission en raison de la hausse des taux d'intérêt réels, ledit Compartiment peut enregistrer une perte s'il s'ensuit une augmentation des taux d'intérêt réels. Si l'inflation est plus faible que prévu pendant la période de détention des obligations indexées sur l'inflation par un Compartiment, celui-ci peut obtenir de ces titres un rendement inférieur à celui d'obligations classiques.

En cas d'augmentation des taux d'intérêt réels (c.-à-d. si la hausse des taux n'est pas due à l'inflation), la valeur des obligations indexées sur l'inflation détenues dans le portefeuille du Compartiment déclinera, tout comme la VL de ce Compartiment. Par ailleurs, les obligations indexées sur l'inflation pouvant perdre de la valeur en période de déflation, le Compartiment sera exposé au risque de déflation pour ses investissements dans ces titres et sa VL pourra baisser de ce fait. Il ne peut être garanti que ces indices reflèteront précisément le taux réel d'inflation.

De plus, le marché des obligations indexées sur l'inflation peut être moins développé ou liquide, et plus volatil que certains autres marchés de valeurs mobilières. Du fait du nombre limité d'obligations indexées sur l'inflation disponibles à l'achat pour les Compartiments, le marché de ces titres est moins liquide et plus volatil.

Risques liés aux investissements dans les MLP Par rapport aux actionnaires ordinaires d'une société, les détenteurs de parts d'un MLP jouissent d'un contrôle moindre et de droits de vote limités sur des questions touchant le *partnership*. Par ailleurs, l'investissement dans des parts de MLP présente des risques fiscaux et des conflits d'intérêts peuvent exister entre les détenteurs de parts et l'associé commandité (*general partner*), notamment en cas de versement de distribution incitative.

Une modification de la législation fiscale en vigueur ou un changement dans l'activité d'un MLP peut lui conférer le statut de société classique aux fins de l'impôt fédéral américain et par là même le soumettre à l'impôt fédéral américain sur ses bénéfices imposables. Par conséquent, si l'un quelconque des MLP détenus dans le Fonds venait à être considéré comme une société classique aux fins de l'impôt fédéral américain, le rendement net d'impôt généré par cet investissement du Fonds dans un MLP serait significativement diminué, ce qui pourrait provoquer une baisse de la valeur du titre.

Dès lors que le Fonds investit dans les titres de participation d'un MLP, il devient un associé de ce MLP. À ce titre, le Fonds devra inclure dans ses résultats imposables la part qui lui est attribuable de revenus, gains, pertes, déductions et charges comptabilisés par ce MLP, que celui-ci verse une distribution au Fonds ou non. Le Fonds devra payer un impôt sur sa part des revenus et gains du MLP qui ne sont pas compensés par les déductions fiscales, pertes et crédits du MLP ou par ses pertes d'exploitation nettes reportées, le cas échéant. La part de toute distribution versée, le cas échéant, au Fonds par un MLP qui est compensée par des déductions fiscales, pertes et crédits est généralement considérée comme un remboursement de capital. La proportion des revenus et gains d'un MLP compensés par des déductions fiscales, pertes et crédits variera au fil du temps pour diverses raisons. Un fort ralentissement des acquisitions ou des investissements d'un MLP détenu dans le portefeuille du Fonds pourrait résulter en une diminution des amortissements accélérés sur les nouvelles acquisitions, susceptible de provoquer une augmentation du passif d'impôt exigible du Fonds.

L'investissement dans des titres de participation de MLP permet au Fonds de calculer ses bénéfices selon des méthodes comptables différentes de celles utilisées pour le calcul du résultat imposable. Le Fonds peut en effet effectuer des distributions à partir de ses bénéfices actuels ou cumulés, qui seront traitées comme des dividendes les années au cours desquelles les distributions du Fonds excèdent son résultat imposable. Par ailleurs, l'évolution de la législation et de la réglementation fiscales, ou de nouvelles interprétations de ces lois ou réglementation, pourraient avoir une incidence défavorable sur le Fonds ou les MLP dans lesquels le Fonds investit.

Les MLP détiennent de nombreux biens ou sociétés (ou participations) dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles. Ainsi, tout événement économique ayant un effet défavorable sur les secteurs du pétrole et du gaz ou d'autres ressources naturelles auxquels sont liées les activités des MLP affectera les MLP en conséquence.

Risques liés aux investissements dans les REIT La valeur des REIT peut être affectée par la conjoncture économique ainsi que par les variations de la valeur des biens immobiliers sous-jacents, la solvabilité de l'émetteur des investissements et les impôts fonciers, les taux d'intérêt, la liquidité des marchés du crédit et l'environnement réglementaire du secteur immobilier. Les REIT qui concentrent leurs positions dans des activités spécifiques, telles que les logements, les espaces de bureaux ou commerciaux, seront affectés par les conditions touchant ces segments.

Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations L'investissement dans l'univers des petites et microcapitalisations comporte un risque de liquidité spécifique. Le manque possible de liquidité du marché peut mettre les Compartiments concernés dans l'incapacité d'acheter ou de vendre des placements de ce type à un prix avantageux. Ceci peut avoir des conséquences négatives sur la VL desdits Compartiments.

Risques inhérents à l'investissement dans des pays ou zones géographiques spécifiques Les Compartiments qui concentrent leurs investissements dans certains pays ou zones géographiques sont de ce fait exposés aux risques associés à une concentration des investissements dans de telles régions. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences défavorables en cas de baisse ou de problème de liquidité sur les marchés cibles.

Risques inhérents à l'investissement dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques Certains Compartiments concentrent leurs investissements dans certaines classes d'actifs spécifiques (matières premières, immobilier) ou dans des sociétés de certains secteurs économiques (par ex., la santé, les biens de consommation et services de base, les télécommunications ou l'immobilier) et sont par conséquent

exposés aux risques associés à la concentration des investissements dans ces classes ou secteurs. Ce type de stratégie les rend vulnérables en cas de baisse de valeur ou de liquidité de ces classes d'actifs ou secteurs.

Risques liés à l'investissement par le biais du programme Stock Connect Certains Compartiments peuvent investir sur le marché domestique chinois par le biais du programme Stock Connect.

Risque réglementaire

La réglementation actuelle peut changer et il ne peut être garanti que le programme Stock Connect ne sera pas supprimé. De nouvelles réglementations relatives aux opérations, à l'application juridique et aux opérations transfrontalières prévues par le programme Stock Connect peuvent être émises à tout moment par les régulateurs ou les bourses de valeurs en RPC et à Hong Kong. Ces changements peuvent avoir une incidence défavorable sur le Compartiment concerné.

Restrictions d'investissement

Le programme Stock Connect est soumis à des quotas tant sur les montants quotidiens que sur les montants totaux. Notamment, une fois le solde du quota concerné ramené à zéro ou le quota quotidien dépassé, les ordres d'achat seront rejetés (les investisseurs seront toutefois autorisés à vendre leurs titres transfrontaliers quel que soit le solde du quota) et il ne peut être garanti que le quota sera étendu à l'avenir. Par conséquent, les quotas peuvent limiter la capacité des Compartiments concernés à investir, au moment opportun, dans des Actions A chinoises par le biais du programme Stock Connect, et les Compartiments concernés peuvent ne pas pouvoir appliquer leur stratégie d'investissement.

Par ailleurs, les actions peuvent être déclarées inadmissibles à la négociation par le biais du programme Stock Connect ; dans ce cas, les actions peuvent être vendues mais pas achetées. Cela peut affecter la capacité des Compartiments concernés à mettre en œuvre leur stratégie d'investissement.

Les bourses de valeur de la RPC et de Hong Kong se réservent le droit de suspendre, si nécessaire, les opérations à des fins d'équité et d'organisation efficace du marché, et de gestion prudente des risques. Une telle suspension nécessiterait l'accord préalable du régulateur pertinent. Si une suspension devait intervenir, l'accès des Compartiments concernés au marché de la RPC par le biais du programme Stock Connect serait impossible.

Le programme Stock Connect fonctionnera uniquement les jours où les marchés de la RPC et de Hong Kong sont ouverts simultanément et lorsque les banques des marchés respectifs sont ouvertes les Jours de règlement correspondants. Il se peut donc que certains jours soient des jours de bourse normaux pour le marché de RPC mais que les Compartiments concernés ne puissent pas participer à la négociation d'Actions A chinoises par le biais du programme Stock Connect si ce jour-là n'est pas un jour de bourse à Hong Kong. Les Compartiments concernés pourront donc être soumis au risque de fluctuation des cours des Actions A chinoises lorsque le Programme Stock Connect ne fonctionne pas.

Contrôles pre-trade

Selon la réglementation de la RPC, un nombre suffisant d'actions doit être détenu sur le compte d'un investisseur avant toute vente d'actions ; dans le cas contraire, la bourse chinoise rejettera l'ordre de vente concerné. Des contrôles pre-trade seront réalisés sur les ordres de vente d'Actions A afin d'éviter la survente.

Risque opérationnel

Le programme Stock Connect repose sur le fonctionnement des systèmes opérationnels des participants du marché correspondant. Les participants du marché sont autorisés à prendre part à ce programme sous réserve de remplir certaines

conditions en matière de capacités informatiques, de gestion des risques et d'autres critères imposés par la bourse et/ou la chambre de compensation concernées. Les régimes de valeurs mobilières et systèmes juridiques des bourses de la RPC et de Hong Kong diffèrent considérablement et les participants du marché peuvent être confrontés constamment à des problèmes causés par ces différences.

Il ne peut être garanti que le système du SEHK et les participants du marché fonctionneront correctement ni qu'ils s'adapteront aux changements et aux évolutions sur les deux marchés. En cas de dysfonctionnement des systèmes concernés, les opérations par le biais du programme pourraient être perturbées sur les deux marchés. L'accès des Compartiments concernés au marché des Actions A par le biais du programme Stock Connect (et par là même la poursuite de sa stratégie d'investissement) peuvent en être affectés.

Problèmes liés à l'exécution

En vertu des règles du programme Stock Connect, les opérations peuvent être exécutées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs courtiers. Compte tenu des obligations de contrôle pre-trade, le gestionnaire financier peut estimer qu'il est dans l'intérêt du Compartiment concerné que les opérations par le biais de Stock Connect soient exécutées par l'intermédiaire d'un courtier affilié au sous-dépositaire de la SICAV qui est un participant du marché. Dans ce cas, même si le gestionnaire financier est conscient de ses obligations de meilleure exécution, il ne pourra pas effectuer d'opérations par l'intermédiaire de plusieurs courtiers et le recours à un nouveau courtier exigera la modification en conséquence du contrat avec le sous-dépositaire de la SICAV.

Propriété des titres dans le cadre du programme Stock Connect

La reconnaissance de la propriété des Compartiments concernés sur les titres du programme Stock Connect sera soumise aux exigences applicables, notamment aux lois relatives à la mention des intérêts ou aux restrictions d'investissement dans des titres étrangers. Il se peut que les tribunaux chinois ne reconnaissent pas aux investisseurs le droit de propriété sur les titres et que les investisseurs ne puissent donc pas engager de procédure judiciaire contre les entités chinoises en cas de litige.

Risque lié à la méthode et au modèle

Risque lié au modèle systématique d'AXA Rosenberg

Dans certains Compartiments, l'allocation, la sélection et la pondération des actifs sont exécutées selon le modèle systématique d'AXA Rosenberg. Il est possible que le modèle, tel qu'il est conçu, ne sélectionne pas les actifs les plus performants.

Risques liés au modèle et aux données d'AXA Investment Managers Chorus Limited

Certains Compartiments peuvent utiliser les modèles exclusifs d'AXA Investment Managers Chorus Limited pour la conception et la mise en œuvre de leur stratégie d'investissement. Le processus de modélisation et de recherche engagé par le gestionnaire financier est complexe et intègre une modélisation, des recherches et des théories financières, économiques, économétriques et statistiques intégrant l'incertitude. Les modèles utilisés évoluent et peuvent être adaptés, rectifiés ou mis à jour de temps à autre. Même si le gestionnaire financier s'efforce d'apporter le niveau de supervision adéquat, ses processus et modèles exclusifs ne remplissent pas nécessairement les objectifs de sélection des opportunités qu'ils sont supposés atteindre ou pour lesquels ils ont été conçus, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur la performance des Compartiments concernés. Par ailleurs, le gestionnaire financier s'appuie fortement sur des modèles, des informations et des données quantitatives de fournisseurs externes. Si ces modèles, informations et données quantitatives s'avèrent erronés

ou incomplets, toutes les décisions qui s'y appuient exposent les Compartiments à des risques et des pertes potentiels.

Risque de baisse de la valeur liquidative Dans certaines conditions de marché, la variation de la VL de certains Compartiments peut être très faible, voire négative.

Risques liés à la fiscalité de la RPC En ce qui concerne les investissements sur le marché domestique de la RPC, certains Compartiments peuvent être affectés par des considérations fiscales spécifiques.

En vertu de la politique fiscale en vigueur en RPC, les sociétés détenant des investissements étrangers peuvent bénéficier de certaines incitations fiscales. Rien ne garantit cependant que ces incitations fiscales ne seront pas supprimées dans le futur. Par ailleurs, la SICAV peut être assujettie à la retenue à la source et à d'autres impôts appliqués en RPC. La valeur des investissements de la SICAV sera diminuée des impôts prélevés par le biais du quota R-QFII du gestionnaire financier ou du programme Stock Connect, que la SICAV devra rembourser au gestionnaire financier.

Les lois, règles et pratiques fiscales de la RPC sont susceptibles de changer et les changements peuvent avoir un effet rétroactif. L'interprétation et l'applicabilité des lois et règles fiscales par les autorités fiscales de la RPC ne sont pas aussi claires et transparentes que dans les pays plus développés et peuvent varier d'une région à l'autre. Notamment, depuis le 17 novembre 2014, les autorités fiscales de la RPC ont temporairement suspendu l'impôt sur le revenu redevable sur les plus-values résultant de la cession de titres des R-QFII et par le biais du programme Stock Connect. Les autorités fiscales concernées sont susceptibles de rétablir cet impôt ou une retenue à la source sur les plus-values réalisées par le Compartiment du R-QFII et par le biais du programme Stock Connect lors de la cession de titres de RPC. Compte tenu de cette incertitude et afin de s'acquitter de cette obligation fiscale éventuelle sur les plus-values, la société de gestion se réserve le droit de provisionner cet impôt et de le retenir pour le compte de la SICAV. En ce qui concerne les provisions pour impôt à payer par la SICAV, l'évaluation de la probabilité de la concrétisation et de l'activation de ces provisions est effectuée par la société de gestion à son entière discrétion. Le montant d'une telle provision pour impôt à payer sera inscrit dans les comptes de la SICAV. Si le montant réellement dû aux autorités fiscales de la RPC est supérieur au montant provisionné par la SICAV et que cette provision est donc insuffisante pour couvrir la charge d'impôt réelle, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la VL de la SICAV peut être diminuée d'un montant supérieur à la provision pour impôt dans la mesure où la SICAV devra supporter la charge d'impôt supplémentaire. Dans ce cas, les actionnaires existants et les nouveaux actionnaires seront lésés. À l'inverse, si le montant réellement dû aux autorités fiscales de la RPC est inférieur au montant provisionné par la SICAV et qu'il existe donc un excédent de provision, les actionnaires ayant racheté les actions avant le règlement, la décision ou la recommandation des autorités de la RPC en la matière seront désavantagés car ils auront supporté la perte due à la surévaluation de la provision par la SICAV. Les actionnaires existants et les nouveaux actionnaires pourront bénéficier de cette situation si la différence entre la provision pour impôt et la charge réelle d'impôt peut être retournée sur le compte de la SICAV sous forme d'actifs. De plus, la valeur des investissements de la SICAV en RPC et le montant de ses revenus et de ses profits pourraient subir l'impact défavorable d'une augmentation des taux d'imposition ou de modifications de l'assiette d'imposition.

Risques liés aux stratégies d'exploitation de primes de risque ou stratégies « premia »

Certains Compartiments peuvent utiliser des stratégies « premia » (**les « Stratégies »**).

Risques liés à une rotation élevée du portefeuille

Ces Stratégies impliquent une rotation élevée du portefeuille. La fréquence élevée des opérations est susceptible de résulter en des frais de courtage, des commissions et un impact sur le marché plus importants, qui peuvent avoir des conséquences négatives sur la Stratégie concernée et de ce fait sur la valeur et le rendement du Compartiment.

Risque lié à l'incertitude sur la réussite et/ou la génération de rendements positifs d'une stratégie

Les résultats pouvant être obtenus d'un investissement dans tout instrument financier lié à une Stratégie ou de la participation à toute transaction liée à une Stratégie peuvent s'avérer considérablement différents des résultats pouvant être obtenus théoriquement d'un investissement direct dans les composantes respectives de ladite Stratégie ou de l'un quelconque des dérivés de celle-ci.

Risque de corrélation

La performance de certaines Stratégies peut parfois devenir fortement corrélée, y compris, sans s'y limiter, pendant les périodes de forte baisse dans un secteur ou d'un type d'actifs particulier représenté par une Stratégie. Cette forte corrélation au cours de périodes de rendements négatifs peut avoir des répercussions négatives importantes sur la valeur et le rendement du Comportement concerné.

Risque lié à un historique des opérations limité

Certaines Stratégies sont relativement récentes et il se peut qu'aucune donnée de performance historique les concernant ne soit disponible. Un investissement dans ces Stratégies peut comporter un risque plus élevé que des investissements liés à des stratégies pour lesquelles il existe un historique de performance avérée. Ce manque de données historiques concernant ces Stratégies est particulièrement important étant donné que l'algorithme sous-jacent à chaque Stratégie repose sur un historique de performances jusqu'au présent qui peuvent ou non se répéter dans le futur.

Risque lié à un effet de levier élevé

Les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment utilisera un niveau élevé d'effet de levier afin de parvenir à ses objectifs d'investissement. Un tel niveau d'effet de levier peut accentuer les baisses de la VL d'un Compartiment lorsque les marchés évoluent à l'encontre de la stratégie de ce Compartiment et peut par conséquent amplifier les pertes. L'effet cumulé du recours à l'effet de levier par un Compartiment, directement ou indirectement, sur un marché qui évolue en sens inverse des investissements de l'entité employant l'effet de levier, pourrait faire subir au Compartiment une perte plus importante que si celui-ci ne recourait pas à l'effet de levier. Ledit Compartiment peut en conséquence perdre tout ou une partie importante de son investissement initial.

L'effet de levier fait partie intégrante des Stratégies d'un Compartiment qui, pour y recourir, peut dépendre de l'existence d'arrangements relatifs à l'utilisation de l'effet de levier avec les banques, les négociants ou d'autres contreparties. Il ne peut être garanti que le Compartiment concerné sera en mesure de maintenir ces arrangements quelles que soient les conditions de marché. En général, les banques, les négociants et les autres contreparties qui fournissent du levier à un Compartiment peuvent appliquer des politiques discrétionnaires en matière d'appel de marge, de décote, de financement, de sûreté et de valorisation des garanties. La modification de ces politiques par les banques, les négociants et les autres contreparties, ou l'imposition d'autres limites ou restrictions de crédit en raison des conditions de marché ou de mesures gouvernementales, réglementaires ou judiciaires, peuvent résulter en des appels de marge, la perte du financement, la liquidation forcée de positions à des prix désavantageux, la résiliation de contrats de *swaps* et à des manquements réciproques à des accords avec d'autres

négociants. Ces conséquences négatives peuvent être accentuées si ces limites ou restrictions sont imposées soudainement et/ou par plusieurs participants du marché en même temps ou à la même période. Ces limites ou restrictions pourraient obliger le Compartiment concerné à liquider tout ou partie de son portefeuille à des prix désavantageux. La « crise financière » qui perdure a provoqué la mise en place de restrictions sévères au financement et au niveau d'effet de levier. En outre, de nombreux négociants ont considérablement augmenté le coût et les exigences de marge applicables aux financements en cours et à l'effet de levier, affectant lourdement certains fonds.

Risque d'impossibilité d'exploiter les Stratégies « premia »

Il ne peut être garanti qu'un Compartiment parviendra à exploiter des Stratégies « premia » ou que ces primes subsisteront dans le temps sur un marché spécifique. De plus, en raison de modifications dans la structure du marché et/ou de l'augmentation des montants investis dans des produits cherchant à exploiter les Stratégies premia ou d'autres thèmes d'investissement similaires, les facteurs sous-jacents à ces Stratégies peuvent changer, disparaître et/ou résulter en des rendements attendus négatifs sur une période.

Risque lié aux positions courtes synthétiques

Le Compartiment peut employer certaines techniques associées aux produits dérivés (telles que les contrats sur différence, en anglais « contracts for difference ») destinées à produire le même résultat économique qu'une vente à découvert (« vente à découvert synthétique ») et à prendre des positions « longues » et « courtes » sur des titres individuels, des classes d'actifs ou des marchés. Il en résulte que le Compartiment peut détenir non seulement des actifs dont la valeur fluctue dans le même sens que le marché, mais aussi des positions dont la valeur s'appréciera lorsque le marché baissera et diminuera lorsque le marché montera. Les positions de vente à découvert synthétiques impliquent une négociation sur marge et par conséquent peuvent comporter un risque plus important que les investissements basés sur des positions longues.

Risque de taux d'intérêt spécifique à la classe d'actions

RedEx Le risque de taux d'intérêt provient du fait que la valeur de marché des produits de taux a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent le long de la courbe, ce qui diminue généralement la VL des Actions standard. À l'inverse, lorsque les taux d'intérêt baissent le long de la courbe, la valeur de marché des produits de taux tend à augmenter et, par conséquent, la VL des Actions standard aura tendance à s'apprécier. En raison de ce risque, le cours des titres à revenu fixe et à échéance longue est généralement plus volatil que celui des titres à échéance courte. La stratégie de couverture utilisant des dérivés cotés qui est appliquée au niveau de la Classe d'Actions RedEx vise à réduire l'exposition aux variations parallèles des taux d'intérêt sur la courbe des taux. Par conséquent, l'effet de variations parallèles des taux d'intérêt sur la VL des Actions RedEx a tendance à être réduit comparé à celui de variations équivalentes sur les Actions standard. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur de marché des produits de taux ayant tendance à baisser, celle des produits dérivés utilisés dans la stratégie de couverture tend à s'apprécier. Par conséquent, l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les Actions RedEx est atténué. Inversement, en cas de baisse des taux d'intérêt, la valeur de marché des produits de taux a tendance à augmenter et celle des produits dérivés utilisés dans la stratégie de couverture tend à diminuer. Par conséquent, l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur les Actions RedEx est atténué.

Risque de devise sur le RMB La majorité des actifs des Compartiments concernés seront investis dans des placements libellés en RMB. Il ne peut être garanti que le RMB ne subira pas une dévaluation ou une réévaluation. Ces mesures peuvent exposer les Compartiments au risque de devise et de fluctuation

des taux de change. Actuellement, le RMB n'est pas une devise librement convertible et est soumis à des mesures de contrôle et de restrictions de change ; les Compartiments concernés peuvent être soumis à des coûts de transaction plus élevés associés à la conversion de la devise.

Risque lié au quota des RQFII Certains Compartiments peuvent investir directement sur le marché domestique chinois par l'intermédiaire du quota R-QFII.

Risque lié au quota

En vertu de la réglementation en vigueur en RPC, les investissements de la SICAV se feront par le biais du quota R-QFII accordé à AXA Investment Managers Paris en tant qu'investisseur institutionnel étranger qualifié sur le marché du renminbi (ou R-QFII), le « titulaire du quota R-QFII ». Le statut de R-QFII est régi par des règles et réglementations promulguées et modifiées à tout moment par les autorités de Chine continentale, à savoir la CSRC, la SAFE et la PBOC. Le gestionnaire financier a obtenu une licence R-QFII et un quota lui a été accordé par le biais duquel la SICAV peut investir dans des titres chinois (Actions A chinoises, instruments de dette négociés sur le marché obligataire interbancaire de la RPC et d'autres titres domestiques autorisés). Toutefois, il ne peut être garanti qu'un quota supplémentaire puisse être obtenu aux fins de satisfaire toutes les demandes de souscription dans le Compartiment concerné. Tout ou partie des nouvelles demandes de souscription pourront par conséquent être rejetées et/ou retardées (jusqu'à l'obtention d'un quota R-QFII supplémentaire), sous réserve des modalités du présent Prospectus. Inversement, la taille du quota peut généralement être réduite ou le quota supprimé par les autorités chinoises pertinentes si le R-QFII n'est pas en mesure de l'utiliser effectivement dans un délai de un (1) an suivant l'octroi du quota. Tout manquement des R-QFII (ou de leur dépositaire local) à l'une quelconque des dispositions réglementaires relatives aux R-QFII pourra entraîner la révocation du quota R-QFII ou d'autres sanctions réglementaires pouvant avoir une incidence sur la part du quota R-QFII utilisée par les Compartiments R-QFII à des fins d'investissement. Si le « titulaire du quota R-QFII » perd son statut R-QFII ou s'il se retire ou s'il est destitué, ou si son quota est révoqué ou diminué, la SICAV peut se trouver dans l'incapacité d'investir sur le marché de la RPC et dans l'obligation de vendre ses positions, ce qui aurait probablement un effet négatif sur la SICAV. Il ne peut être garanti que les demandes de rachat pourront être satisfaites en temps opportun en cas d'évolution défavorable de la législation et de la réglementation, notamment en cas de changements relatifs aux restrictions de rapatriement. De telles restrictions peuvent résulter en la suspension des opérations de la SICAV.

Réglementations relatives aux R-QFII

L'application des réglementations relatives aux R-QFII est sujette à interprétation. Elle est laissée à l'entière discrétion de la CSRC et de la SAFE et il n'existe pas de précédent ou de certitude concernant l'exercice de ces prérogatives. Par ailleurs, les réglementations concernant les R-QFII étant susceptibles d'être modifiées à l'avenir, il ne peut être garanti que ces changements n'affecteront pas le quota R-QFII d'AXA Investment Managers Paris utilisé par la SICAV, qui est revu de temps à autre par la CSRC et la SAFE et peut être révoqué en grande partie ou entièrement. Les réglementations relatives aux R-QFII imposent des règles sévères en matière d'investissement, notamment des restrictions ou limites de placement sur les investissements étrangers qui pourraient avoir une incidence sur la performance et/ou la liquidité des Compartiments utilisant le quota R-QFII. Les rapatriements par les R-QFII concernant les fonds R-QFII ouverts, tels que les Compartiments R-QFII, effectués en RMB, sont actuellement traités quotidiennement et ne sont soumis à aucune restriction ou autorisation préalable. Il ne peut cependant être garanti que

les règles et réglementations de la RPC ne changeront pas ou que des restrictions en matière de rapatriement ne seront pas imposées dans le futur. Toute restriction sur le rapatriement du capital investi et des profits nets peut avoir une incidence sur la capacité des Compartiments R-QFII à satisfaire les demandes de rachat des Actionnaires. Dans certaines circonstances extrêmes, la SICAV peut subir des pertes importantes du fait de capacités d'investissement limitées ou peut se trouver dans l'impossibilité d'atteindre la totalité de ses objectifs d'investissement ou d'implémenter intégralement sa stratégie d'investissement, et ce en raison de restrictions de placement sur les R-QFII.

Courtier de RPC

En tant que titulaire d'un quota de R-QFII, le gestionnaire financier sélectionnera également des courtiers (« Courtiers de RPC ») pour exécuter les transactions pour le compte de la SICAV sur les marchés de RPC. Il se peut que la SICAV désigne un seul Courtier de RPC.

Dans ce cas, il est possible que le Compartiment concerné ne puisse pas toujours obtenir la commission la plus faible sur le marché. Toutefois, la SICAV devra, dans le choix des Courtiers de RPC, tenir compte de facteurs tels que la compétitivité des taux de commissions, la taille des ordres et la qualité de l'exécution. La SICAV peut encourir des pertes en raison d'actes ou d'omissions des Courtiers de RPC ou du dépositaire en RPC lors de l'exécution ou du règlement d'une transaction ou à l'occasion du transfert de fonds ou de titres.

Dépositaire

Le dépositaire a nommé un sous-dépositaire pour la SICAV (le Sous-Dépositaire en RPC) qui conservera les actifs de la SICAV investis en RPC par l'intermédiaire du quota R-QFII octroyé à AXA Investment Managers Paris. En vertu des réglementations relatives à l'investissement en RPC, le titulaire du quota R-QFII peut être la partie ayant un droit sur les titres détenus sur ce(s) compte(s) (bien que ce droit ne constitue pas un droit de propriété ni n'empêche le titulaire du quota R-QFII d'acheter les titres pour le compte de la SICAV), ces titres peuvent ne pas être aussi bien protégés que s'ils étaient enregistrés uniquement au nom de la SICAV. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les liquidités déposées sur le compte de trésorerie de la SICAV auprès du Sous-Dépositaire en RPC ne seront pas séparées mais qu'elles constitueront une dette du Sous-Dépositaire en RPC envers la SICAV en tant que déposant. Ces liquidités seront regroupées avec des liquidités appartenant à d'autres clients du Sous-Dépositaire en RPC. En cas de faillite ou de liquidation du Sous-Dépositaire en RPC, la SICAV ne pourra se prévaloir d'un droit de propriété sur les liquidités déposées sur ledit compte et deviendra un créancier ordinaire, du même rang que les autres créanciers ordinaires du Sous-Dépositaire en RPC. La SICAV peut faire face à des difficultés et/ou des retards pour recouvrer cette créance, ou peut se trouver dans l'incapacité de la recouvrer en tout ou partie, auquel cas, elle subira des pertes.

Risques liés aux actifs titrisés ou aux actifs CDO Les actifs titrisés ou actifs CDO (CLO, ABS, RMBS, CMBS, CDO, etc.) sont soumis aux risques de crédit, de liquidité, de valeur de marché, de taux d'intérêt et à d'autres risques. Ces instruments financiers exigent une structuration juridique et financière complexe et les risques d'investissement y afférents sont étroitement corrélés à la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de plusieurs types (prêts à effet de levier, prêts bancaires, créances bancaires, titres de créance, etc.), secteurs économiques et zones géographiques.

Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier spécifiques à la Classe d'Actions SolEx La Classe d'Actions SolEx peut utiliser des produits dérivés cotés et négociés de gré à gré à des fins d'investissement et de couverture. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à divers types

de risques, incluant, sans s'y limiter, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques liés opérationnels. De plus, l'utilisation de produits dérivés peut induire un important effet de levier économique et, dans certains cas, présenter un risque de perte significatif. Par ailleurs, les investissements dans les produits dérivés de gré à gré peuvent être peu liquides sur les marchés secondaires et il peut s'avérer difficile d'évaluer la valeur d'une position dans ces produits et son exposition au risque. C'est pourquoi rien ne permet de garantir que les stratégies utilisant des instruments dérivés atteindront leurs objectifs attendus.

Risques de la Classe d'Actions SolEx liés à l'exposition aux actions La stratégie de couverture utilisant des dérivés sur indices d'actions mise en œuvre au niveau de la Classe d'Actions SolEx vise à couvrir partiellement l'incidence d'une baisse soudaine et importante des indices d'actions européennes en achetant systématiquement (ou souscrivant à) des produits dérivés cotés et/ou de gré à gré. Par conséquent, en cas de chute soudaine et significative de l'indice d'actions européennes sous-jacent, la valeur de marché des dérivés sur indices d'actions utilisés tendra à augmenter et à compenser partiellement la baisse de la valeur de marché des actions comprises dans le portefeuille du Compartiment. L'incidence d'une chute brutale et significative des indices d'actions européennes sur la VL de la Classe d'Actions SolEx a tendance à être plus faible que sur les Actions standard. Toutefois, en cas de hausse des indices d'actions européennes, la valeur de marché des dérivés sur indices d'actions utilisés tendra à diminuer et cette hausse n'affectera alors que partiellement la VL des Actions SolEx. Par conséquent, l'incidence d'une hausse des marchés d'actions européens sur la VL de la Classe d'Actions SolEx a tendance à être plus faible que sur les Actions standard.

De plus, il existe une corrélation imparfaite entre l'indice d'actions utilisé comme sous-jacent des produits dérivés de couverture et les actions dans lesquelles le Compartiment investira.

Rien ne permet donc de garantir que l'objectif d'investissement sous-jacent de la Classe d'Actions SolEx sera atteint. À l'instar des Actions standard, tout investisseur dans les Actions SolEx est susceptible de subir une perte et le capital investi n'est ni garanti ni protégé. Il existe un risque de perte du capital, limité au montant du capital investi.

Risques inhérents à la dette souveraine Les Compartiments peuvent investir dans des titres de dette souveraine. Certains pays présentent un endettement particulièrement important vis-à-vis de banques commerciales ou d'États étrangers. L'investissement dans des obligations de ce type, à savoir des obligations souveraines émises ou garanties par des gouvernements ou des entités gouvernementales, comporte un risque élevé. L'entité gouvernementale qui contrôle le

remboursement de la dette souveraine peut ne pas pouvoir ou ne pas vouloir rembourser le principal et/ou payer les intérêts selon les conditions de cette dette. La valeur des investissements du Compartiment peut alors se dégrader. La volonté ou la capacité d'une entité gouvernementale de rembourser le principal et de verser les intérêts dans les délais prévus peut être affectée par certains facteurs tels que ses flux de trésorerie, l'importance de ses réserves de change, l'existence d'un volume suffisant de devises étrangères à la date d'échéance du paiement, le poids relatif du service de la dette sur l'économie globale du pays, la relation de l'entité gouvernementale avec le Fonds monétaire international et les contraintes politiques auxquelles l'entité gouvernementale peut être soumise. Les entités gouvernementales peuvent également être elles-mêmes dépendantes de versements de gouvernements étrangers, d'agences multilatérales et d'autres entités à l'étranger pour réduire le principal et les intérêts de leur dette. Par ailleurs, il n'existe pas de procédure de faillite concernant cette dette souveraine permettant de prélever tout ou partie du montant des obligations à rembourser. Il peut être demandé aux porteurs de ces obligations de participer à la réorganisation de cette dette souveraine et d'accorder des prêts supplémentaires aux émetteurs.

Certains Compartiments peuvent par ailleurs être exposés au risque de forte concentration en titres de créance émis et/ou garantis par un même émetteur souverain de qualité *Sub-Investment Grade* et/ou non noté qui est également soumis à un risque de défaut ou de crédit plus élevé. Ces Compartiments peuvent subir des pertes importantes en cas de défaut de l'émetteur souverain.

Risques liés aux titres de créance de qualité *Sub-Investment Grade* (à haut rendement) Certains titres de qualité *Sub-Investment Grade* détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché plus important. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, souffrir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur Sensibilité aux Taux d'Intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. Ceci peut avoir des conséquences négatives sur la VL desdits Compartiments. Lors de la sélection de titres, les Compartiments examineront entre autres, le cours des titres et l'historique de la situation financière, la santé, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Les Compartiments s'efforceront de limiter les risques associés aux titres de qualité *Sub-Investment Grade* en diversifiant leurs investissements par émetteur, secteur d'activité et qualité de crédit.

Informations complémentaires sur les produits dérivés

TYPES DE PRODUITS DÉRIVÉS UTILISÉS PAR LES COMPARTIMENTS

Si les Compartiments n'écartent l'utilisation d'aucun type de produits dérivés, ils recourent généralement aux types d'instruments suivants :

- contrats *futures* et options sur instruments financiers, tels que les contrats *futures* ou options sur actions, sur taux d'intérêt, sur indices, sur obligations, sur devises, sur indices de matières premières ou autres instruments
- contrats *forwards* tels que des contrats *forwards* de change
- *swaps* (contrats par lesquels deux parties échangent les rendements de deux actifs, indices ou paniers d'actifs différents), tels que des *swaps* de taux de change, d'indices de matières premières, de taux d'intérêt, de volatilité et de variance
- *Total Return Swaps* (TRS) (contrats par lesquels une partie transfère à une autre partie la performance totale d'une obligation de référence, y compris les revenus d'intérêt et de commissions, les plus ou moins-values et les pertes de crédit)
- dérivés de crédit, tels que les dérivés de défaut de crédit, les *Credit Default Swaps* (CDS, contrats par lesquels la faillite, le défaut de paiement ou d'autres événements de crédit déclenchent un paiement d'une partie à une autre) et les dérivés sur *spreads* de crédit
- warrants
- emprunts hypothécaires de type TBA (*to-be-announced*), qui sont des titres basés sur un *pool* de crédits hypothécaires non finalisé mais dont les caractéristiques générales sont définies
- instruments financiers dérivés structurés, tels que les titres indexés sur un risque de crédit (*credit-linked securities*) et les titres indexés sur des actions

Les contrats *futures* sont généralement négociés en bourse, alors que tous les autres types de produits dérivés sont le plus souvent négociés de gré à gré. La fréquence de rebalancement de l'indice sous-jacent d'un produit dérivé indexé est fixée par le fournisseur dudit indice. Le rebalancement d'un indice ne représente pas un coût important pour un Compartiment.

L'opportunité du recours à des produits dérivés et le type de dérivés à utiliser seront décidés par un Compartiment en tenant compte de facteurs tels que la liquidité, le coût, l'efficacité, la capacité à se négocier rapidement, la taille et la maturité de l'investissement et d'autres facteurs pertinents.

Si un Compartiment est susceptible de recourir à des *Total Return Swaps* (TRS) ou à des produits dérivés similaires, il en sera fait mention dans la section « Description des Compartiments ».

OBJECTIFS DE L'UTILISATION DE PRODUITS DERIVES

Tout Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés aux fins suivantes :

- couverture contre le risque de marché et le risque de change

- exposition au marché, à des titres ou à des émetteurs tel que décrit dans la section « Objectif et stratégie d'investissement » de chaque Compartiment.
- gestion efficace de portefeuille (décrit ci-dessous dans « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille »).
- tout autre motif légalement autorisé décrit dans « Objectif et stratégie d'investissement » de chaque Compartiment, complété par des informations sur l'importance, la nature et les conditions de leur utilisation.

RISQUES ASSOCIES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (« IFD »)

Risque général Certains Compartiments peuvent recourir, dans des proportions importantes, tant à des produits dérivés cotés (y compris, sans s'y limiter, des contrats *futures* et des options) qu'à des dérivés de gré à gré (y compris, sans s'y limiter, des options, des contrats *forwards*, des *swaps* de taux d'intérêt et des dérivés de crédit) à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Aucune stratégie spécifique relative aux IFD n'est adoptée par la société de gestion et les gestionnaires financiers des Compartiments.

S'il s'avère qu'un recours important à des produits dérivés est incorrect, inefficace ou ne produit pas l'effet désiré en raison des conditions de marché, le Compartiment concerné peut subir une perte substantielle, voire totale, qui provoquera une détérioration de la VL du Compartiment. Les cours des instruments dérivés, y compris des contrats *futures* et des options, sont extrêmement volatils. Les cours des contrats *forwards*, des contrats *futures* et d'autres contrats dérivés sont influencés par, entre autres, les taux d'intérêt, l'évolution des relations entre l'offre et la demande, les programmes et mesures gouvernementaux relatifs au commerce, à la fiscalité, à la politique monétaire et au contrôle des changes ainsi que par le contexte économique et politique, au niveau national et international. En outre, les gouvernements peuvent intervenir directement ou par le biais de la réglementation, sur certains marchés, notamment sur les marchés d'instruments à terme et d'options liés aux devises et aux taux d'intérêt. Ces interventions visent souvent à influencer directement les cours et peuvent, combinées à d'autres facteurs, provoquer des mouvements soudains et dans le même sens sur ces marchés dus, entre autres, à des variations de taux d'intérêt.

Les Compartiments peuvent investir dans certains instruments dérivés pouvant impliquer l'existence d'obligations, mais aussi de droits et d'actifs. Les actifs déposés à titre de marge auprès des courtiers peuvent ne pas être détenus sur des comptes séparés par ces derniers et peuvent par conséquent être disponibles pour les créanciers de ces courtiers en cas d'insolvabilité ou de faillite.

Dans le cadre de leur politique d'investissement et à des fins de couverture, les Compartiments peuvent de temps à autre utiliser à la fois des produits dérivés négociés en bourse, tels que les CDO, et des dérivés de crédit de gré à gré, tels que les *Credit Default Swaps* (CDS). Ces instruments peuvent être volatils, impliquer des risques spécifiques et exposer les investisseurs à un risque de perte élevé. Les faibles dépôts de marge normalement requis pour prendre une position sur ces instruments permettent un niveau de levier élevé. Par conséquent, une fluctuation relativement faible du cours d'un contrat peut résulter en un profit ou une perte élevé par rapport au montant des fonds initialement déposés à titre de marge initiale et peut provoquer des pertes dépassant substantiellement toute marge déposée. En outre, lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture, il peut y avoir une corrélation imparfaite entre ces instruments et les investissements ou les secteurs de marché couverts. Les transactions sur les produits dérivés de gré à gré, tels que les dérivés de crédit, peuvent

comporter des risques supplémentaires puisqu'il n'existe aucun marché sur lequel il est possible de clôturer une position ouverte. La capacité des Compartiments concernés à utiliser des produits dérivés peut être limitée par les conditions de marché, des restrictions réglementaires et des considérations fiscales. Ces instruments peuvent être hautement volatils, impliquer des risques spécifiques et exposer les investisseurs à un risque de perte élevé. S'il s'avère que le recours à des IFD est incorrect, inefficace, ou ne produit pas l'effet désiré en raison des conditions de marché, les Compartiments concernés peuvent subir une perte substantielle, voire totale, qui provoquera une détérioration de la VL des Actions concernées.

Risque de contrepartie Certaines transactions sur les IFD peuvent être conclues de gré à gré par les Compartiments avec des contreparties ; elles sont généralement qualifiées de transactions de gré à gré. Il convient de noter que toutes les transactions de gré à gré exposent les investisseurs au risque de crédit de la contrepartie. Si la contrepartie à la transaction se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements ou en situation de défaut de paiement (par exemple en raison d'une faillite ou d'autres difficultés financières), les Compartiments concernés peuvent être exposés à des pertes significatives, supérieures au coût de l'IFD. Le risque de défaut de la contrepartie est directement lié à la solvabilité de cette contrepartie. En cas de défaut de paiement d'une contrepartie dans le cadre d'une transaction de change, il est possible que l'intégralité du principal de la transaction soit perdue.

Les Compartiments étant conformes à la directive OPCVM IV, l'exposition des Compartiments concernés à une même contrepartie ne peut excéder 10 % de l'exposition totale aux IFD de ces Compartiments. Le risque de contrepartie peut par ailleurs être atténué par le biais d'accords de garantie. Toutefois, les accords de garantie sont eux-mêmes soumis au risque d'insolvabilité et au risque de crédit des émetteurs de la garantie. La société de gestion veille à ce qu'une procédure rigoureuse d'évaluation et d'approbation des contreparties soit suivie.

Risque de volatilité Les Compartiments concernés peuvent investir dans des IFD présentant divers degrés de volatilité. Les cours des instruments dérivés, y compris des contrats *futures* et des options, peuvent être hautement volatils. Les cours des contrats *forwards*, des contrats *futures* et d'autres contrats dérivés sont influencés par, entre autres, les taux d'intérêt, l'évolution des relations entre l'offre et la demande, les programmes et mesures gouvernementaux relatifs au commerce, à la fiscalité, à la politique monétaire et au contrôle des changes ainsi que par le contexte économique et politique, au niveau national et international. En outre, les gouvernements peuvent intervenir directement ou par le biais de la réglementation, sur certains marchés, notamment sur les marchés d'instruments à terme et d'options liés aux devises et aux taux d'intérêt. Ces interventions visent souvent à influencer directement les cours et peuvent, combinées à d'autres facteurs, provoquer des mouvements soudains et dans le même sens sur ces marchés dus, entre autres, à des variations de taux d'intérêt.

Risque de valorisation Il est porté à l'attention des investisseurs que les Compartiments concernés peuvent investir dans des IFD pouvant se révéler difficiles à évaluer et de ce fait comporter un risque de marché accru. En raison de la complexité de nombreux produits dérivés et du fait qu'ils sont fréquemment valorisés de manière subjective, la valorisation ou la détermination du prix de ces produits peuvent être incorrectes. Il se peut qu'une information indépendante sur le prix ne soit pas toujours disponible. Les investissements de ce type peuvent exposer les Compartiments concernés à des pertes supérieures au coût de l'IFD et peuvent accroître substantiellement la volatilité de ces Compartiments par rapport à un Compartiment utilisant les IFD à des fins de couverture exclusivement.

Risque lié à l'effet de levier L'utilisation des instruments financiers dérivés peut induire un effet de levier. Un niveau élevé

d'effet de levier peut être inhérent aux opérations sur produits dérivés (le faible dépôt de marge normalement requis pour négocier dans des produits dérivés implique potentiellement un fort effet de levier). Par conséquent, une variation relativement faible du prix des produits dérivés peut induire une perte immédiate et substantielle pour les Compartiments concernés et provoquer des fluctuations et une volatilité plus importantes de la VL de ces Compartiments.

Risque de liquidité L'absence possible de liquidité du marché pour un instrument particulier à un moment donné peut limiter la capacité des Compartiments concernés à valoriser et liquider les produits dérivés à un prix avantageux.

Autres risques L'utilisation de techniques et d'instruments implique également certains risques spécifiques, dont :

1. la dépendance vis-à-vis de la capacité à prévoir les variations du cours des titres couverts et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres et des taux de change,
2. la corrélation imparfaite entre la variation des cours des produits dérivés et la variation des cours des investissements associés,
3. le fait que les compétences nécessaires pour l'utilisation de ces instruments diffèrent de celles requises pour la sélection des titres dans lesquels les Compartiments investissent,
4. l'absence possible de liquidité d'un marché pour un instrument à un moment donné
5. les obstacles éventuels à une gestion efficace de portefeuille ou à la capacité d'honorer les rachats
6. l'incapacité éventuelle des Compartiments à acheter ou vendre un titre du portefeuille au moment opportun
7. les pertes potentielles induites par une application inattendue de la loi ou de la réglementation, ou résultant de la non-applicabilité d'un contrat
8. les éventuels risques juridiques découlant des contrats de produits dérivés, notamment les problèmes d'applicabilité des contrats et de limites à cette applicabilité et
9. le risque de règlement, dans la mesure où, dans le cadre des contrats *futures*, contrats *forwards*, *swaps* et *Contracts For Difference*, la responsabilité des Compartiments peut être illimitée jusqu'à la liquidation de la position.

Vous trouverez ci-dessous une liste des IFD les plus couramment utilisés et des risques additionnels qui y sont attachés :

- **Risque de liquidité des contrats *futures*** Les positions à terme, telles que les contrats *futures* sur obligations, peuvent être illiquides, car certaines bourses de valeurs imposent des limites réglementaires sur les fluctuations des prix de certains contrats *futures* sur une séance, que l'on appelle « limites quotidiennes de fluctuations des prix » ou « limites quotidiennes ». En vertu de ces limites quotidiennes, aucune transaction ne peut être exécutée à des prix dépassant les limites quotidiennes durant une séance. Dès lors que le prix d'un contrat future a augmenté ou baissé d'un montant égal à la limite quotidienne, aucune position sur ce contrat ne peut être prise ou liquidée, à moins que des courtiers souhaitent réaliser des opérations à ou dans cette limite. Dans cette situation, les Compartiments concernés pourraient se trouver dans l'incapacité de liquider des positions désavantageuses.
- **Risques liés au swap de défaut de crédit** Un Compartiment peut notamment participer au marché des dérivés de crédit en concluant, entre autres, des *Credit Default Swaps* (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Un swap de défaut de crédit (CDS) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la

protection, en cas d'événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre à la valeur nominale une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur nominale et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) en cas d'événement de crédit. Un événement de crédit est généralement défini comme la faillite, l'insolvabilité, le redressement judiciaire, la restructuration significative de la dette ou l'impossibilité de répondre à des engagements de paiement à leur échéance. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « *ISDA Master Agreement* ». Un Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couverture du risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents dans son portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du *ISDA Master Agreement*. L'exposition maximum du Compartiment ne peut dépasser 100 % de son actif net.

Risque lié aux *Total Return Swaps* (TRS) Le Compartiment peut participer à des transactions de TRS ou d'autres produits dérivés présentant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats bilatéraux dont l'objet est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. L'objet de ces transactions est détaillé dans la description des Compartiments.

Un Compartiment peut conclure des contrats de ce type avec des institutions financières éligibles sélectionnées conformément à la politique d'exécution des ordres et la politique de conflits d'intérêt, qui peuvent être consultées sur notre site Internet.

Pour la gestion des Classes d'Actions RedEx et SolEx, la SICAV peut recourir aux produits dérivés et techniques suivants :

RedEx

- contrats *forwards* cotés ou de gré à gré
- accords de mise en pension
- prêts de titres

SolEx

- contrats *futures* sur indices actions cotés
- options sur actions et sur indices actions cotées ou de gré à gré
- *Total Return Swaps*

Les Classes d'Actions RedEx et SolEx comportent des risques spécifiques qui sont décrits à la section « Risques spécifiques ».

Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille

GENERALITES

Instruments et techniques

Dans ses opérations de gestion de portefeuille efficace, le Compartiment peut avoir recours à des opérations de financement sur titres (SFT) telles que le prêt, l'emprunt et la mise/prise en pension de titres, et (comme indiqué ci-dessus) peut utiliser tout produit dérivé autorisé (y compris, sans restriction, des dérivés cotés et de gré à gré tels que les *Total Return Swaps*), à condition que ces transactions et instruments soient spécifiquement décrits dans la « Description des Compartiments » et utilisés dans les conditions définies à la section « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille » et dans les circulaires de la CSSF. Les actifs concernés par les SFT et les *Total Return Swaps* ainsi que les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire ou, à défaut, par un dépositaire tiers (tel qu'Euroclear Bank SA/NV) soumis à un contrôle prudentiel.

Le Compartiment peut négocier tout SFT ou instrument financier dérivé (y compris des *Total Return Swaps*) avec des contreparties soumises à des règles de contrôle prudentiel considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prescrites par les lois de l'UE et sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres, disponible sur son site internet. Dans ce contexte, la Société de Gestion négociera tout SFT ou instrument financier dérivé (y compris des *Total Return Swaps*) avec des établissements de crédit établis sous toute forme légale dans un pays de l'OCDE, et bénéficiant d'une notation à long terme au moins égale à BBB- d'après Standard & Poor's (ou jugée équivalente par la Société de Gestion).

Ces opérations de gestion efficace de portefeuille ne devront en aucun cas détourner un Compartiment de son objectif de d'investissement ni impliquer de risque supplémentaire important.

Revenus

Tous les revenus générés par les techniques de gestion efficace de portefeuille seront attribués à la SICAV, nets des coûts opérationnels directs et indirects.

Chaque Compartiment pourra supporter des coûts et frais liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille. En particulier, un Compartiment peut payer des commissions à des agents et autres intermédiaires, susceptibles d'être liés au dépositaire ou à la Société de Gestion dans les limites permises par les réglementations et lois applicables, en considération des fonctions et risques qu'ils assument. Le montant de ces commissions pourra être fixe ou variable. Les informations concernant les commissions et coûts opérationnels, directs ou indirects, supportés par chaque Compartiment dans ce cadre, ainsi que l'identité des organismes à qui ces coûts et commissions sont versés et leurs liens éventuels avec le dépositaire, le gestionnaire financier ou la Société de gestion, le cas échéant, seront disponibles dans le rapport annuel.

En considération de ses services :

- AXA Investment Managers GS Limited recevra une rémunération égale à 35 % des revenus de transactions de prêts et emprunts de titres / revenus d'accords de mise ou prise en pension, imputés respectivement à chaque Compartiment. Cette rémunération peut être calculée en pourcentage des revenus bruts dégagés par la SICAV de l'utilisation de ces techniques.
- À l'opposé, 65 % des revenus générés par ces prêts et emprunts de titres / accords de mise ou prise en pension seront versés respectivement à chaque Compartiment et leur détail sera inclus dans le rapport annuel de la SICAV.

Risques

Les prêts de titre et les transactions de mise en pension peuvent entraîner un risque de contrepartie, tel que défini dans la section « Description des risques ». Les transactions de mise en pension comportent également des risques similaires à ceux attachés aux transactions sur produits dérivés. Les risques associés aux produits dérivés sont décrits dans d'autres parties du présent Prospectus consacrées au risque.

OPERATIONS DE PRET ET D'EMPRUNT DE TITRES

Sauf restriction spécifiée par la politique d'investissement d'un Compartiment, décrite dans la « Description des Compartiments », et sous réserve de conformité avec les règles suivantes et les circulaires CSSF pertinentes, chaque Compartiment peut réaliser des opérations de prêt et d'emprunt de titres régies par un accord selon lequel une partie transfère des titres contre l'engagement par l'emprunteur de restituer ces titres à une date ultérieure ou sur demande du cédant, cette opération étant considérée comme un prêt de titres par la partie transférant les titres et comme un emprunt de titres par la contrepartie destinataire du transfert.

Prêts de titres

Toutes les transactions de prêt de titres pour le compte de la SICAV seront réalisées aux conditions du marché et seront limitées à 100 % de la VL de chaque Compartiment chaque Jour de Valorisation.

Un Compartiment peut conclure des transactions de prêt de titres à condition (i) d'être habilité à réclamer à tout moment la restitution des titres prêtés ou à annuler toute transaction de prêt de titres et (ii) que ces transactions ne puissent en aucun cas écarter le Compartiment de sa politique d'investissement.

L'exposition à une contrepartie par le biais d'une transaction de prêt de titres ou d'autres techniques de gestion efficace de portefeuille et d'instruments dérivés financiers de gré à gré doit être consolidée pour le calcul des limites indiquées ci-dessous à la section « Limites destinées à assurer la diversification ».

Emprunts de titres

Le Compartiment peut participer à des transactions de prêt de titres avec des contreparties sélectionnées sur la base de la combinaison des critères suivants : statut réglementaire, protection fournie par la législation locale, processus opérationnels, *spreads* de crédit et analyse de crédit disponibles, et/ou notations de crédit externes.

Un Compartiment ne pourra pas céder les titres qu'il a empruntés pendant la durée de leur détention par le Compartiment, à moins qu'ils soient couverts au moyen d'instruments financiers suffisants qui lui permettent de restituer les titres empruntés au terme de la transaction.

Le Compartiment peut emprunter des titres dans les circonstances suivantes en rapport avec le règlement d'une transaction de vente : (a) durant la période au cours de laquelle

les titres font l'objet d'un nouvel enregistrement ; (b) lorsque les titres qui ont été prêtés ne sont pas restitués en temps voulu et (c) pour éviter un défaut de règlement si le dépositaire ne livre pas les titres.

TRANSACTIONS DE MISE EN PENSION

Opérations de mise/prise en pension

Sous réserve des restrictions imposées par les politiques d'investissement de chaque Compartiment décrites à la section « Description des Compartiments », un Compartiment peut, dans les limites prévues par les circulaires CSSF pertinentes, participer à des opérations d'acquisitions/cessions temporaires de titres qui consistent en des opérations régies par un contrat dans lequel une partie vend des titres ou instruments à une contrepartie, avec une clause accordant à la contrepartie ou au Compartiment le droit de racheter ou remplacer des titres ou instruments équivalents, respectivement au Compartiment ou à la contrepartie, à un prix fixé et une date future spécifiée, ou devant être spécifiée, par le cédant.

De telles transactions sont couramment dénommées « achats et ventes temporaires de titres » (ou encore SFT).

Ces opérations seront réalisées conformément à la limite définie par les circulaires pertinentes de la CSSF. Elles seront menées en vue d'atteindre les objectifs de gestion du Compartiment, en termes de couverture, gestion des liquidités et/ou gestion efficace de portefeuille.

Le Compartiment peut participer à des transactions de mise en pension ou de prise en pension avec des contreparties sélectionnées sur la base de la combinaison des critères suivants : statut réglementaire, protection fournie par la législation locale, processus opérationnels, *spreads* de crédit et analyse disponibles et/ou notes de crédit externes.

Un Compartiment ne peut conclure un accord de mise en pension et/ou de prise en pension qu'à la condition qu'il soit à tout moment en mesure (i) de rappeler tout titre faisant l'objet de la mise en pension ou le montant total de liquidités dans le cas d'une prise en pension ou (ii) de mettre fin à l'accord conformément aux circulaires CSSF pertinentes. Les accords de mise en pension et de prise en pension à terme fixe qui n'excèdent pas sept jours doivent être considérés comme des accords permettant au Compartiment de rappeler les actifs à tout moment.

Les titres achetés avec une option de rachat ou par le biais d'une transaction de prise en pension doivent être conformes aux circulaires CSSF pertinentes et à la politique d'investissement du Compartiment concerné et doivent, une fois agrégés aux autres titres détenus par le Compartiment, respecter globalement les restrictions d'investissement de ce Compartiment.

L'exposition à une contrepartie obtenue par le biais d'une transaction de prêt de titres ou d'autres techniques de gestion efficace de portefeuille et d'instruments financiers dérivés de gré à gré doit être consolidée pour le calcul des limites indiquées ci-dessous à la section « Limites destinées à assurer la diversification ».

Voir également la sous-section « Politiques en matière de garantie » ci-dessous.

TOTAL RETURN SWAPS

Sous réserve des restrictions imposées par les politiques d'investissement de chaque Compartiment décrites à la section « Description des Compartiments » ci-dessus, la SICAV peut négocier des *Total Return Swaps*, qui sont des accords *swaps*

dans lesquels une partie (payeur du rendement total) transfère la performance économique totale d'une obligation de référence à l'autre partie (receveur du rendement total). La performance économique totale inclut les revenus d'intérêt et les commissions, les gains et pertes dus aux mouvements de marché, et les pertes de crédit. Ces instruments seront utilisés en vue d'atteindre les objectifs de gestion du Compartiment, couverture, gestion des liquidités et/ou gestion efficace de portefeuille.

Chaque Compartiment pourra supporter des coûts et commissions en relation avec des *Total Return Swaps*, à l'occasion de transactions de *Total Return Swaps* et/ou lors de l'augmentation ou de la réduction de leur montant nominal. La SICAV pourra payer des commissions et coûts, tels que des frais de courtage et de transaction, à des agents ou autres tiers pour les services rendus en relation avec les *Total Return Swaps*. Les bénéficiaires de ces commissions et coûts pourront être liés à la SICAV, la Société de Gestion ou le gestionnaire financier, selon les cas, dans le respect des lois applicables. Les commissions pourront être calculées en pourcentage des revenus générés par la SICAV grâce à l'utilisation de ces *Total Return Swaps*. Le montant global des revenus ou pertes générés par les accords de *Total Return Swaps* sera uniquement attribué ou imputable au Compartiment. Le détail de ces revenus/pertes, des commissions et coûts liés à l'utilisation de ces *Total Return Swaps*, ainsi que l'identité des bénéficiaires, seront indiqués dans le rapport annuel de la SICAV.

La fourchette attendue de la proportion de la VL du Compartiment concernée par ces instruments, indiquée dans la « Description des Compartiments », est exprimée comme la valeur « mark-to-market » du swap de rendement total divisée par la VL du Compartiment concerné.

POLITIQUES EN MATIERE DE GARANTIE

Dans le cadre de transactions sur des instruments financiers dérivés de gré à gré et d'accords de prêt de titres et de mise en pension, un Compartiment peut recevoir une garantie visant à réduire son risque de contrepartie.

Garanties éligibles

Principes généraux

La garantie reçue par un Compartiment peut être utilisée pour limiter son risque de contrepartie à l'égard d'une contrepartie si ladite garantie répond aux critères énoncés dans les circulaires émises de temps à autre par la CSSF en matière de liquidité, de valorisation, de qualité de crédit de l'émetteur, de corrélation, de risque lié à la gestion des garanties, et d'applicabilité. En particulier, la garantie doit répondre aux conditions suivantes :

- Toute garantie reçue autrement qu'en liquidités doit être de qualité élevée, très liquide et négociée sur un marché réglementé ou une plateforme multilatérale avec des prix transparents, de façon qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de sa valorisation avant la vente.
- La garantie doit être évaluée une fois par jour sur une base de prix « mark-to-market » et les actifs dont le cours est très volatil ne doivent pas être acceptés en garantie à moins qu'une décote suffisamment prudente ne soit prévue. Des appels de marge seront mis en place conformément aux conditions négociées dans les accords de garantie.
- Elle doit être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne doit pas présenter de forte corrélation avec la performance de la contrepartie.
- Elle doit être suffisamment diversifiée en termes de pays, de marchés et d'émetteurs. L'exposition consolidée à un même émetteur ne doit par ailleurs pas dépasser 20 % de la VL d'un Compartiment. Par dérogation, un Compartiment peut être intégralement garanti en différentes valeurs mobilières

ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre, l'une ou plusieurs de ses collectivités locales, des pays tiers tels que le Canada, le Japon, la Norvège, la Suisse et les États-Unis d'Amérique, ou toute organisation publique internationale à laquelle appartiennent un ou plusieurs États membres, telle que la Banque européenne d'investissement, sous réserve que ledit Compartiment reçoive ces titres d'au moins six émissions différentes et que les titres provenant d'une même émission ne représentent pas plus de 30 % de la VL du Compartiment. La garantie doit également respecter les limites énoncées dans la section « Limites visant à prévenir la concentration de propriété » ci-dessous.

- Les garanties financières reçues par le Compartiment seront conservées par le Dépositaire ou, à défaut, par un dépositaire tiers (tel qu'Euroclear Bank SA/NV) soumis à un contrôle prudentiel et n'ayant aucun lien avec le fournisseur de la garantie.
- Le contrat de garantie doit pouvoir être exécuté pleinement par la SICAV pour le compte des Compartiments, à tout moment, sans consultation ou approbation de la contrepartie.

Actifs éligibles

Sous réserve du respect des conditions énumérées ci-dessus, les actifs acceptés en garantie peuvent être (i) des obligations d'États membres de l'OCDE ; et/ou (ii) des investissements directs dans des obligations émises ou garanties par des émetteurs de première catégorie offrant une liquidité adéquate ou des actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou sur une bourse d'un État membre de l'OCDE, pour autant qu'elles soient comprises dans un indice majeur.

Niveau de garantie

La société de gestion déterminera le niveau de garantie exigé pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, les prêts de titres et les transactions de mise en pension, en fonction de la nature et des caractéristiques des transactions exécutées, des contreparties et des conditions de marché.

La société de gestion peut participer à des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré dont le niveau de garantie est inférieur à 100 %, sous réserve du respect des limites de risque de contrepartie autorisées par les réglementations en vigueur. Pour certains types de transactions tels que, sans s'y limiter, les contrats *forwards* de change, le niveau de garantie peut être de zéro.

Dans le cadre de ses opérations de prêt de titres, un Compartiment doit en principe recevoir, avant ou lors du transfert des titres prêtés, une garantie dont la valeur, au moment de la conclusion du contrat et pendant toute sa durée, doit être au moins égale à 90 % de la valeur globale des titres prêtés.

Réinvestissement des actifs reçus en garantie

Le Compartiment a la possibilité de réinvestir les garanties financières en liquidités reçues, dans le respect de la réglementation applicable. Les garanties financières autres qu'en liquidités ne peuvent être vendues, réinvesties ou gagées. La contrepartie a la possibilité de réinvestir la garantie financière reçue du Compartiment, dans le respect de toute réglementation applicable à la contrepartie. En particulier, les garanties en liquidités réinvesties doivent satisfaire aux exigences de diversification énoncées ci-dessus à la section « Actifs éligibles » et peuvent seulement (i) être placées ou déposées auprès d'entités éligibles, (ii) être investies dans des obligations d'État de très bonne qualité, (iii) être utilisées dans des transactions de prise en pension avec des institutions de crédit soumises à une surveillance prudentielle ou (iv) être investies dans des fonds monétaires à court terme.

Politique en matière de décote

Conformément à sa politique interne relative à la gestion du collatéral, la Société de gestion déterminera :

- le niveau de garantie requis ; et

- le niveau de décote (« haircut ») applicable aux actifs reçus en garantie, en prenant en compte le type d'actifs, la qualité de crédit des émetteurs, l'échéance, la devise, la liquidité et la volatilité des actifs.

Malgré la qualité du crédit de l'émetteur des actifs reçus en garantie ou des actifs acquis par un Compartiment à la suite du réinvestissement d'une garantie en liquidités, ledit Compartiment peut être exposé au risque de perte en cas de défaut des émetteurs des actifs ou de défaut des contreparties aux transactions de réinvestissement des liquidités reçues en garantie.

Décotes généralement appliquées :

- Transactions sur dérivés de gré à gré et de mise en pension :

Type d'instrument de garantie	Décote
Liquidités	0 %
Dettes souveraines	0 à 20 %

- Transactions de prêt de titres :

Type d'instrument de garantie	Décote
Liquidités	0 %
Actions	10 %
Dettes souveraines	2 à 5 %

La fonction Gestion globale des risques d'AXA IM autorisera au cas par cas tout autre type d'instruments de garantie et les décotes applicables.

Règles générales d'investissement pour les OPCVM

Cette section résume les règles applicables aux OPCVM au sujet des actifs dans lesquels ils peuvent légalement investir et les limites et restrictions qu'ils doivent respecter. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous référer aux Statuts ou à la Loi de 2010 elle-même.

À moins que des règles plus restrictives aient été fixées pour un Compartiment particulier, auquel cas elles seront indiquées dans la section « Description des Compartiments », la politique d'investissement de chaque Compartiment devra être conforme aux règles décrites ci-après.

Sauf indication contraire, tous les pourcentages et restrictions s'appliquent à chaque Compartiment individuellement, et tous les pourcentages d'actifs sont calculés en proportion du total de l'actif net du Compartiment spécifique.

Chaque Compartiment et tout compartiment d'un OPCVM/OPC sous-jacent cité ci-dessous doit être considéré comme un OPCVM/OPC distinct dans la mesure où la séparation des actifs est assurée au niveau du Compartiment ou du compartiment de l'OPCVM/OPC sous-jacent.

Titres et transactions éligibles

Toute utilisation par un Compartiment d'une valeur mobilière, d'un produit dérivé, d'une technique ou d'une transaction doit être cohérente avec sa stratégie d'investissement et conforme aux lois et réglementations applicables au Luxembourg. Un Compartiment ne peut en aucun cas acquérir des actifs assortis d'une responsabilité illimitée. Un Compartiment ne peut en aucun cas conclure des contrats de prise ferme sur des titres d'autres émetteurs. Un Compartiment ne peut en aucun cas émettre des warrants ou d'autres instruments assortis de droits de souscription portant sur les Actions dudit Compartiment. Un Compartiment ne peut en aucun cas octroyer des prêts ou se porter garant en faveur de tiers.

Titre/Transaction	Conditions
1. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Doivent être cotés ou négociés sur un marché réglementé au sens de la directive 2004/39/CE du Conseil datée du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers ou sur un autre marché boursier réglementé qui fonctionne régulièrement et est reconnu et ouvert au public, à savoir un marché (i) qui remplit tous les critères suivants : liquidité, un système multilatéral de négociation, transparence ; (ii) sur lequel les titres sont négociés à une fréquence déterminée ; (iii) qui est reconnu par un État ou une autorité publique déléguée par cet État ou par une autre entité reconnue par cet État ou par une autorité publique telle qu'une association professionnelle ; et (iv) sur lequel les titres négociés sont accessibles au public. • Doivent être admis à la cote officielle d'une bourse d'un autre État ou négociés sur un autre marché réglementé (tel que défini ci-dessus) dans un autre État. • Les valeurs mobilières récemment émises doivent inclure l'engagement à demander l'admission à une cote officielle ou sur un autre marché réglementé remplissant les conditions énoncées ci-contre, et doivent obtenir cette admission dans les 12 mois suivant l'émission.
2. Instruments du marché monétaire ne remplissant pas les conditions du point 1	<ul style="list-style-type: none"> • Doivent être soumis (soit au niveau de l'instrument, soit au niveau de l'émetteur) à une réglementation visant la protection des investisseurs et de l'épargne. • et remplir l'un des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ émis ou garantis par la Banque centrale européenne ou la banque centrale de tout État souverain, une administration régionale ou locale d'un État membre de l'UE, ou toute autorité internationale dont fait partie l'un au moins des États membres de l'UE ○ émis par un émetteur ou une entreprise dont les titres répondent aux critères du point 1 ci-dessus ○ émis ou garantis par un établissement soumis aux règles de surveillance prudentielle de l'UE ou à d'autres règles prudentielles que la CSSF considère comme au moins aussi contraignantes ○ émis par un émetteur appartenant à une catégorie agréée par la CSSF, qui offre aux investisseurs une protection équivalente et remplit les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> – son capital et ses réserves s'élèvent à au moins 10 millions EUR et il publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE – il est une entité dédiée au financement d'un groupe de sociétés dont l'une au moins est cotée en bourse – il est une entité dédiée au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de liquidité bancaire
3. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire ne remplissant pas les critères des points 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> • Limités à 10 % des actifs d'un Compartiment
4. Parts ou actions d'OPCVM ou OPC	<ul style="list-style-type: none"> • Les OPC doivent remplir tous les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ ils doivent être agréés en vertu de lois prévoyant leur soumission à une surveillance considérée par la CSSF comme équivalente à celle prévue par le droit de l'UE ; la coopération entre les autorités doit être suffisante ○ les OPCVM/OPC sous-jacents ne doivent pas investir plus de 10 % de leurs actifs dans un autre OPCVM/OPC ○ ils doivent publier des rapports financiers semestriels et annuels ○ ils doivent offrir un niveau de protection des investisseurs équivalent à celui d'un OPCVM • La SICAV paiera les frais de l'OPCVM et/ou OPC sous-jacent mais le Compartiment ne pourra pas investir dans des OPC sous-jacents appliquant une commission de souscription ou de rachat supérieure à 1 %. De même, il n'investira pas dans des OPC sous-jacents eux-mêmes soumis à des frais de gestion supérieurs à 3 %.

5. Actions d'autres Compartiments de la SICAV	<ul style="list-style-type: none"> Le Compartiment sous-jacent ne peut pas investir dans le Compartiment acquéreur (propriété réciproque) et doit limiter ses investissements dans d'autres Compartiments sous-jacents à 10 % de son actif net. Les droits de vote attachés aux Actions concernées sont suspendus aussi longtemps qu'elles sont détenues par le Compartiment acquéreur. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Compartiment sous-jacent ne peut pas facturer à un autre Compartiment de frais pour la gestion, l'achat ou le rachat d'Actions. La valeur des Actions du Compartiment sous-jacent n'est pas incluse dans les actifs du Compartiment acquéreur lors de la détermination du respect du seuil minimum d'actif net de la SICAV.
6. Produits dérivés et instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces (cotés ou de gré à gré)	<ul style="list-style-type: none"> Les instruments sous-jacents doivent être des investissements relevant des points 1 à 5 et 10 ou doivent être des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises qui entrent dans le champ des investissements du Compartiment. L'exposition globale aux produits dérivés ne doit pas excéder 100 % de l'actif net du Compartiment. Les dérivés de gré à gré, dans la mesure où ils ne sont pas négociés sur un marché de valeurs mobilières répondant aux critères ci-dessus, doivent faire l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable quotidiennement et doivent pouvoir, à l'initiative de la SICAV, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique à tout moment et à leur juste valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré sont des établissements soumis à une surveillance prudentielle et relèvent de catégories agréées par la CSSF. Ces opérations ne devront en aucun cas détourner les Compartiments de leurs objectifs d'investissement Voir également la sous-section « Politiques en matière de garantie » ci-dessus.
7. Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> L'exposition n'est autorisée que par le biais d'investissements décrits aux points 1 à 7. 	<ul style="list-style-type: none"> La SICAV peut acquérir directement des biens immobiliers ou d'autres biens meubles ou immeubles indispensables à l'exercice direct de son activité.
8. Métaux précieux et matières premières	<ul style="list-style-type: none"> L'exposition n'est autorisée que par le biais d'investissements décrits aux points 1 à 7. 	<ul style="list-style-type: none"> Leur acquisition directe ou par le biais de certificats est interdite.
9. Dépôts auprès d'une institution de crédit	<ul style="list-style-type: none"> Ils doivent être remboursables sur demande ou pouvoir être retirés. Ils doivent être assortis d'une échéance inférieure ou égale à 12 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions de crédit doivent être situées dans un État membre de l'UE ou être soumises à des règles prudentielles que la CSSF considère comme au moins aussi contraignantes que la législation de l'UE.
10. Liquidités et quasi-liquidités	<ul style="list-style-type: none"> Autorisées à titre accessoire. Il pourra être dérogé à cette restriction exceptionnellement et temporairement si le Conseil estime qu'il y va du meilleur intérêt des Actionnaires. 	
11. Emprunt et prêt de titres, vente à réméré, mise en pension, prise en pension	<p>Prêts de titres et mises en pension :</p> <ul style="list-style-type: none"> jusqu'à 100 % de l'actif net des Compartiments. <p>Emprunts de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les opérations d'emprunt de titres ne peuvent excéder 50 % de la valeur globale du portefeuille de titres de chaque Compartiment. 	<p>Prises en pension :</p> <ul style="list-style-type: none"> jusqu'à 100 % de l'actif net des Compartiments. <p>Voir les sous-sections « Informations complémentaires sur la gestion efficace de portefeuille » et « Politiques en matière de garanties ».</p>
12. Techniques et instruments utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> Voir la section « Gestion efficace de portefeuille » ci-dessus. 	
13. Emprunt et devises	<ul style="list-style-type: none"> La SICAV peut acquérir des devises par le biais de prêts adossés. La SICAV peut emprunter à condition que l'emprunt soit temporaire ou destiné à acquérir des biens immeubles indispensables à 	<p>l'exercice direct de son activité. Aucun Compartiment ne peut emprunter plus de 10 % du total de ses actifs pour l'un des deux objectifs précités ou plus de 15 % conjointement. Les accords de garantie portant sur des options ou sur l'achat ou la vente de contrats <i>forwards</i> cotés ou de gré à gré ne constituent pas des emprunts.</p>
14. Ventes à découvert	<ul style="list-style-type: none"> Les ventes à découvert directes sont interdites 	<ul style="list-style-type: none"> Une exposition aux ventes à découvert est autorisée uniquement par le biais des produits dérivés décrits au point 6.

Fonds nourriciers

La SICAV peut créer un ou plusieurs Compartiments admissibles comme fonds maîtres ou fonds nourriciers. Les règles ci-dessous s'appliquent à tout Compartiment ayant la qualité de fonds nourricier.

Titre	Restrictions d'investissement	Autres conditions et critères
Actions/parts du fonds maître	Au moins 85 % des actifs.	Le fonds maître doit être un OPCVM ou un Compartiment d'OPCVM, lequel n'est pas lui-même un fonds nourricier et ne détient pas de parts ou d'actions d'un fonds nourricier, et dont l'un au moins des actionnaires est un OPCVM nourricier. Le fonds maître ne peut en aucun cas facturer de frais pour l'achat ou le rachat d'actions/parts.
Produits dérivés, liquidités à titre accessoire et biens meubles ou immeubles indispensables à l'exercice direct de l'activité de la SICAV.	Jusqu'à 15 % des actifs.	Les produits dérivés doivent être utilisés exclusivement à des fins de couverture. Pour calculer son exposition aux produits dérivés, le fonds nourricier doit combiner sa propre exposition directe avec l'exposition globale effective ou potentielle maximum de ses actions ou parts dans l'OPCVM maître.

Limites visant à prévenir la concentration de propriété

Ces limites sont destinées à protéger un Compartiment contre les risques auxquels pourraient être exposés le Compartiment et l'émetteur si le Compartiment détenait un pourcentage significatif d'un titre ou d'un émetteur donné. Dans le tableau ci-dessous et le suivant, les sociétés qui partagent des comptes consolidés conformément à la directive 83/349/CEE ou à des règles internationales reconnues sont considérées comme un même émetteur.

Catégorie de titres	Participation maximum, en % de la valeur totale de l'émission de titres
Actions assorties de droit de vote	Ne doit pas permettre au Compartiment d'exercer une influence significative sur la gestion de l'émetteur.
Actions sans droit de vote d'un même émetteur	10 %
Titres de créance d'un même émetteur	10 %
Instruments du marché monétaire d'un même émetteur	10 %
Actions/parts d'un même OPCVM/OPC (au sens de l'article 2 (2) de la Loi de 2010)	25 %

Il peut être dérogé à ces limites si le montant de titres dans l'émission ne peut être calculé au moment de l'investissement.

Ces règles ne s'appliquent pas aux :

- titres décrits au point A (tableau suivant)
- actions de sociétés basées hors de l'UE qui représentent le seul moyen pour investir indirectement dans des titres d'émetteurs dudit pays extérieur à l'UE
- actions créées par des agents payeurs locaux pour permettre aux investisseurs d'investir dans le Compartiment dans leur propre pays

Limites destinées à assurer la diversification

Afin d'assurer la diversification des risques, un Compartiment ne peut pas investir plus d'un pourcentage défini de son actif net dans un même émetteur ou une même catégorie de titres. Ces règles de diversification ne s'appliquent pas au cours des six premiers mois suivant le lancement d'un Compartiment, sans toutefois qu'il soit dérogé au principe de répartition des risques. Les Compartiments peuvent dépasser les plafonds décrits ci-dessous lors de l'exercice de droits de souscription attachés à des valeurs mobilières détenues en portefeuille. En cas de dépassement de ces plafonds pour des raisons indépendantes de la volonté d'un Compartiment ou à la suite de l'exercice de ses droits de souscription, ce Compartiment devra, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire de régulariser cette situation dans le respect des intérêts de ses Actionnaires. Le Conseil se réserve le droit de fixer d'autres limites d'investissement lorsqu'il l'estime nécessaire en vue de mettre la SICAV en conformité avec les lois et réglementations des pays dans lesquels ses Actions sont commercialisées. Les limites entre crochets indiquent l'investissement total maximum dans un même émetteur ou organisation pour toutes les lignes comprises dans les crochets.

Les investissements dans des instruments financiers dérivés sont autorisés sous réserve que l'exposition aux actifs sous-jacents n'excède pas, au total, les limites indiquées ci-dessous.

Investissement maximum en % de l'actif net d'un Compartiment

Catégorie de titres	D'un même émetteur	Autre
A. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par la Banque centrale européenne ou la banque centrale de tout État souverain, une administration régionale ou locale d'un État membre de l'UE, ou une organisation internationale dont fait partie l'un au moins des États membres de l'UE	35 %	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % dans au moins six émissions, sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> ○ les émissions concernent des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, une administration publique locale d'un État membre de l'UE, une organisation internationale dont fait partie l'un au moins des États membres de l'UE, ou tout autre État non membre de l'UE mais reconnu dans ce contexte par la CSSF ○ Un Compartiment n'investit pas plus de 30 % dans une même émission • 80 % au total dans ce type d'obligations si un Compartiment a investi plus de 5 % de son actif net dans des obligations de ce type émises par le même émetteur.
B. Obligations soumises à une surveillance spéciale des autorités publiques destinée à protéger les détenteurs* d'obligations et émises par une institution de crédit domiciliée dans l'UE	25 %	
C. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire autres que ceux décrits aux points A et B	10 %**	<ul style="list-style-type: none"> • 20 % dans toutes les sociétés appartenant à un même groupe émetteur. • 40 % dans les émetteurs ou organisations dans lesquels un Compartiment a investi plus de 5 % de son actif net.
D. Dépôts auprès d'institutions de crédit	20 %	
E. Produits dérivés de gré à gré et techniques de gestion efficace de portefeuille dont la contrepartie est une institution de crédit remplissant les conditions définies au point 9 ci-dessus	Exposition de 10 %	<ul style="list-style-type: none"> • Si les investissements dans un OPCVM ou OPC dépassent 10 % : <ul style="list-style-type: none"> ○ le total des investissements dans des OPC est limité à 30 %, et ○ le total des investissements dans des OPCVM est limité à 100 % • Chaque compartiment sous-jacent dont les actifs sont séparés est considéré comme un OPCVM ou OPC distinct. • Les actifs détenus par les OPCVM ou OPC ne sont pas combinés aux fins des limites prévues aux points A à F de ce tableau. • Pour les limites relatives aux fonds maître et nourricier voir le tableau ci-dessus.
F. Produits dérivés de gré à gré et techniques de gestion efficace de portefeuille avec une contrepartie quelconque	Exposition de 5 %	
G. Parts ou actions d'OPCVM ou OPC selon les conditions définies aux points 4 et 5 ci-dessus	20 % dans le même OPCVM ou OPC	

* Les produits de l'émission des obligations doivent être investis afin de couvrir la totalité des engagements de ces titres pendant toute leur durée de vie et de pouvoir rembourser les porteurs de ces obligations en priorité en cas de faillite de l'émetteur.

** Les Compartiments pour lesquels la stratégie d'investissement consiste à reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations donné peuvent porter cette limite à 20 %, à condition que l'indice soit publié, suffisamment diversifié et qu'il constitue une référence adaptée au marché et soit reconnu par la CSSF. Ces 20 % peuvent être portés à 35 % (pour un émetteur seulement) si des conditions exceptionnelles le justifient, notamment si le titre est largement dominant sur le marché réglementé sur lequel il se négocie.

Contrôle de l'exposition globale

La société de gestion utilise un processus de gestion du risque qui lui permet de contrôler et mesurer le profil de risque de chaque Compartiment. Dans le cadre de ce processus de gestion du risque, sauf mention contraire dans la « Description des Compartiments » correspondante, la SICAV utilise la méthode de l'engagement pour contrôler et mesurer l'exposition globale de chaque Compartiment. Cette méthode calcule l'exposition globale liée aux positions sur des instruments financiers dérivés et à d'autres techniques de gestion efficace de portefeuille, qui ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du Compartiment correspondant.

Lorsque la « Description des Compartiments » correspondante l'indique, la SICAV utilise l'approche de la valeur à risque (VaR) qui correspond au pourcentage de la VL qu'un portefeuille est susceptible de perdre sur un horizon donné, à un intervalle de confiance défini. La VaR utilisée par le gestionnaire financier sera sur un horizon de cinq Jours Ouvrés et un intervalle de confiance de 95 %.

Investir dans les Compartiments

CLASSES D' ACTIONS

Classes d' Actions disponibles

Le tableau ci-dessous décrit toutes les Classes d' Actions existant actuellement dans la SICAV. Pour les besoins du tableau, toutes les variantes d' une Classe d' Actions particulière, telles que les actions couvertes, les différentes fréquences de distribution, les actions de capitalisation ou de distribution, les types d' actions RedEx ou SolEx, sont considérées comme comprises dans cette Classe d' Actions. Sauf indication contraire ci-après, les montants minimums sont exprimés dans la Devise de Référence du Compartiment. Pour les Classes d' Actions libellées dans une devise différente de celle dans laquelle les montants minimums sont exprimés, le montant minimum est la valeur équivalente dans la devise de la Classe d' Actions, sauf indication contraire dans la « Description des Compartiments ».

Toutes les Classes d' Actions ne sont pas disponibles dans tous les Compartiments et certains Compartiments et Classes d' Actions disponibles dans certaines juridictions ou par l'intermédiaire de certains canaux de distribution peuvent ne pas être disponibles dans d' autres. La section « Description des Compartiments » indique les Classes d' Actions disponibles dans chaque Compartiment et fournit des informations sur les coûts et d' autres caractéristiques. Toutes les informations relatives à la disponibilité des Classes d' Actions contenues dans le présent Prospectus sont valables à la date de ce Prospectus. L'information la plus à jour concernant les Classes d' Actions disponibles peut être consultée sur <http://www.axa-im-international.com> ou une liste peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Politique en matière de dividendes

Chaque Classe d' Actions peut être divisée en deux catégories : les Actions de distribution et les Actions de capitalisation.

La quote-part des revenus revenant aux Actions de capitalisation est conservée dans la VL.

Les Actions de distribution déclarent des dividendes à la discrétion du Conseil et sous réserve de l'approbation des Actionnaires réunis en assemblée générale ; ces dividendes peuvent être versés tous les ans dans la devise de la Classe d' Actions sauf pour les Actions de distribution qui versent des dividendes tous les mois ou tous les trimestres (Classe d' Actions de « distribution mensuelle » ou de « distribution trimestrielle »). Des acomptes sur dividendes peuvent également être déclarés dans les limites prévues par la législation du Luxembourg. Les dividendes seront payés à partir des revenus d' investissement et/ou des plus-values réalisées, ou de tout montant disponible pour distribution. Il est porté à l'attention des investisseurs que tout paiement de dividende, qu'il soit directement payé ou effectivement prélevé sur le capital d' un Compartiment (le cas échéant), peut entraîner une réduction immédiate de la VL par Action. Le versement de dividendes peut également réduire la capacité d' un Compartiment à investir à l'avenir et à obtenir une croissance du capital.

Tous les dividendes sont généralement réinvestis dans des Actions de la même Classe au sein du même Compartiment. Les investisseurs recevront un avis d' opéré détaillant tous les réinvestissements sur leur compte. Toutefois, les investisseurs recevront leurs dividendes en espèces si leurs Actions sont détenues par Euroclear ou Clearstream (leurs dividendes ne peuvent être réinvestis) ou s'ils le demandent expressément sur leur Bulletin de Souscription.

Les investisseurs qui reçoivent des dividendes en espèces peuvent les convertir dans une autre devise, à leurs frais et à

leurs propres risques, et sous réserve de l'approbation de la société de gestion. Les taux de change pratiqués normalement par les banques sont utilisés pour calculer la valeur d' échange de la devise. Seules les Actions détenues dans le registre donneront lieu à un versement de dividendes.

Aucun Compartiment ne peut procéder à une distribution de dividendes si les actifs de la SICAV sont inférieurs au minimum de capital requis ou si le paiement d' un dividende est susceptible de placer la SICAV dans cette situation.

Chaque Compartiment peut recourir à la régularisation afin d' éviter la fluctuation du revenu net non distribué par Action causée par les seules transactions sur Actions. Selon cette technique comptable, un compte de régularisation est crédité de la part des produits des Actions achetées représentant le revenu net non distribué par Action de ces Actions et débité de la part du montant des rachats payés représentant le revenu net non distribué par Action des Actions rachetées.

Classes d' Actions couvertes en devises

Tout Compartiment peut émettre une Classe d' Actions couverte en devises dont les Actions sont libellées dans une devise différente de la Devise de Référence du Compartiment et qui est couverte contre le risque de change sur cette devise. Le risque de change entre la VL du Compartiment et la devise de la Classe d' Actions couverte sera couvert au moins à 95 %. Les Classes d' Actions couvertes sont désignées par le terme « Hedged ».

Tous les coûts associés spécifiquement à l' offre d' une Classe d' Actions couverte (tels que les coûts de couverture de change et d' opérations de change) seront supportés par cette Classe d' Actions.

Les investisseurs d' une Classe d' Actions couverte sont informés qu' ils peuvent subir des pertes dues aux fluctuations de change dans la mesure où la couverture de la Classe d' Actions est incomplète et qu' ils renonceront aux gains pouvant être générés par les fluctuations de change lorsque cette couverture existe.

Autres politiques relatives aux Classes d' Actions

Chaque Action entière donne droit à une voix pour toutes les questions portées devant l' assemblée générale des Actionnaires. Un Compartiment peut émettre des fractions d' Actions jusqu' au millième d' Action (trois décimales). Les fractions d' Actions ne disposent pas de droit de vote mais reçoivent des dividendes, des produits de réinvestissement et de liquidation au prorata.

Les Actions sont émises sous forme nominative (leur propriété est établie par leur inscription dans le registre des Actionnaires de la SICAV) et, dans des circonstances exceptionnelles, au porteur (toute personne détenant physiquement le certificat est considérée comme propriétaire de ces Actions).

Aucun droit préférentiel ou de préemption n' est attaché aux Actions.

Le Conseil se réserve le droit de coter les Actions à la Bourse de Luxembourg ou sur toute autre place boursière. Le détail des Classes d' Actions cotées à la Bourse de Luxembourg ou sur une autre place boursière peut être obtenu auprès de l' agent administratif ou sur le site internet de la place boursière concernée.

La SICAV peut, à sa discrétion, modifier les droits attachés à toute Classe d' Actions de tout Compartiment de manière à les intégrer dans une autre Classe d' Actions existante et requalifier

les Actions de la ou des Classes d'Actions concernées en Actions d'une autre Classe d'Actions si, pour une raison quelconque, la valeur de l'actif net d'une Classe d'Actions d'un Compartiment descend en-dessous de ou n'a pas atteint un montant défini par le Conseil comme étant le seuil en-dessous duquel cette Classe d'Actions ne peut plus être gérée d'une manière économiquement efficace ou à des fins de rationalisation économique. Cette décision sera conditionnée au droit des Actionnaires concernés de demander le rachat sans frais de leurs Actions ou, dans la mesure du possible, la conversion de ces Actions en Actions d'autres Classes d'Actions du même Compartiment ou en Actions de la même ou d'autres Classe d'Actions d'un autre Compartiment.

Capital initial

Les Actions d'un Compartiment peuvent être détenues (i) par un fonds français dans lequel AXA Investment Managers est Actionnaire majoritaire (ci-après le « Fonds AXA IM ») et/ou (ii) par des sociétés du Groupe AXA et/ou (iii) par des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion dans lesquelles le groupe AXA IM détient directement ou indirectement une participation (« Fonds Gérés du Groupe AXA IM ») afin de produire un historique de performance ou de mener une action de promotion particulière pour le Compartiment.

Le Fonds AXA IM et/ou les sociétés du Groupe AXA et/ou les Fonds Gérés du Groupe AXA IM peuvent, à tout moment, choisir de racheter leurs Actions dans le Compartiment, ce qui peut

entraîner une baisse significative des actifs totaux du Compartiment et/ou une restructuration du Compartiment, y compris, sans s'y limiter, une restructuration entraînant la dissolution du Compartiment ou sa fusion avec un autre Compartiment. Des règles spécifiques établies par la société de gestion dans le but de garantir un traitement équitable entre les Actionnaires du Compartiment seront appliquées dans ce cas.

Ce qui précède n'interdit pas la détention d'Actions d'un Compartiment par d'autres investisseurs, y compris des investisseurs initiaux extérieurs.

Souscription, conversion et rachat d'Actions par le biais d'intermédiaires financiers/d'autres moyens électroniques/de services d'un « *nominee* »

Le recours à des intermédiaires financiers tels que, en autres, des plateformes ou d'autres moyens électroniques, ou aux services d'un *nominee* peut générer des frais pour les investisseurs. Ces frais ne sont pas dus à la société de gestion dans le cadre de la souscription, de la conversion ou du rachat d'Actions.

Montants minimums de souscription et de détention

Les montants sont exprimés dans la Devise de Référence du Compartiment ou un montant équivalent dans la devise de la Classe d'Actions, sauf indication contraire dans le tableau des « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Devise » ci-dessous.

Classe	Destinée à	Investissement initial minimum	Investissement ultérieur minimum	Solde total minimum dans tous les Compartiments	Solde minimum dans toute Classe d'Actions d'un Compartiment	Remarques
A (y compris A RedEx**)	Tout type d'investisseur	Aucun, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Aucun, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Aucun	Aucun, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers.
AX	Groupe AXA	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	
BX	Actionnaires d'AXA Luxembourg Fund*	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	
E (y compris E RedEx**)	Tout type d'investisseur	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	La conversion dans une autre Classe d'Actions exige l'approbation de la SICAV. Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers.
F*** (y compris F RedEx) (1)	Offertes uniquement : (i) par le biais d'intermédiaires financiers qui, en vertu soit d'exigences réglementaires (par ex. dans l'Union européenne, les intermédiaires financiers fournissant une gestion de portefeuille discrétionnaire ou des conseils en investissement de manière indépendante), soit d'accords de rémunération séparés avec leurs clients, ne sont pas autorisés à recevoir de rétrocessions au titre de la distribution, et/ou (ii) à des investisseurs institutionnels investissant pour leur propre compte	Aucun, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Aucun, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Aucun	Aucun, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	
G	Tout type d'investisseur. Disponible uniquement (i) par l'intermédiaire de certains distributeurs ayant des accords de rémunération séparés avec leurs clients et (ii) pour d'autres investisseurs à la discrétion de la société de gestion.	1 million	Aucun	Aucun	Aucun	La Classe d'Actions sera fermée aux souscriptions un jour après que le seuil de 100 millions dans la devise de la Classe d'Actions soit atteint ou dépassé. La SICAV se réserve également le droit de fermer les souscriptions avant que le seuil de 100 millions dans la devise de la Classe

d'Actions soit atteint.

HK	Distributeurs et investisseurs à Hong Kong	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	
I (y compris I RedEx** et I SolEx) (2)	Offertes uniquement aux investisseurs institutionnels investissant directement ou indirectement pour leur propre compte et/ou aux intermédiaires financiers fournissant un service de gestion de portefeuille discrétionnaire	5 millions à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	1 million à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Aucun	1 million à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers. Si le montant d'investissement initial minimum n'est pas atteint dans un délai d'1 an, les Actions I pourront être converties en Actions F à la discrétion du Conseil.
IX	Investisseur institutionnel du Groupe AXA	1 million	Aucun	Aucun	Aucun	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers.
J	Investisseurs institutionnels résidant au Japon	1 million	100 000	1 million	100 000	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers.
K	Distributeurs et investisseurs de Hong Kong et de Singapour	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	
L (3)	Offertes uniquement aux intermédiaires financiers au Royaume-Uni qui, en vertu soit d'exigences réglementaires, soit d'accords de rémunération séparés avec leurs clients, ne sont pas autorisés à recevoir de rétrocessions au titre de la distribution	30 millions	Aucun	Aucun	Aucun	
M (4)	Souscrites uniquement après approbation préalable du Conseil et (i) détenues par AXA Investment Managers ou ses filiales pour une utilisation dans le cadre de mandats institutionnels ou de conventions de gestion financière portant sur un fonds dédié conclues avec le Groupe AXA ou (ii) détenues par des investisseurs institutionnels directement ou indirectement pour leur propre compte et/ou offertes aux intermédiaires financiers fournissant un service de gestion de portefeuille discrétionnaire	10 millions	Aucun	10 millions	Aucun	Les montants minimums d'investissement ne s'appliquent pas au groupe AXA IM. Pour les autres investisseurs, le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement. Cette classe est soumise à des accords spécifiques sur les commissions de gestion ou la rémunération.

S	Investisseurs en Asie qui investissent par l'intermédiaire des bureaux de Singapour et de Hong Kong de HSBC Private Bank (Suisse) S.A.	100 000	Aucun	Aucun	Aucun	
T	Distributeurs et investisseurs de Taïwan	15 000	Aucun	Aucun	15 000	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers.
UF	Offertes uniquement par le biais d'intermédiaires financiers plus importants appartenant à un groupe financier ayant la majeure partie de son activité aux États-Unis et qui (i) ont obtenu une autorisation préalable expresse de la société de gestion et (ii) en vertu soit d'exigences réglementaires, soit d'accords de rémunération séparés avec leurs clients, ne sont pas autorisés à recevoir de rétrocessions au titre de la distribution	30 millions	Aucun	Aucun	Aucun	
X(5)	Offertes uniquement à des Investisseurs Institutionnels plus importants investissant directement ou indirectement pour leur propre compte et/ou à des intermédiaires financiers fournissant un service de gestion de portefeuille discrétionnaire et dont le montant de souscription initial minimum est élevé	300 millions	1 million	Aucun	Aucun	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers.
ZF(6)	Offertes uniquement par le biais d'intermédiaires financiers plus importants qui (i) ont obtenu une autorisation préalable expresse de la société de gestion et (ii) en vertu soit d'exigences réglementaires (par ex. dans l'Union européenne, les intermédiaires financiers fournissant une gestion de portefeuille discrétionnaire ou des conseils en investissement de manière indépendante), soit d'accords de frais séparés avec leurs clients, ne sont pas autorisés à recevoir de rétrocessions au titre de la distribution	250 000	10 000	250 000	10 000	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers.
ZI (7)	Offertes uniquement à des investisseurs institutionnels plus importants investissant directement ou indirectement pour leur propre compte et/ou à des intermédiaires	30 millions	1 million	Aucun	1 million, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas

financiers fournissant un service de gestion de portefeuille discrétionnaire

aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous particuliers.

* La Classe d'Actions BX est proposée exclusivement aux actionnaires d'AXA Luxembourg Fund à la suite de la fusion avec la SICAV qui a pris effet le 12 décembre 2014.

** Depuis le 31 juillet 2017, les Classes d'actions RedEx et SolEx sont fermées à la souscription aux nouveaux investisseurs. À partir du 31 juillet 2018, les Classes d'Actions RedEx et SolEx seront fermées à toutes les souscriptions, y compris celles d'investisseurs existants.

*** Les Actions de Classe F souscrites avant le 3 janvier 2018 peuvent être conservées après cette date, bien que cette classe soit fermée aux nouvelles souscriptions des investisseurs qui ne remplissent plus au moins l'un des critères d'éligibilité décrits en (i) ou (ii) ci-dessus à partir de cette date.

(1) Jusqu'au 3 janvier 2018, la définition de la Classe d'Actions F est la suivante :

F (y compris F RedEx**)	Tout type d'investisseur. Disponible uniquement (i) par l'intermédiaire de certains distributeurs ayant des accords de rémunération séparés avec leurs clients et (ii) pour d'autres investisseurs à la discrétion de la société de gestion.	100 000, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	5 000	100 000	5 000	Aucun frais pour une conversion en Actions de Classe A. Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers.
--------------------------------	--	--	-------	---------	-------	---

(2) Jusqu'au 3 janvier 2018, la définition de la Classe d'Actions I est la suivante :

I (y compris I RedEx**, I SolEx**)	Investisseurs institutionnels	5 millions, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	1 million, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Aucun	1 million, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement dans certains cas particuliers. Si le montant d'investissement initial minimum n'est pas atteint dans un délai d'1 an, les Actions I pourront être converties en Actions F à la discrétion du Conseil.
---	-------------------------------	---	--	-------	--	--

(3) Jusqu'au 3 janvier 2018, la définition de la Classe d'Actions L est la suivante :

L	Tout type d'investisseur. Disponible uniquement par l'intermédiaire de certains distributeurs au Royaume-Uni ayant des accords de rémunération séparés avec leurs clients.	30 millions	Aucun	Aucun	Aucun	
----------	--	-------------	-------	-------	-------	--

(4) Jusqu'au 3 janvier 2018, la définition de la Classe d'Actions M est la suivante :

M	Investisseurs institutionnels approuvés par le Conseil et AXA Investment Managers (ou ses filiales) pour une utilisation dans le cadre de mandats institutionnels ou de conventions de gestion portant sur un fonds dédié conclues avec le Groupe AXA.	10 millions	Aucun	10 million	Aucun	Les montants minimums d'investissement ne s'appliquent pas au groupe AXA IM. Pour les autres investisseurs, le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums d'investissement. Cette classe est soumise à des accords spécifiques sur les commissions de gestion ou la rémunération.
----------	--	-------------	-------	------------	-------	---

(5) Jusqu'au 3 janvier 2018, la définition de la Classe d'Actions X est la suivante :

X	Investisseurs institutionnels plus importants, avec un montant de souscription initial élevé	300 millions	1 million	Aucun	Aucun	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums dans certains cas particuliers
----------	--	--------------	-----------	-------	-------	--

(6) Jusqu'au 3 janvier 2018, la définition de la Classe d'Actions ZF est la suivante :

ZF	Distributeurs plus importants (i) ayant reçu une autorisation préalable expresse de la société de gestion et (ii) ayant des accords de rémunération séparés avec leurs clients	250 000	10 000	250 000	10 000	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums dans certains cas particuliers
-----------	--	---------	--------	---------	--------	--

(7) Jusqu'au 3 janvier 2018, la définition de la Classe d'Actions ZI est la suivante :

ZI	Investisseurs institutionnels plus importants	30 millions	1 million	Aucun	1 million, à l'exception des Classes d'Actions de capitalisation figurant dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant » ci-dessous	Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas appliquer ou de modifier les montants minimums dans certains cas particuliers
-----------	---	-------------	-----------	-------	--	--

Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant

Montants exprimés dans la Devise de Référence du Compartiment ou le montant équivalent dans la devise de la Classe d'Actions, sauf indication contraire dans le tableau des « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Devise » ci-dessous.

Classe	Type de Classe d'Actions	Compartiments	Investissement initial minimum	Investissement ultérieur minimum	Solde minimum dans un Compartiment
A	Capitalisation	Multi Premia	100 000	5 000	5 000
F	Capitalisation	Multi Premia	500 000	5 000	5 000
I	Capitalisation	Euro 3-5, Euro 5-7, Euro 7-10, Euro 10+LT, Euro Inflation Bonds et Global Inflation Bonds	100 000	10 000	10 000
I	Capitalisation	US Short Duration High Yield Bonds	5 millions	1 million	Aucun
I	Capitalisation	Multi Premia	5 millions	1 million	Aucun
ZI	Capitalisation	Multi Premia	30 millions	1 million	Aucun

Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Devise

Compartiments	Devise de Référence	Devise des minimums de souscription et de détention
Framlington American Growth, Framlington Emerging Markets, Framlington Global, Framlington Health, Global Credit Bonds, Global Emerging Markets Bonds, Global High Yield Bonds, US High Yield Bonds	USD	EUR
Framlington Switzerland	CHF	EUR

La SICAV se réserve le droit de réduire ou de supprimer tout minimum d'investissement ou de solde de compte, pour tout Compartiment.

La SICAV se réserve le droit de fermer :

- Les Actions RedEx de tout Compartiment si la valeur totale des Actions RedEx descend en dessous de 1 million EUR ou la valeur équivalente dans une autre devise et si le Conseil estime que lesdites Actions ne parviendront pas à atteindre leur objectif d'investissement

- Les Actions SolEx de tout Compartiment si la valeur totale des Actions SolEx descend en dessous de 5 millions EUR ou la valeur équivalente dans une autre devise et si le Conseil estime que lesdites Actions ne parviendront pas à atteindre leur objectif d'investissement.

SOUSCRIPTION, CONVERSION, RACHAT ET CESSIION D' ACTIONS

Informations s'appliquant à toutes les transactions excepté aux cessions d'Actions

Les investisseurs peuvent placer des ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions n'importe quel Jour Ouvré par l'intermédiaire d'un conseiller financier ou d'un intermédiaire financier qualifié pour agir en cette capacité. Les investisseurs peuvent également placer des ordres directement auprès de l'agent de registre (ou de l'agent de leur pays s'il est indiqué dans les « Informations spécifiques à certains pays ») par FTP, SWIFT, fax ou courrier postal. Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'Actions peuvent aussi être adressés par courrier postal à BNP Paribas Securities Services, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, sous réserve que les investisseurs, approuvés par la société de gestion, à son entière discrétion, comme éligibles à la plateforme « One », aient rempli un Bulletin de Souscription auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg.

Différents délais et procédures peuvent s'appliquer selon que les ordres sont placés par l'intermédiaire d'un conseiller financier ou d'un intermédiaire financier. Dans ces cas, les investisseurs doivent obtenir des informations auprès de ce conseiller financier ou de cet intermédiaire financier quant à la procédure applicable à leur ordre et aux délais de réception des ordres. Les investisseurs sont informés que la souscription, le rachat ou la conversion d'Actions par l'intermédiaire d'un conseiller financier ou d'un intermédiaire financier peut ne pas être possible les jours où ils sont fermés.

Le traitement des souscriptions, rachats et conversions, se fait à VL inconnue. Tout ordre complet est réputé irrévocable après l'heure limite d'acceptation des ordres du Compartiment.

Tous les ordres seront traités à la prochaine VL calculée après l'acceptation de l'ordre (c'est-à-dire une fois l'ordre reçu par l'agent de registre et considéré comme complet et authentique). Les ordres reçus et acceptés par l'agent de registre au plus tard à 15h00 (heure de Luxembourg) un Jour Ouvré seront exécutés au Prix de Négociation applicable ce Jour de Valorisation (Cours Connu) ou le Jour de Valorisation suivant (Cours Super Inconnu), tel qu'indiqué dans la « Description des Compartiments ». Tous les ordres reçus par l'agent de registre après 15h00 (heure de Luxembourg), seront réputés avoir été reçus le Jour Ouvré suivant. L'agent de registre exécute tous les ordres dans leur ordre d'arrivée. Une notice de confirmation sera envoyée aux Actionnaires ou à leurs conseillers financiers sous forme d'un avis d'opéré après l'exécution de chaque transaction.

Tout ordre de souscription, de conversion ou de rachat placé un jour qui n'est pas un Jour de Valorisation sera traité le Jour de Valorisation suivant.

Les Actions doivent être payées intégralement par les investisseurs dans les trois (3) Jours Ouvrés suivant le Jour de Valorisation, tout retard pouvant entraîner la facturation d'intérêts.

Les investisseurs qui souhaitent procéder à une souscription ou à un rachat d'Actions en nature doivent obtenir l'autorisation du Conseil ; ces transactions étant soumises à toutes les lois en vigueur, notamment aux dispositions prévoyant la préparation d'un rapport d'audit spécial par les auditeurs de la SICAV, précisant la valeur des actifs en nature et leur conformité à la politique et aux restrictions d'investissement de la SICAV et du

Compartiment concerné. Les coûts liés au rachat en nature seront supportés par l'investisseur concerné.

Lorsqu'ils placent un ordre, il est demandé aux investisseurs d'indiquer toutes les informations et instructions nécessaires concernant le Compartiment, la Classe d'Actions, le compte, ainsi que le volume et la nature de la transaction (souscription, rachat ou conversion). Les investisseurs doivent informer la SICAV de tout changement de leurs coordonnées personnelles ou bancaires, dans les meilleurs délais.

Toute transaction peut impliquer des frais, tels que des frais d'entrée ou d'autres frais. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section « Description des Compartiments » ou vous renseigner auprès d'un conseiller financier. Tous les coûts et impôts liés aux ordres placés sur leur compte restent à la charge des investisseurs.

Si l'ordre a été passé dans une devise autre que la Devise de Référence du Compartiment et/ou de la Classe d'Actions concerné, l'agent de registre procédera aux opérations de change nécessaires. Les investisseurs sont informés que le montant de l'opération et l'heure de l'opération de change peuvent faire varier le taux de change. Le dépositaire, l'agent de registre ou la SICAV n'accepteront aucune responsabilité en cas de perte résultant de fluctuations de change défavorables. Les opérations de change peuvent être effectuées par une société AXA.

La SICAV n'émettra pas de Classes d'Actions réservées aux Investisseurs Institutionnels (ni ne convertira dans ces Classes d'Actions) au profit d'un investisseur susceptible de ne pas être considéré comme un Investisseur Institutionnel. Le Conseil peut, à sa discrétion, différer l'autorisation d'une souscription dans des Classes d'Actions réservées aux Investisseurs Institutionnels jusqu'au moment où l'agent de registre aura rassemblé suffisamment d'éléments pour confirmer que l'investisseur concerné satisfait aux critères de qualification d'un Investisseur Institutionnel. S'il apparaît qu'un détenteur de Classes d'Actions réservées aux Investisseurs Institutionnels ne remplit pas ces critères, le Conseil demandera à l'agent de registre de proposer audit détenteur de convertir ses Actions en Actions d'une Classe d'Actions du Compartiment concerné non réservée aux Investisseurs Institutionnels (à condition qu'il existe une telle Classe d'Actions avec les mêmes caractéristiques). Si l'Actionnaire refuse cette conversion, le Conseil, à sa discrétion, demandera à l'agent de registre de racheter les Actions concernées conformément aux dispositions de la présente section.

La SICAV se réserve le droit de prendre les mesures suivantes à tout moment :

- **Rejeter tout ordre de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions et procéder à la conversion ou au rachat forcé des Actions d'un investisseur qui serait le bénéficiaire économique alors qu'il n'est pas éligible ou qualifié** (en tout ou partie). Cela s'applique si la SICAV sait ou pense que :
 - l'investisseur est une Personne Américaine
 - l'investisseur n'a pas fourni les déclarations et les garanties exigées par le Conseil
 - l'investisseur n'a pas respecté les déclarations et les garanties fournies
- **Dans tous les cas, si un investisseur qui n'est pas institutionnel détient des Actions réservées aux investisseurs institutionnels**, la SICAV procédera au rachat ou à la conversion forcé des Actions en Actions destinées aux investisseurs privés du même Compartiment

(dont les Actions peuvent s'accompagner de frais et charges plus élevés) pour autant qu'une telle Classe d'Actions soit disponible.

Personnes Américaines et Investisseurs sous Régime de Prestations

Sauf autorisation du Conseil, pour pouvoir investir dans la SICAV, tout investisseur potentiel doit certifier que (i) il n'a pas le statut de Personne Américaine, (ii) il est une Personne Non Américaine, et (iii) il ne souscrit pas d'Actions pour le compte de Personnes Américaines. Pour pouvoir investir dans la SICAV, tout investisseur potentiel doit également certifier qu'il ne relève pas du Titre 1 de la l'ERISA ou des dispositions relatives aux transactions interdites de la section 4975 du Code fiscal américain, et qu'il n'entre pas dans la catégorie des Investisseurs sous Régime de Prestations.

Les Actionnaires sont tenus de notifier immédiatement la SICAV, par l'intermédiaire des distributeurs, s'ils deviennent des Personnes Américaines ou des Investisseurs sous Régime de Prestations (ou s'ils relèvent désormais du Titre 1 de l'ERISA), ou s'ils cessent d'être une Personne Non Américaine, ou s'ils détiennent des Actions pour le compte de Personnes Américaines ou d'Investisseurs sous Régime de Prestations. Dans ce cas, la SICAV peut leur imposer le rachat forcé de leur Actions ou les obliger à vendre leurs Actions selon la procédure décrite ci-dessous.

Par ailleurs, le Conseil peut autoriser l'achat d'Actions par ou la cession d'Actions à une Personne Américaine qui réside en dehors des États-Unis si cette Personne Américaine déclare passer son ordre pour le compte d'une personne qui n'est pas une Personne Américaine.

Tout investisseur potentiel (y compris un cessionnaire potentiel) ayant le statut de Personne Américaine devra fournir les déclarations, garanties et documents, y compris l'avis d'un avocat, pouvant être réclamés par la SICAV afin de vérifier que les critères exigés sont remplis avant l'approbation de la vente ou de la cession par la SICAV. Le Conseil détermine occasionnellement le nombre de Personnes Américaines pouvant être admises dans la SICAV (le cas échéant).

Souscription d'Actions

Pour procéder à un investissement initial, les investisseurs ou leur intermédiaire doivent soumettre un Bulletin de Souscription dûment rempli par écrit à l'agent de registre. Les ordres de souscription d'Actions peuvent être exprimés en montant de devise ou en nombre d'Actions.

L'attribution des Actions est conditionnée à la réception par le dépositaire des fonds le Jour de Règlement. Le règlement peut être effectué par virement bancaire électronique ou par Euroclear ou Clearstream.

Conversion d'Actions

Les investisseurs peuvent convertir les Actions de tout Compartiment et de toute Classe d'Actions en Actions de tout autre Compartiment ou Classe d'Actions, sous les conditions suivantes :

- les investisseurs doivent satisfaire à tous les critères d'éligibilité de la Classe d'Actions dans laquelle ils demandent la conversion
- leur conversion doit remplir la condition de montant d'investissement minimum du Compartiment ou de la Classe d'Actions dans laquelle les Actions sont converties, et, s'il s'agit d'une conversion partielle, les investisseurs ne doivent pas laisser un montant inférieur au montant d'investissement minimum dans le Compartiment ou la Classe d'Actions de laquelle les Actions sont converties
- la conversion doit être conforme aux restrictions énoncées dans la « Description des Compartiments » ou dans le tableau ci-dessus

- la conversion d'Actions entre deux Compartiments calculant leur VL sur une base hebdomadaire n'est pas autorisée

La SICAV convertit les Actions sur la base de leurs valeurs respectives, à partir de la VL des deux investissements (et, le cas échéant, des taux de change) au moment de l'exécution de l'ordre par la SICAV.

La conversion ne donne lieu à aucun frais ; toutefois, des frais s'appliquent en cas de conversion excessive et les investisseurs pourront devoir payer la différence de frais d'entrée. Voir « Frais des Compartiments ».

Tout ordre de conversion d'Actions d'un Compartiment en Actions d'un autre Compartiment reçue par l'agent de registre avant 15h00 un Jour de Valorisation (J) sera exécuté aux conditions suivantes :

- le rachat des Actions à convertir sera exécuté ce Jour de Valorisation (J) ; et
- la souscription d'Actions correspondante dans l'autre Compartiment sera exécutée le Jour de Valorisation de cet autre Compartiment qui suit immédiatement le Jour de Valorisation (J+1) où le rachat a été exécuté.

Tout solde créditeur en espèces dû à l'Actionnaire résultant d'une ou de plusieurs opérations de conversion sera transmis à Euroclear ou Clearstream pour le compte de l'Actionnaire concerné.

Dans certaines juridictions, la conversion d'Actions d'une Classe d'Actions ou d'un Compartiment en Actions d'une autre Classe d'Actions ou d'un autre Compartiment peut être considérée, d'un point de vue fiscal, comme une cession d'Actions de la Classe d'Actions ou du Compartiment initial.

Rachat d'Actions

Les investisseurs peuvent exprimer leur ordre de rachat d'Actions soit en nombre d'Actions (y compris en fractions d'Actions) soit en montant. Tous les ordres de rachat seront traités dans leur ordre d'arrivée.

Lorsque les investisseurs demandent le rachat de leurs Actions, le paiement sera effectué par la SICAV par virement bancaire dans la devise de référence de la Classe d'Actions. Ce paiement sera effectué dans un délai de trois (3) Jours Ouvrés après le Jour de Valorisation.

Les investisseurs peuvent demander, à leurs propres risques et frais, que le produit du rachat soit converti dans une autre devise. Les investisseurs qui souhaitent une conversion en devise sont invités à contacter, avant de placer leur ordre de rachat, l'agent de registre qui leur indiquera les modalités et les frais.

Selon la performance du Compartiment et la structure de frais, la valeur de rachat des Actions peut être inférieure au montant investi.

La SICAV peut, à la demande de l'Actionnaire, choisir de payer le produit du rachat en nature, dans le respect des lois et réglementations en vigueur et de l'intérêt de tous les Actionnaires. Si un paiement en nature a lieu, l'auditeur de la SICAV doit émettre un rapport conforme à la législation en vigueur, le cas échéant. Les coûts associés aux rachats en nature de titres seront à la charge de l'Actionnaire concerné.

Un Compartiment n'est pas tenu de procéder au rachat, chaque Jour Ouvré, de plus de 10 % du nombre de ses Actions en circulation. En cas de report de rachats, les Actions concernées seront rachetées au Prix de Négociation par Action en vigueur à la date à laquelle le rachat est effectué. Les rachats excédentaires seront reportés au Jour de Valorisation suivant, où ils seront traités en priorité.

Cession d'Actions

Les investisseurs peuvent transférer la propriété de leurs Actions à un autre investisseur par l'intermédiaire de l'agent de registre.

Il est rappelé aux investisseurs que la cession d'Actions détenues en Euroclear ou Clearstream doit être notifiée immédiatement à l'agent de registre.

Toutes les cessions doivent satisfaire aux critères d'éligibilité et aux restrictions de détention pouvant s'appliquer.

METHODE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (VL)

Fréquence et formule

La VL de chaque Compartiment et de chaque Classe d'Actions est calculée chaque jour correspondant à un Jour de Valorisation pour ce Compartiment (tel qu'indiqué dans la « Description des Compartiments »). Si le Jour de Valorisation indiqué dans la « Description des Compartiments » ne correspond pas à un Jour Ouvré, le calcul de la VL aura lieu le Jour Ouvré suivant. Dans ce cas, la VL sera calculée sur la base des cours de clôture du jour précédant le Jour Ouvré fermé concerné ou des derniers cours de clôture disponibles ce jour-là. Chaque VL est exprimée dans la devise de référence de leur Classe d'Actions respectives et elle est arrondie à deux décimales.

La VL de chaque Compartiment est calculée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{(actif - passif)}}{\text{nombre d'Actions en circulation}} = \text{VL}$$

L'actif et le passif d'un Compartiment sont alloués aux Classes d'Actions individuelles et le calcul est effectué en divisant le total de l'actif net d'un Compartiment par le nombre total d'Actions en circulation du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné. Si un Compartiment a plus d'une Classe d'Actions, la part du total de l'actif net du Compartiment attribuable à une Classe d'Actions particulière sera divisée par le nombre total d'Actions émises de cette Classe d'Actions.

La SICAV se réserve le droit de suspendre temporairement le calcul de la VL et les transactions sur les Actions d'un Compartiment dans les cas suivants :

- les principales bourses ou marchés liés à une partie significative des investissements d'un Compartiment sont fermés lorsqu'elles devraient être ouvertes ou les opérations y sont restreintes ou suspendues
- un fonds maître dans lequel le Compartiment a investi un montant substantiel d'actifs en qualité de fonds nourricier a suspendu le calcul de sa VL ou les opérations sur ses Actions
- une urgence rend impossible l'évaluation ou la négociation des actifs du Compartiment
- une interruption des systèmes de communication utilisés par la SICAV ou par toute bourse pour l'évaluation des actifs est survenue
- la SICAV n'est pas en mesure de rapatrier les fonds suffisants pour procéder à des investissements
- le Conseil considère que la SICAV est incapable de réaliser des opérations sur les actifs de la SICAV ou des Compartiments à des conditions normales et/ou équitables, que ce soit à des fins d'investissement ou de paiement des rachats
- à la suite de la convocation d'une assemblée générale des Actionnaires au cours de laquelle la liquidation de la SICAV sera soumise au vote

Une suspension peut concerner toute Classe d'Actions et tout Compartiment (ou leur totalité) et tout type d'ordre (souscription, conversion, rachat).

Les Actionnaires dont les ordres ne sont pas exécutés en raison d'une suspension seront informés de la suspension dans un

délai de sept (7) jours suivant leur ordre ainsi que de la fin de la suspension.

Ajustements de prix (*swing pricing*)

Si les souscriptions et rachats nets évalués sur la dernière VL disponible un Jour de Valorisation dépassent une certaine proportion de la valeur d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions ce Jour de Valorisation, telle que déterminée et révisée périodiquement par la société de gestion, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La société de gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à tous les Compartiments et Classes d'Actions.

Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la société de gestion et ne peut excéder 2 % de la VL.

Méthode d'évaluation des actifs de la SICAV

La SICAV détermine la valeur des actifs de chaque Compartiment comme suit :

- **Liquidités en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, charges payées d'avance, dividendes payés en liquidités et intérêts déclarés ou courus mais non perçus.** Évalués à leur valeur réelle, diminuée d'une éventuelle décote que la SICAV considère comme appropriée en fonction de son évaluation de certaines circonstances rendant improbable leur règlement intégral.
- **Valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé, une bourse d'un Autre État ou un autre marché réglementé.** Évaluées au cours de clôture sur ces marchés. Si une valeur est cotée ou négociée sur plusieurs marchés, le cours de clôture du marché considéré comme le marché principal pour cette valeur sera pris en compte.
- **Valeurs mobilières ni cotées ni négociées sur un marché réglementé, une bourse d'un Autre État ou un autre marché réglementé.** Évaluées au dernier cours disponible.
- **Valeurs mobilières pour lesquelles aucun cours n'est disponible ou pour lesquelles le prix mentionné à(aux) point(s) 1 et/ou 3 ci-dessus n'est pas représentatif de leur juste valeur de marché.** Évaluées avec prudence et bonne foi sur la base d'un prix de vente envisagé raisonnable. En ce qui concerne les CDO dont le cours ne reflète pas leur juste valeur de marché, elles seront évaluées à la VL telle que transmise au gestionnaire financier par la banque ayant organisé chaque CDO dans laquelle la SICAV a investie.
- **Instruments du marché monétaire ni cotés ni négociés sur un marché réglementé, une bourse d'un Autre État ou un autre marché réglementé, et dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois.** Évalués selon la méthode du coût amorti, dont le résultat est proche de la valeur de marché.
- **Valeur de liquidation des contrats futures, des contrats forward et des contrats d'options.** S'ils ne sont pas négociés sur des marchés réglementés, des bourses d'Autres États ou sur d'autres marchés réglementés, leur valeur de liquidation correspond à leur valeur de liquidation nette déterminée, conformément aux politiques établies de bonne foi par la SICAV, en fonction de chaque type de contrat. S'ils sont négociés sur des marchés réglementés, des bourses d'Autres États ou sur d'autres marchés réglementés, leur valeur de liquidation sera basée sur le dernier prix de règlement disponible de ces contrats sur les marchés réglementés, les bourses d'Autres États ou d'autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats futures, contrats forward ou contrats d'options sont négociés par la SICAV à condition que, si un contrat future, un contrat

forward ou un contrat d'options ne peut être liquidé le jour où l'actif net est évalué, la valeur de liquidation de ce contrat sera établie conformément à la valeur que la SICAV considèrera comme juste et raisonnable.

- **Valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence d'une Classe d'Actions ou d'un Compartiment.** Elles seront converties dans la devise de référence de la Classe d'Actions ou du Compartiment au taux de change fourni par Reuters ou un autre fournisseur équivalent.
- **Swaps et autres titres et actifs.** Évalués à leur juste valeur de marché déterminée avec prudence et bonne foi par la SICAV.
- **Actions/parts d'OPCVM et/ou autres OPC.** Elles seront évaluées à leur dernière VL disponible par Action/part. Les fonds ouverts seront évalués à la VL réelle du Jour de Valorisation correspondant de ces Actions/parts ou à leur valeur de marché à condition que cette évaluation reflète le prix le plus adéquat. Si tel n'est pas le cas, les fonds seront évalués à la VL estimée ce Jour de Valorisation ou, si cette VL estimée n'est pas disponible, ils seront évalués à la dernière VL réelle ou estimée disponible, sous réserve que, si des événements ont entraîné un changement significatif de la VL de ces Actions ou parts depuis la date à laquelle la VL réelle ou estimée a été calculée, la valeur de ces Actions ou parts puisse être ajustée afin de refléter, selon l'avis raisonnable du Conseil, ce changement.

La VL par Action est déterminée par l'agent administratif et est disponible au siège de la SICAV.

Chaque Compartiment sera évalué de manière à ce que tous les accords d'achat ou de vente de titres soient pris en compte à la date d'exécution et que tous les dividendes et distributions à recevoir soient comptabilisés aux dates de détachement concernées.

Passif de la SICAV

Le passif de la SICAV est réputé inclure :

- les emprunts, billets et autres montants dus ;
- tous les frais et dépenses supportés par la SICAV ;
- toutes les dettes connues, échues à ou échoir, y compris le montant de tous les dividendes déclarés, le cas échéant, mais impayés ;
- une provision appropriée pour les impôts dus à la date de valorisation et les autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par le Conseil ; et
- tout autre passif de la SICAV, quel qu'il soit, envers des tiers.

Valorisation à la juste valeur de marché

Dans le cas où des circonstances exceptionnelles rendraient les évaluations irréalisables ou inadéquates, la SICAV est autorisée à appliquer, avec prudence et bonne foi, d'autres règles afin de déterminer une juste valeur de ses actifs.

Si, entre le moment où la VL est déterminée et le moment où elle est publiée, un changement substantiel dans la valorisation d'une part importante des investissements de la SICAV attribuables à un Compartiment ou une Classe d'Actions particuliers s'est produit, la SICAV pourra, afin de préserver ses intérêts et ceux de ses Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une seconde évaluation, auquel cas tous les ordres de souscription et de rachat concernés seront exécutés sur base de cette seconde évaluation.

Allocation des actifs de la SICAV

Le Conseil peut créer un Compartiment pour chaque Classe d'Actions ou en créer un pour deux Classes d'Actions ou davantage, comme suit :

- si deux Classes d'Actions ou davantage se rapportent à un Compartiment, les actifs attribuables à ces Classes

d'Actions seront investis conformément à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné ;

- le produit de l'émission d'Actions d'une Classe sera affecté, dans les registres de la SICAV, au Compartiment correspondant à cette Classe d'Actions, étant entendu qu'en cas de pluralité de Classes d'Actions en circulation dans ce Compartiment, le montant concerné augmentera la partie de l'actif net de ce Compartiment imputable à la Classe d'Actions devant être émise ;
- si un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera affecté, dans les registres de la SICAV, au même Compartiment que celui dont l'actif dérive et, lors de chaque réévaluation de l'actif, l'augmentation ou la diminution de sa valeur sera affectée au Compartiment concerné ;
- lorsque la SICAV est susceptible de supporter un passif relatif à un actif d'un Compartiment donné ou à toute action prise en rapport à l'actif d'un Compartiment donné, ce passif sera affecté au Compartiment concerné ;
- si un actif ou un passif de la SICAV ne peut être attribué à un Compartiment en particulier, cet actif ou ce passif sera affecté à tous les Compartiments au prorata de leur VL ; et
- lors du paiement de distributions aux détenteurs d'une quelconque Classe d'Actions, la VL de cette Classe d'Actions sera minorée du montant de ces distributions.

MESURE DE LUTTE CONTRE LES ACTIVITES ILLICITES ET PREJUDICIALES

Market timing

Les souscriptions et conversions d'Actions ne peuvent avoir d'autre objet que l'investissement. La SICAV n'autorise pas le *market timing* ni les autres pratiques de transactions excessives. Les pratiques de transactions excessives, à court terme (*market timing*) peuvent perturber les stratégies de gestion de portefeuille et nuire à la performance de la SICAV. Afin de minimiser les dommages pour la SICAV et ses Actionnaires, la SICAV ou l'agent de registre agissant en son nom se réserve le droit de rejeter tout ordre de souscription ou de conversion, ou de prélever, en sus de toute commission de souscription ou de conversion fixée, selon les modalités prévues dans la section « Description des Compartiments », une commission au profit de la SICAV pouvant s'élever jusqu'à 2 % de la valeur de l'ordre passé par un investisseur qui a recours à ces transactions excessives ou y a eu recours par le passé, ou dans le cas d'une transaction d'un investisseur qui, de l'avis de la SICAV, a nui ou pourrait nuire à la SICAV ou à l'un de ses Compartiments. Lorsqu'elle émet cet avis, la SICAV peut prendre en compte des transactions passées sur différents comptes détenus ou contrôlés par une même personne ou entité. La SICAV se réserve également le droit de racheter l'intégralité des Actions détenues par un Actionnaire qui a ou a eu recours à de telles transactions excessives. La SICAV ne sera pas tenue responsable des pertes résultant d'ordres rejetés ou de rachats forcés.

Late trading

Le traitement des souscriptions, rachats et conversions se fait à VL inconnue. Tout ordre reçu est réputé irrévocable après l'heure limite d'acceptation des ordres des Compartiments.

Blanchiment de capitaux et financement d'activités terroristes

La SICAV, l'agent de registre, tout distributeur ou leurs dirigeants sont soumis aux dispositions légales actuellement en vigueur au Luxembourg relatives aux capitaux provenant, directement ou indirectement, d'une activité criminelle, y compris, notamment, les activités liées à des substances illicites et, le cas échéant, aux dispositions de toute législation similaire en vigueur dans tout autre pays concerné. Les souscripteurs peuvent être tenus de fournir des éléments de preuve de leur identité, une adresse

permanente et des informations relatives à la source des sommes à investir.

L'attribution des Actions peut être retardée ou refusée si ces informations ou documents ne sont pas fournis en temps et en heure.

Si un distributeur ou ses agents ne sont pas soumis aux réglementations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes, les contrôles nécessaires seront réalisés par l'agent de registre de la SICAV.

Protection des données

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 sur la protection des personnes en matière de traitement des données personnelles, la SICAV informe les investisseurs que leurs données personnelles sont conservées dans un système informatique. Afin de fournir les services requis aux investisseurs et se soumettre à ses obligations légales, la SICAV recueille, stocke et traite par moyens électroniques ou autres les données fournies par les investisseurs au moment de la souscription. Parmi les données traitées figurent leur nom, leur adresse et le montant investi (les « Données Personnelles »). Les investisseurs peuvent, à leur entière discrétion, refuser de communiquer leurs Données Personnelles à la SICAV. Dans ce cas, la SICAV est néanmoins autorisée à refuser l'ordre de souscription d'Actions de la SICAV.

Les données fournies sont plus particulièrement utilisées aux fins de (i) maintenir à jour le registre des Actionnaires, (ii) procéder aux souscriptions, rachats et conversions d'Actions et aux paiements des dividendes aux Actionnaires, (iii) contrôler les pratiques de *late trading* et de *market timing*, (iv) se conformer aux règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

La SICAV peut déléguer à une autre entité (les « Responsables du Traitement ») (l'agent administratif, l'agent de registre et la société de gestion) le traitement des Données Personnelles conformément et dans les limites des lois et réglementations applicables.

Les investisseurs disposent d'un droit d'accès à leurs Données Personnelles et peuvent demander leur rectification si elles sont inexactes ou incomplètes. Ces demandes de rectification devront être adressées par courrier à la SICAV.

Les investisseurs disposent d'un droit d'opposition à l'utilisation de leurs Données Personnelles à des fins commerciales. Ces demandes d'opposition pourront être adressées par courrier à la SICAV.

Les Données Personnelles des investisseurs ne doivent pas être conservées plus longtemps que nécessaire au traitement de données, conformément aux limites prévues par la loi.

La SICAV

GESTION ET ADMINISTRATION

Nom de la SICAV AXA World Funds.

Siège social

49, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg, LUXEMBOURG

Autres coordonnées de contact

<http://www.axa-im-international.com>

Type de fonds Société d'investissement à capital variable (SICAV) ; fonds ouvert.

Constitution 24 décembre 1996, sous la forme d'un fonds commun de placement. Transformé en SICAV le 18 février 1998.

Durée Illimitée.

Statuts La dernière modification des statuts date du 17 novembre 2016 et n'a pas encore été publiée dans le Recueil Électronique des Sociétés et Associations (RESA).

Droit applicable Grand-Duché du Luxembourg.

Autorité de surveillance

Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)
283, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg, LUXEMBOURG

Numéro d'enregistrement RCS Luxembourg B 63 116.

Exercice financier 1^{er} janvier – 31 décembre.

Capital Somme des VL de tous les Compartiments.

Capital minimum (en vertu de la loi du Luxembourg)

1 250 000 EUR ou l'équivalent dans une autre devise. Le capital de la SICAV varie automatiquement avec l'émission et le rachat d'Actions.

Valeur nominale des Actions Aucune.

Devise du capital social EUR.

STRUCTURE ET LOI APPLICABLE

La SICAV fonctionne en tant qu'« ombrelle » au sein de laquelle les compartiments sont créés et fonctionnent. L'actif et le passif de chaque Compartiment sont ségrégués de ceux des autres Compartiments ; il existe un cloisonnement des responsabilités entre les Compartiments, et les actifs d'un Compartiment sont investis uniquement pour les Actionnaires de ce Compartiment. La SICAV possède le statut d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la Loi de 2010 et est inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectif établie par la CSSF.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe Coquema

Résidant en France

Global Head of Client Group
AXA Investment Managers Paris

Michael Reinhard

Résidant en Allemagne

Global Head of Operations
AXA Investment Managers S.A.

Jean-Louis Laforge

Résidant en France

Deputy Chief Executive Officer
AXA Investment Managers Paris

Dorothee Sauloup

Résidant en France

Global Head of Product Management
AXA Investment Managers Paris

Christian Gissler

Résidant en France

Global Head of Risks and Controls
AXA Investment Managers Paris

Pascal Christory

Résidant en France

Chief Investment Officer
AXA France

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est responsable de l'administration, du contrôle et de la gestion d'ensemble de la SICAV et notamment de la définition de l'objectif et de la politique d'investissement de chaque Compartiment. Plus particulièrement, le Conseil est responsable du suivi, de la supervision et du contrôle d'ensemble de la société de gestion. À cet effet, le Conseil peut adresser des recommandations à la société de gestion concernant, entre autres, la structure, la promotion, l'administration, la gestion financière et la distribution de la SICAV et le contenu de toute documentation relative à la SICAV (y compris, sans s'y limiter, le présent Prospectus et tout document commercial).

Le Conseil est responsable des informations contenues dans le présent Prospectus et a pris toutes les mesures raisonnables pour garantir qu'elles sont sincères, exactes et complètes.

Les administrateurs remplissent leurs fonctions jusqu'à ce que leur mandat expire ou qu'ils démissionnent ou qu'ils soient révoqués conformément aux Statuts. La nomination d'un nouvel administrateur sera effectuée conformément aux Statuts et à la loi luxembourgeoise.

ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle se tient au siège social de la SICAV à Luxembourg dans les quatre (4) mois suivant la fin de l'exercice financier. Les autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent être tenues à d'autres périodes et dans d'autres lieux. Les avis de convocation aux assemblées générales d'Actionnaires seront communiqués aux Actionnaires et publiés conformément à la législation (dans le RESA et le d'Wort au Luxembourg et dans d'autres journaux sur décision du Conseil) et ils indiqueront le lieu et l'heure exacts de l'assemblée, les conditions d'admission, l'ordre du jour, le quorum et les conditions de vote et seront communiqués au moins huit (8) jours francs avant l'assemblée. Les Actionnaires peuvent soit voter par procuration soit assister à l'assemblée et voter en personne.

Si le capital de la SICAV descend en-dessous des deux tiers du minimum légal, le Conseil doit soumettre au vote de l'assemblée générale annuelle la question de la dissolution de la SICAV.

Si le capital descend en-dessous d'un quart du minimum légal, les Actionnaires représentant un quart des actions représentées peuvent voter sur la question de la dissolution de la SICAV.

Ladite assemblée doit être convoquée dans les quarante (40) jours à compter du jour de la constatation que le capital est descendu en-dessous des deux tiers ou du quart respectivement du capital minimum.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats suivants ont été conclus par la SICAV et sont, ou peuvent être, importants ou prévoir des indemnités en faveur des autres parties signataires pour un motif autre que la négligence ou la faute intentionnelle :

- Contrat de services de la société de gestion en date du 29 août 2006 entre la SICAV et la société de gestion (le « Contrat de Services de la Société de Gestion »). Le Contrat de Services de la Société de Gestion peut être résilié moyennant un préavis écrit de trois mois.
- Contrat dépositaire daté du 18 mars 2016 entre la SICAV et le dépositaire (le « Contrat Dépositaire ») Le Contrat Dépositaire peut être résilié moyennant un préavis écrit de trois mois.
- Contrat d'agent administratif, agent domiciliaire, agent payeur, agent de cotation et agent de registre et de transfert daté du 29 août 2006, tel que modifié, entre la SICAV et la société de gestion d'une part et State Street Bank Luxembourg S.C.A. d'autre part (le « Contrat d'Administration »). Le Contrat d'Administration peut être résilié moyennant un préavis écrit de trois mois.

AVIS ET PUBLICATIONS

Publication des avis

Les avis informant de tout changement significatif affectant la SICAV ou ses Compartiments seront adressés par courrier postal aux investisseurs ou à leurs intermédiaires à l'adresse indiquée dans le registre de la SICAV. Le cas échéant, un Prospectus modifié sera également mis à disposition.

Les avis de fusion, ou, le cas échéant, de liquidation seront communiqués 30 jours à l'avance et indiqueront les motifs de fusion.

Les VL de tous les Compartiments et de toutes les Classes d'Actions sont disponibles sur <http://www.axa-im-international.com>.

Les données concernant la performance de l'exercice précédent figurent dans les Rapports Financiers. Les rapports annuels audités sont publiés dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice financier et seront tenus à la disposition des Actionnaires, sur demande, au moins quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle. Les rapports semestriels non audités sont publiés dans les deux mois suivant la fin de la période qu'ils couvrent. L'exercice financier de la SICAV correspond à l'année civile. Les rapports annuels audités seront préparés au 31 décembre de chaque année. Les rapports semestriels non audités seront préparés au 30 juin de chaque année. Les Rapports Financiers sont disponibles sur <http://www.axa-im-international.com> et au siège social.

Documents à disposition

Les documents suivants sont tenus à la disposition des investisseurs au siège social, au bureau de l'agent de registre et aux bureaux des agents du distributeur en-dehors du Luxembourg :

- les Statuts
- les contrats importants entre la SICAV et ses prestataires de services
- l'extrait de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la Loi de 2010 qui régissent la constitution de la SICAV
- les Rapports Financiers
- les DICI
- le présent Prospectus

Une brève description de la stratégie mise en place par la société de gestion pour définir quand et comment les droits de vote attachés aux instruments détenus dans le portefeuille d'un Compartiment doivent être exercés, est disponible pour les investisseurs sur le site www.axa-im-international.com.

LIQUIDATION OU FUSION

Liquidation

Le Conseil peut décider de liquider la SICAV, un Compartiment ou une Classe d'Actions dans l'un des cas suivants :

- Le total de l'actif net de la SICAV ou d'un Compartiment est inférieur à 840 000 EUR (ou l'équivalent dans une autre devise) pendant 30 jours consécutifs.
- Le Conseil considère que la liquidation est appropriée en raison de changements intervenus dans la situation économique ou politique affectant la SICAV ou le Compartiment ou la Classe d'Actions concernés.

Le Conseil peut, après avis préalable des Actionnaires concernés, racheter toutes les Actions concernées le premier Jour de Valorisation suivant la fin du préavis, à une VL tenant compte des coûts de liquidation anticipés mais sans autre frais de rachat.

Si la SICAV doit être liquidée, un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, liquideront les actifs de la SICAV dans le meilleur intérêt des Actionnaires et distribueront les produits de la liquidation (après déduction de tous les coûts relatifs à la liquidation) aux Actionnaires en proportion des Actions qu'ils détiennent.

Les produits de la liquidation qui ne seront pas réclamés rapidement par les Actionnaires seront déposés à la Caisse de Consignation. Les montants non réclamés à l'issue de la période prescrite seront forclos en vertu de la loi luxembourgeoise.

Fusion

Le Conseil peut décider de fusionner la SICAV avec un autre OPCVM ou avec un compartiment d'un autre OPCVM. Si la SICAV cesse d'exister à la suite de la fusion, les Actionnaires doivent approuver la fusion et sa date d'effectivité à la majorité des suffrages exprimés lors d'une assemblée générale, sans exigence de quorum. Si la SICAV continue d'exister après la fusion, le Conseil peut décider de la fusion et de sa date d'effectivité. Le Conseil peut également décider de fusionner l'un quelconque des Compartiments dans un autre Compartiment, un autre OPCVM ou un compartiment d'un autre OPCVM.

Les Actions de la SICAV seront requalifiées, selon le cas, en Actions de l'autre Compartiment, OPCVM ou compartiment de l'autre OPCVM.

Les Actionnaires de la SICAV peuvent également décider de fusionner la SICAV avec un autre OPCVM ou avec un compartiment d'un autre OPCVM. Dans ce cas, que la SICAV continue d'exister ou non après la fusion, les Actionnaires doivent approuver la fusion et sa date d'effectivité à la majorité simple des suffrages exprimés lors d'une assemblée générale, sans exigence de quorum.

Les Actionnaires d'un Compartiment peuvent décider de fusionner ledit Compartiment avec un autre Compartiment, un autre OPCVM ou avec un compartiment d'un autre OPCVM. Cette décision peut être approuvée à la majorité simple des suffrages exprimés lors d'une assemblée générale des Actionnaires de ce Compartiment, sans exigence de quorum.

Dans tous les cas, les Actionnaires seront habilités à demander, sans frais autres que ceux prélevés par la SICAV ou le Compartiment pour la réalisation des actifs, le rachat de leurs Actions, ou, si possible, leur conversion en parts ou actions d'un autre OPCVM appliquant une politique d'investissement

semblable et géré par la société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle, ou par une importante participation directe ou indirecte, conformément aux dispositions de la Loi de 2010.

Les coûts associés à la préparation et à la réalisation de la fusion ne peuvent être facturés à la SICAV ou à ses Actionnaires

La société de gestion

GESTION ET ADMINISTRATION

Nom de la société de gestion AXA Funds Management S.A., société du Groupe AXA et filiale d'AXA Investment Managers S.A.

Siège social

49, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg, LUXEMBOURG

Autres coordonnées de contact

<http://www.axa-im.lu>

Forme juridique de la société Société anonyme.

Constitution 21 novembre 1989 (sous la dénomination AXA Bonds (Conseil) S.A.).

Statuts La dernière modification des Statuts date du 9 novembre 2015 et a été publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 26 novembre 2015.

Droit applicable Grand-Duché du Luxembourg.

Numéro d'enregistrement RCS Luxembourg B 32 223.

Capital autorisé et libéré 925 345,84 EUR

Autres fonds gérés AXA World Funds II, AXA IM Fixed Income Investment Strategies, Race One, AXA IM Cash, AXA Insurance Fund, AXA Framlington US Select Growth Fund, AXA IM Dynamic Credit, AXA Investplus, AXA IM Novalto FCP-SIF, AXA Active Protection, Bank Capital Opportunity Fund, AXA IM Enhanced Japanese Equity Fund, AXA SPDB China Domestic Growth A Shares et AXA IM Representative.

CONTRAT ET LOI APPLICABLE

La SICAV a nommé la société de gestion en vertu d'un contrat de service de la société de gestion daté du 29 août 2006. La société de gestion est agréée conformément au chapitre 15 de la Loi de 2010 et à la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires financiers de fonds d'investissement alternatifs.

La société de gestion gère les opérations courantes de la SICAV et à ce titre assume les fonctions de gestion financière, d'administration et de commercialisation, sous la supervision et le contrôle d'ensemble du Conseil. La société de gestion peut déléguer à des tiers tout ou partie de ses responsabilités, sous réserve de l'approbation de la SICAV et de la CSSF, et à condition qu'elle conserve la responsabilité et la supervision de ces délégués. La société de gestion a délégué les fonctions suivantes à des tiers : gestion financière, agent de transfert et administration, comme décrit ci-après. Les fonctions de support des systèmes informatiques et de gestion des risques sont également déléguées à des entités du Groupe AXA IM.

La société de gestion gère également d'autres fonds.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Michael Reinhard

Résidant en Allemagne

Global Head of Operations

AXA Investment Managers S.A.

Sean O'Driscoll

Résidant en Belgique

Country Head, Conducting Officer et General Manager

AXA Funds Management S.A.

Bruno Durieux

Résidant en Belgique

Strategic Planning & Control

AXA Belgium S.A.

Jean-Pierre Leoni

Résidant en France

Global Head of Client Management

AXA Investment Managers Paris

Laurent Jaumotte

Résidant en Belgique

Chief Financial Officer

Entités AXA CZ et SK

Jean-Louis Laforge

Résidant en France

Deputy Chief Executive Officer

AXA Investment Managers Paris

POLITIQUE DE REMUNERATION

La société de gestion a approuvé et adopté la politique de rémunération globale d'AXA IM, conformément aux réglementations en vigueur. Cette politique est conforme et promeut une gestion du risque saine et efficace ; n'encourage pas une prise de risques incompatible avec les profils de risque de la SICAV ou les Statuts et ne fait pas obstacle à l'obligation de la société de gestion d'agir dans le meilleur intérêt de la SICAV.

La politique de rémunération globale d'AXA IM, qui a été approuvée par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes relatifs à la rémunération s'appliquant dans toutes les entités d'AXA IM (y compris la société de gestion) et prend en compte la stratégie commerciale, les objectifs et la tolérance au risque d'AXA IM, ainsi que les intérêts à long terme des actionnaires, des salariés et des clients d'AXA IM (y compris la SICAV). Le Comité de rémunération d'AXA IM est responsable de la définition et de la revue des consignes de rémunération d'AXA IM, y compris la politique de rémunération globale d'AXA IM, ainsi que de la revue de la rémunération annuelle des dirigeants du Groupe AXA IM et des dirigeants occupant des fonctions de contrôle.

AXA IM prévoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe de la rémunération d'un salarié est structurée de manière à récompenser les facultés d'organisation, l'expérience professionnelle et la capacité personnelle à remplir les fonctions attachées à son rôle. La partie variable de la rémunération repose sur la performance et peut être octroyée une fois par an de manière non différée ou, pour certains salariés, de manière différée. La rémunération variable non différée peut être attribuée en espèces ou, selon le cas et conformément à la législation et la réglementation locales, sous forme d'instruments liés à la performance des fonds AXA IM. La rémunération différée est attribuée par le biais de divers instruments structurés de manière à récompenser la création de valeur à moyen et long terme pour les clients et AXA IM, et la création de valeur à long terme pour le Groupe AXA. AXA IM veille à maintenir un équilibre approprié entre les parties fixe et variable de la rémunération et entre la rémunération différée et non différée.

Les détails de la politique de rémunération globale d'AXA IM à jour sont publiés en ligne à l'adresse <https://www.axa-im->

international.com/remuneration. Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que d'autres informations sur le Comité de rémunération d'AXA IM. Une copie de ce document peut être obtenue gratuitement auprès de la société de gestion sur demande.

PRESTATAIRES DE SERVICES

GESTIONNAIRE FINANCIERS

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga
La Défense 9
6, place de la Pyramide
92800 Puteaux
FRANCE

AXA Real Estate Investment Managers SGP

Tour Majunga
La Défense 9
6, place de la Pyramide
92800 Puteaux
FRANCE

AXA Investment Managers UK Limited

7 Newgate Street
Londres EC1A 7NX
Royaume-Uni

AXA Investment Managers Inc.

100 West Putnam Avenue, 4th Floor
Greenwich, CT 06830
États-Unis

AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd.

1 George Street, #14-02/03
15th Floor
04 9145 Singapour
SINGAPOUR

AXA Investment Managers Asia Ltd. (Hong-Kong SAR)

Suites 5701-4, 57/F, One Island East
18 Westlands Road
Quarry Bay, Hong-Kong
CHINE

AXA Investment Managers Chorus Limited

Suites 5709-10, 57/F, One Island East
18 Westlands Road
Quarry Bay, Hong-Kong
CHINE

AXA Rosenberg Investment Management LLC.

4 Orinda Way
Orinda, California 94563
États-Unis

Le gestionnaire financier de chaque Compartiment est chargé de la gestion courante dudit Compartiment.

Un gestionnaire financier peut désigner des sous-délégués, à ses frais et sous sa responsabilité, pour gérer tout ou partie des actifs de certains Compartiments ou fournir des recommandations sur un portefeuille quel qu'il soit, sous réserve de l'approbation de la CSSF. L'entité désignée sera indiquée dans la « Description des Compartiments ».

En rémunération de ses services, le gestionnaire financier a droit à la commission de gestion et toute commission de performance décrite dans la « Description des Compartiments ». La société de gestion est responsable du paiement de ces commissions aux gestionnaires financiers.

CONSEILLERS FINANCIERS

AXA SPDB Investment Managers Company Limited

38F, Shanghai Central Plaza
No.381 Middle Huai Road
Shanghai
CHINE

Le conseiller financier fournit des conseils et/ou des recommandations concernant la mise en œuvre de la stratégie d'investissement des Compartiments.

DÉPOSITAIRE

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

49, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
LUXEMBOURG

Les droits et obligations du dépositaire sont régis par le contrat dépositaire daté du 18 mars 2016 (le « contrat dépositaire »). Lors de l'exécution de ses obligations en vertu du contrat dépositaire, le dépositaire est tenu d'observer et de respecter (i) les lois du Luxembourg, (ii) le contrat dépositaire et (iii) les termes du présent Prospectus. Par ailleurs, dans l'exercice de sa fonction de banque dépositaire, le dépositaire doit agir dans le seul intérêt de la SICAV et de ses Actionnaires.

Fonctions du dépositaire

Fonctions de supervision

Dans le cadre de ses fonctions de supervision, le dépositaire doit :

- s'assurer que la vente, l'émission, le rachat, le remboursement et l'annulation des Actions, effectués par la SICAV ou pour son compte, ont lieu conformément aux lois du Luxembourg et aux Statuts ;
- s'assurer que le calcul de la valeur des Actions de la SICAV est effectué conformément aux lois du Luxembourg et aux Statuts ;
- exécuter les instructions de la SICAV ou des gestionnaire financiers, sauf si elles sont contraires aux lois du Luxembourg ou aux Statuts ;
- s'assurer que, pour les opérations portant sur les actifs de la SICAV, la contrepartie lui est remise dans les délais d'usage ;
- s'assurer que les produits de la SICAV reçoivent une affectation conforme aux lois du Luxembourg et aux Statuts.

Conservation des actifs de la SICAV et contrôle des flux de trésorerie

Tous les actifs dont la conservation peut être assurée sont inscrits dans les registres du dépositaire sur des comptes ségrégués, ouverts au nom de la SICAV, pour chaque Compartiment. Pour les autres actifs, le dépositaire doit vérifier que la SICAV détient la propriété des actifs pour chaque Compartiment. Par ailleurs, le dépositaire doit s'assurer que les flux de trésorerie de la SICAV sont gérés de manière adéquate.

Conflits d'intérêts

Le dépositaire fait partie d'un groupe international de sociétés qui, dans le cadre de leurs activités courantes, agissent simultanément pour un grand nombre de clients ainsi que pour leur propre compte, ce qui peut entraîner des conflits potentiels ou réels. Les conflits d'intérêts surviennent lorsque le dépositaire ou ses affiliés exercent des activités en vertu du contrat dépositaire ou de contrats ou d'autres dispositions distincts. Ces activités peuvent inclure :

(i) la fourniture de services de *nominee*, d'administration, d'agent de registre et de transfert, de recherche, d'agent de prêt de titres, de gestion financière, de conseil financier et/ou d'autres services de conseil à la SICAV ;

(ii) des opérations bancaires, de vente et de négociation, notamment des opérations de change, sur produits dérivés, de prêts, de courtage, de tenue de marché ou d'autres opérations financières avec la SICAV soit à titre principal et dans son intérêt, soit pour d'autres clients.

En rapport avec les activités ci-dessus, le dépositaire ou ses affiliés :

(i) chercheront à tirer profit de ces activités et sont en droit de recevoir et de conserver tout profit ou rémunération sous quelque forme que ce soit sans devoir déclarer à la SICAV la nature ou le montant de ces profits ou rémunérations, y compris tous frais, charge, commission, participation aux bénéfices, prime, marge, réduction de prix, intérêts, rabais, remise ou autres bénéfices reçus en lien avec ces activités ;

(ii) peuvent acheter, vendre, émettre, négocier ou détenir des titres ou d'autres produits ou instruments financiers à titre principal dans leur intérêt propre, celui de leurs affiliés ou pour d'autres clients ;

(iii) peuvent effectuer les mêmes transactions ou des transactions contraires, y compris grâce à des informations en leur possession dont la SICAV ne dispose pas ;

(iv) peuvent fournir des services identiques ou similaires à d'autres clients, y compris à des concurrents de la SICAV ;

(v) peuvent se voir octroyer des droits de créance par la SICAV et les exercer.

La SICAV peut utiliser un affilié du dépositaire pour exécuter des opérations de change, au comptant ou de *swap*, pour le compte de la SICAV. Dans ce cas, l'affilié devra agir à titre principal et non comme courtier, agent ou fiduciaire de la SICAV. L'affilié cherchera à tirer profit de ces opérations et est en droit de conserver tout profit en résultant, sans le déclarer à la SICAV.

La participation de l'affilié à de telles opérations doit se faire selon les termes et conditions convenus avec la SICAV.

Lorsque des liquidités appartenant à la SICAV sont déposées auprès d'un affilié ayant le statut de banque, un conflit est susceptible de survenir au sujet des intérêts (le cas échéant) que la filiale peut verser ou facturer au compte concerné, et des frais ou d'autres bénéfices découlant de la détention de ces liquidités en tant que banque et non en qualité de *trustee*. La société de gestion peut également être un client ou une contrepartie du dépositaire ou de ses affiliés.

Les conflits susceptibles de survenir du fait du recours du dépositaire à des sous-dépositaires se répartissent en quatre grandes catégories :

(1) les conflits provenant de la sélection du sous-dépositaire et l'allocation d'actifs entre plusieurs sous-dépositaires influencée par (a) des facteurs de coûts, y compris l'offre des frais les plus bas, des rabais sur les frais ou des avantages similaires et (b) des relations commerciales bilatérales élargies selon lesquelles le dépositaire peut agir en fonction de la valeur économique de ladite relation, en sus de critères objectifs d'évaluation.

(2) des sous-dépositaires, affiliés ou non, agissent pour le compte d'autres clients et dans leur propre intérêt, ces intérêts pouvant entrer en conflit avec les intérêts des clients ;

(3) des sous-dépositaires, affiliés ou non, n'ont que des relations indirectes avec les clients et considèrent le dépositaire comme leur contrepartie, ce qui peut inciter le dépositaire à agir dans son propre intérêt ou dans l'intérêt d'autres clients au détriment des clients ; et

(4) des sous-dépositaires peuvent détenir des droits de créance sur les actifs d'un client qu'ils ont intérêt à exercer s'ils ne sont pas payés pour des opérations sur titres.

Le dépositaire doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir de manière honnête, loyale, professionnelle, indépendante et exclusivement dans l'intérêt de la SICAV et de ses Actionnaires.

Le dépositaire a séparé, sur le plan fonctionnel et hiérarchique, l'exécution de ses tâches de dépositaire de ses autres tâches potentiellement conflictuelles. Le système de contrôle interne, les différentes lignes hiérarchiques, l'attribution des tâches et le système de rapports de gestion permettent d'identifier, de gérer et de suivre correctement les conflits d'intérêts potentiels et les

problèmes liés au dépositaire. En sus, en cas de délégation à des sous-dépositaires, le dépositaire impose des restrictions contractuelles destinées à éviter certains conflits potentiels et procède à des contrôles préalables et à la supervision des sous-dépositaires pour garantir que ces agents offriront un niveau de service élevé aux clients. Le dépositaire fournit également des rapports fréquents sur l'activité et les avoirs des clients qui sont soumis à des audits internes et externes. Enfin, le dépositaire sépare en interne l'exécution de ses tâches de conservation de ses activités propres et respecte une norme de conduite qui exige des salariés un comportement éthique, équitable et transparent envers les clients.

Des informations à jour sur le dépositaire, ses fonctions, tout conflit potentiel, la délégation des fonctions de conservation par le dépositaire, une liste des délégués et des sous-délégués et tous conflits d'intérêts pouvant survenir du fait de cette délégation seront mis à disposition des Actionnaires sur demande.

Délégation

Le dépositaire peut déléguer à des tiers la conservation des actifs de la SICAV sous réserve du respect des conditions prévues par les lois et réglementations applicables et des dispositions du contrat dépositaire. Ces délégués doivent être soumis à des règles prudentielles efficaces en matière de conservation d'instruments financiers. La responsabilité du dépositaire ne sera pas affectée par une telle délégation. Une liste de ces délégués et sous-délégués, qui sera mise à jour régulièrement, sera disponible sur le site à l'adresse suivante : <http://www.statestreet.com/about/officelocations/luxembourg/subcustodians.html>.

Cette liste complète de tous les (sous-)délégués et des conflits d'intérêts y afférents peut être obtenue gratuitement sur demande auprès du dépositaire.

Lorsque la loi d'un pays tiers exige que certains instruments financiers soient conservés par une entité locale et qu'aucune entité locale ne satisfait aux conditions de délégation de la Directive OPCVM et ses mesures d'application, le dépositaire peut déléguer ses fonctions, sans toutefois y être contraint, à une entité locale dans la mesure exigée par la loi de cette juridiction et seulement tant qu'aucune autre entité locale remplissant les conditions ci-dessus n'existe, sous réserve néanmoins que (i) les investisseurs soient dûment informés, avant d'investir dans la SICAV, du fait que cette délégation est nécessaire, des circonstances justifiant la délégation et des risques inhérents à cette délégation et (ii) les instructions de délégation à l'entité locale concernée soient données par ou pour la SICAV.

Responsabilité

Conformément aux dispositions de la Directive OPCVM et ses mesures d'application et au contrat dépositaire, le dépositaire sera responsable de la perte d'instruments financiers conservés par le dépositaire ou par un tiers auquel la conservation de ces instruments financiers aura été déléguée. Dans ce cas, le dépositaire doit restituer un instrument financier de type identique ou le montant correspondant à la SICAV, sans retard excessif. Le dépositaire ne sera pas responsable s'il peut prouver que la perte a résulté d'un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable et dont les conséquences auraient été inévitables en dépit de tous les efforts raisonnables déployés pour les éviter. Le dépositaire sera également responsable à l'égard de la SICAV ou des Actionnaires de toute autre perte subie par eux en raison de la négligence du dépositaire ou de la mauvaise exécution intentionnelle de ses obligations au titre de la Loi et du contrat dépositaire.

La SICAV a convenu d'indemniser et de dégager de toute responsabilité le dépositaire et ses salariés, dirigeants et administrateurs de tous les coûts, passif et dépenses

raisonnables résultant directement du fait qu'ils ont agi en qualité d'agent de la SICAV selon les instructions reçues de la SICAV, excepté en cas de négligence, de manquement intentionnel ou dans le cas où une telle indemnisation serait contraire aux dispositions des lois du Luxembourg. Par ailleurs la SICAV indemnisera et dégage de toute responsabilité le dépositaire de tous les impôts, frais, dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables), évaluations, réclamations ou passif encourus par le dépositaire ou ses délégués, ou par les agents ou correspondants du dépositaire ou des délégués en relation avec la prestation de services décrite dans le contrat dépositaire, sauf si ces impôts, frais, dépenses, évaluations, réclamations ou passif résultent de sa ou de leur négligence, que tous les efforts raisonnables n'ont pas été fournis dans la prestation de ses ou leurs services, comme prévu dans le contrat dépositaire, ou en cas de faute intentionnelle ou de responsabilité prévue par la loi.

Résiliation

La SICAV ou le dépositaire peuvent résilier le contrat dépositaire moyennant un préavis écrit de 180 jours calendaires. Le contrat dépositaire peut également être résilié moyennant un préavis plus court dans certains cas. Toutefois, le dépositaire devra continuer à agir en qualité de dépositaire pendant une période de deux mois maximum dans l'attente de la nomination d'un autre dépositaire et, jusqu'à ce remplacement, le dépositaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection des intérêts des Actionnaires de la SICAV et permettre le transfert de tous les actifs de la SICAV au dépositaire qui lui succède.

Avertissement

Le dépositaire ne dispose pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire concernant les investissements de la SICAV. Le dépositaire est un prestataire de services pour la SICAV et n'est pas responsable de la préparation du présent Prospectus ou des activités de la SICAV.

Conformément à la loi, la société de gestion a conclu un *operating memorandum* avec le dépositaire qui régit le flux des informations considérées comme nécessaires pour lui permettre de remplir ses obligations telles que prévues par le contrat dépositaire et la loi.

AGENT ADMINISTRATIF, DOMICILIATAIRE ET PAYEUR, AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

49, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

LUXEMBOURG

La société cumulant toutes ces fonctions est chargée, entre autres, du traitement des demandes de souscription et de rachat des Actions des Compartiments, de la tenue du registre des Actionnaires, de services d'administration générale (y compris la comptabilité et la tenue des de tous les comptes de la SICAV) ; elle agit également en tant qu'agent domiciliataire et agent de registre pour la SICAV.

La société de gestion a nommé l'agent administratif, domiciliataire et payeur, l'agent de registre et de transfert en vertu d'une convention d'agent administratif, domiciliataire et payeur, d'agent de registre et de transfert en date du 29 août 2006.

AGENT DE PRETS DE TITRES ET DE PENSIONS

AXA Investment Managers GS Limited

7 Newgate Street

London EC1A 7NX

Royaume-Uni

La société de gestion a nommé l'agent de prêts de titres et de pensions en vertu d'une convention de délégation en date du 30 mars 2001.

AXA Investment Managers GS Limited et la société de gestion sont des sociétés affiliées qui font partie du Groupe AXA IM. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, le Groupe AXA IM a mis en place une politique de conflits d'intérêts, qui peut être consultée à l'adresse : <https://www.axa-im.lu/mifid>.

INTERMEDIAIRES TRAITANT LES TRANSACTIONS SUR LES ACTIONS

La société de gestion peut nommer des distributeurs pour la commercialisation des Actions et le traitement des transactions sur les Actions des Compartiments dans certains pays ou sur certains marchés.

Il convient de noter que les investisseurs ne pourront pleinement exercer leurs droits d'investisseurs directement à l'encontre de la SICAV (notamment le droit de participer aux assemblées générales des Actionnaires) que dans le cas où ils figurent dans le registre des Actionnaires de la SICAV au titre de propriétaire des Actions. Si les investisseurs investissent par le biais d'un intermédiaire, la propriété des Actions peut être enregistrée au nom de l'intermédiaire, auquel cas, il se peut que les investisseurs ne puissent pas exercer eux-mêmes tous leurs droits d'Actionnaires. Il est recommandé aux investisseurs de se renseigner sur leurs droits (notamment sur la faculté de donner à l'intermédiaire des instructions de vote générales ou spécifiques aux assemblées générales d'Actionnaires).

Les *nominees* sont des banques ou institutions financières désignées comme distributeurs ou la société chargée d'organiser la distribution des Actions de la SICAV qui agissent en tant qu'intermédiaires entre les investisseurs et la SICAV. Sous réserve des législations locales des pays où les Actions sont offertes, les distributeurs et leurs agents, le cas échéant, peuvent, sur demande d'un investisseur donné, agir en qualité de *nominee* de ces investisseurs. Dans certains pays, pour des raisons légales ou pratiques, le recours aux services d'un *nominee* est obligatoire. Dans le cadre d'un service de *nominee*, un distributeur ou un agent payeur local achète et détient les Actions à titre de *nominee* en son nom propre mais pour le compte de l'investisseur. Dans d'autres pays, les investisseurs ont le choix d'investir par le biais des services de *nominee* offerts par les distributeurs ou les agents payeurs locaux, ou directement auprès de la SICAV.

Si l'utilisation d'un service de *nominee* n'est pas obligatoire, les investisseurs qui recourent à ce service peuvent, à tout moment, demander par écrit au *nominee* d'enregistrer à leur nom les Actions détenues pour leur compte. Il convient de noter que les montants minimums de détention spécifiques à chaque Classe d'Actions indiqués dans « Investir dans les Compartiments » s'appliqueront.

PROMOTEUR

AXA Investment Managers S.A.

Tour Majunga

La Défense 96, place de la Pyramide

92800 Puteaux

FRANCE

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

2, rue Gerhard Mercator

L-2182 Luxembourg

LUXEMBOURG

Les auditeurs procèdent à une vérification indépendante des états financiers de la SICAV et de tous les Compartiments.

CONSEIL JURIDIQUE

Arendt & Medernach S.A.

41 A, avenue J-F Kennedy
L-2082 Luxembourg

LUXEMBOURG

Le conseil juridique fournit un conseil juridique indépendant sur les questions commerciales, réglementaires, fiscales et autres, selon le cas.

Informations spécifiques à certains pays

La SICAV est actuellement autorisée à proposer ses Compartiments dans plusieurs pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine. Les informations ci-dessous complètent les informations du présent Prospectus et sont fournies conformément aux exigences des pays indiqués.

Dans chaque pays, un agent est nommé pour exercer tout ou partie des fonctions suivantes :

- relations avec les autorités de tutelle locales
- distribution à titre gratuit du Prospectus, des Rapports Financiers, des Statuts et d'autres informations requises
- paiement des dividendes et des produits des rachats
- réception des ordres de souscription, de conversion et de rachat d'Actions
- communication des prix de souscription et de rachat
- communication d'autres informations d'ordre général

AUTRICHE

Agent (agent payeur et d'information) :

UniCredit Bank Austria AG

Schottengasse 6-8
1010 Vienne
AUTRICHE

BELGIQUE

Agent (Service financier en Belgique) :

AXA Bank Belgium

Place du Trône 1
B-1000 Bruxelles

BELGIQUE

AXA Bank Belgium fournit des services de *nominee*.

La VL quotidienne de tous les Compartiments et Classes d'Actions commercialisés en Belgique peut actuellement être trouvée à l'adresse www.beama.be. Le Conseil peut publier les VL dans les journaux *l'Echo* et *De Tijd*. Les communications aux Actionnaires sont également disponibles à l'adresse www.beama.be.

Les frais et dépenses facturés par la SICAV sont décrits dans la « Description des Compartiments ».

Les informations en matière de fiscalité peuvent être obtenues auprès de la SICAV et du Service Financier en Belgique.

Pour toute information, les investisseurs peuvent contacter le Service Financier AXA Bank Belgium.

CHILI

Agent (pour l'enregistrement) :

Latin America Asset Management Advisors Ltda.

Magdalena 140, 5th Floor
Las Condes
Santiago

CHILI

DANEMARK

La SICAV a nommé StockRate Asset Management A/S (numéro d'enregistrement 3072 9722), Sdr. Jernbanevej 18D, 3400 Hillerød, Danemark, en tant que représentant danois.

FRANCE

Agent (représentant local) :

BNP Paribas Securities Services

3 rue d'Antin
75002 Paris

FRANCE

Il convient de noter que tous les gains réalisés en cas de conversion d'Actions sont imposables.

HONG-KONG

Agent (Représentant) :

Axa Rosenberg Investment Management Asia Pacific Limited

Suites 5701-4
57/F, One Island East
18 Westlands Road
Quarry Bay, Hong-Kong

CHINE

Il est recommandé aux investisseurs de Hong Kong de lire le document d'offre de Hong Kong qui contient des informations supplémentaires destinées aux résidents de Hong Kong.

La SICAV est agréée par la Securities and Futures Commission en tant que fonds d'investissement. La Securities and Futures Commission n'assume aucune responsabilité quant à la solidité financière de la SICAV ou aux déclarations et opinions exprimées dans le présent Prospectus.

ITALIE

Agent (Représentant) :

AXA Investment Managers Italia SIM S.p.A

Corso di Porta Romana, 68
I-20122 Milan

ITALIE

PAYS-BAS

L'autorité des marchés financiers néerlandaise (*Autoriteit Financiële Markten*) a autorisé l'offre des Actions aux Pays-Bas, conformément à la section 17 de la loi sur les sociétés d'investissement (*Wet toezicht beleggingsinstellingen*).

ESPAGNE

Agent (Agent de vente et d'information) :

BNP Paribas Securities Services, Sucursal en Espana

Ribera del Loira 28
28042 Madrid

ESPAGNE

Termes ayant une signification spécifique

Les termes suivants ont une signification spécifique dans le présent document :

Loi de 2010 Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée.

Actions A Titres émis par des sociétés constituées en RPC et cotées sur la bourse de Shanghai ou de Shenzhen.

Bulletin de souscription Formulaire à utiliser pour la souscription, le rachat et la conversion d'Actions de la SICAV, disponible au siège social du Promoteur ou des distributeurs.

Statuts Statuts constitutifs de la SICAV, tels que modifiés.

Groupe AXA Toute entité sur laquelle AXA exerce un contrôle direct, indirect ou autre.

Investisseur sous Régime de Prestations Tout investisseur sous régime de prestations tel que défini dans les règlements émis par le ministère du Travail américain comme étant (a) tout « salarié sous régime de prestations » tel que défini à la Section 3(3) de la l'ERISA (relevant ou non du Titre 1 de l'ERISA), (b) tout « régime » décrit à la Section 4975(e)(i) du Code fiscal américain et relevant de ladite Section 4975, et (c) toute entité dont les actifs comprennent les actifs d'un tel « salarié sous régime de prestations » ou « régime ».

Conseil Le Conseil d'administration de la SICAV.

Jour Ouvré Tout jour correspondant à un jour ouvré bancaire entier dans le pays de référence d'un Compartiment donné, tel qu'indiqué dans la « Description des Compartiments ».

CSRC *China Securities Regulatory Commission*, l'autorité de tutelle principale des marchés financiers en RPC.

CSSF Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de tutelle au Luxembourg.

Prix de Négociation Prix auquel les Actions sont souscrites, converties ou rachetées. Sauf indication contraire dans la « Description des Compartiments », les Prix de Négociation sont calculés sur la base de cours inconnu.

ERISA *Employee Retirement Income Security Act* (loi américaine sur la sécurité du revenu de retraite des salariés) de 1974, telle que modifiée, ou toute loi fédérale lui succédant.

UE Union européenne.

EEE Espace économique européen composé des États membres de l'UE, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

État Européen État membre de l'UE ou de l'Espace économique européen.

Rapports Financiers Rapports annuels et semestriels de la SICAV.

Cours Inconnu Règle selon laquelle les ordres reçus et acceptés par l'agent de registre à 15h00 au plus tard, heure de Luxembourg, un Jour Ouvré (J) sont exécutés au Prix de Négociation applicable ce Jour de Valorisation (J).

Cours Super Inconnu Règle selon laquelle les ordres reçus et acceptés par l'agent de registre à 15h00 au plus tard, heure de Luxembourg, un Jour Ouvré (J) sont exécutés au Prix de Négociation applicable le Jour de Valorisation suivant (J+1).

H Hedged (couverte) (dans le nom des Classes d'Actions).

Investisseur Institutionnel Investisseur institutionnel au sens des orientations ou recommandations émises régulièrement par l'autorité de tutelle. En ce qui concerne les investisseurs établis dans l'Union européenne, le terme Investisseur Institutionnel regroupe les Contreparties Éligibles et les Investisseurs Professionnels, en vertu de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la Directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016.

Sensibilité aux Taux d'Intérêt Mesure de sensibilité indiquant la baisse de valeur attendue d'un investissement, exprimée en pourcentage, pour une augmentation de 1 % des taux d'intérêt.

De qualité Investment Grade Titres notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou note équivalente par Moody's ou Fitch, ou considérés comme de qualité équivalente par le gestionnaire financier s'ils ne sont pas notés.

DICI Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

Master Limited Partnership (MLP) Entités américaines qui opèrent principalement dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles, notamment dans la production, le transport, le stockage et la transformation. Les MLP sont des *partnerships* créés aux États-Unis qui sont cotés en bourse et s'échangent sur des marchés réglementés.

VL Valeur Liquidative c'est-à-dire la valeur des actifs d'un Compartiment.

Personne Non Américaine Telle que définie en vertu du *Commodity Exchange Act* (loi sur les échanges de matières premières), tel que modifié:

(i) une personne physique qui n'est pas résidente aux États-Unis ;

(ii) un partenariat, une société commerciale ou autre entité, autre qu'une entité organisée principalement pour l'investissement passif, conformément aux lois d'une juridiction étrangère et dont le lieu d'activité principal se situe dans une juridiction étrangère ;

(iii) une succession ou un *trust* dont les revenus ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, quelle qu'en soit la source ;

(iv) une entité constituée principalement à des fins d'investissement passif telle qu'un *pool* ou une société d'investissement à condition que les parts de l'entité détenues par des personnes n'ayant pas le statut de Personne Non-américaine ou n'étant pas autrement éligibles représentent au total moins de 10 % de la participation dans l'entité, et que ladite entité n'ait pas été constituée principalement aux fins de permettre l'investissement de personnes n'ayant pas le statut de Personne Non-Américaine dans un *pool* au titre duquel le gestionnaire financier est exempté de certaines exigences de la Partie 4 des règlements de la CFTC du fait du statut de Personne Non-Américaine de ses participants ; et

(v) un plan de retraite destiné aux salariés, cadres ou dirigeants d'une entité organisée et dont l'établissement principal se situe en dehors des États-Unis.

De gré à gré Marché de gré à gré.

Autre État Tout État qui n'est pas membre de l'Union européenne et tout État d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie.

Compartiments PEA Compartiments éligibles au Plan d'épargne en actions (PEA), un plan d'investissement accessible aux investisseurs individuels souhaitant investir dans des titres et droits éligibles au PEA, tels que les actions et titres assimilés, les certificats d'investissement et les certificats d'investissement coopératifs émis par des sociétés ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen.

Compartiments PEA-PME Compartiments éligibles au « PEA-PME », un plan d'investissement accessible aux investisseurs individuels souhaitant investir dans des titres et droits éligibles au PEA-PME, tels que les titres ou droits émis par des sociétés

ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen et remplissant les critères visés à l'article L.221-32-2-2° du Code monétaire et financier français, dont un minimum de 50 % est investi en actions ou droits.

Numéro de Compte Personnel Numéro d'identification unique attribué à un Actionnaire.

PBOC People's Bank of China (banque centrale de la République populaire de Chine).

Real estate investment trust (REIT) Société ou fiducie d'investissement immobilier qui acquiert et, dans la plupart des cas, gère des biens immobiliers. Les REIT peuvent investir notamment, sans s'y limiter, dans les secteurs de l'immobilier résidentiel (logements), commercial (centres commerciaux, bureaux) et industriel (usines, entrepôts). Certains REIT possèdent une activité de financement immobilier et d'autres activités de promotion immobilière. La structure juridique d'un REIT, ses restrictions d'investissement et les régimes réglementaires et fiscaux auxquels il est soumis diffèrent selon les juridictions dans lesquelles il est constitué.

Compartiments PIR Compartiments dont la politique d'investissement respecte les critères d'investissement fixés par la loi italienne du 11 décembre 2016 n. 232, telle que modifiée, afin d'être classés comme « investissements qualifiés » (*investimenti qualificati*) pour leur éligibilité aux « plans d'épargne à long terme » italiens appelés PIR(s) (*piani individuali di risparmio a lungo termine*), qui sont des plans régis par la même loi et accessibles aux investisseurs individuels résidant en Italie.

RPC République Populaire de Chine.

Prospectus Le présent document, tel que modifié.

Devise de Référence Devise d'un Compartiment.

R-QFII Investisseur institutionnel étranger qualifié sur le marché du RMB.

Quota R-QFII Quota accordé au gestionnaire financier concerné par le biais duquel la SICAV peut investir directement sur le marché domestique chinois.

SAFE State Administration of Foreign Exchange, l'administration des changes de la RPC.

SEHK Stock Exchange of Hong-Kong, la bourse de Hong Kong.

Jour de Règlement Jour où les fonds sont reçus (pour les souscriptions) ou envoyés (pour les rachats) par le dépositaire.

Action Action de tout Compartiment (entièrement libérée et sans valeur nominale).

Classe d'Actions Toute Classe d'Actions. Une Classe d'Actions peut se distinguer des autres par sa structure de coûts et de frais, son montant d'investissement minimum, ses conditions d'éligibilité des investisseurs, ses caractéristiques fiscales et d'autres caractéristiques propres.

Actionnaire Toute personne ou entité qui détient des Actions d'un quelconque Compartiment.

SICAV (Société d'investissement à capital variable) AXA World Funds (ou AXA WF).

Stock Connect Programme de négociation et de compensation de valeurs mobilières visant à offrir un accès mutuel aux marchés boursiers de Chine continentale et de Hong Kong.

Compartiment Tout compartiment de la SICAV c'est-à-dire un portefeuille d'actifs investi conformément à l'objectif d'investissement du Compartiment.

De qualité Sub-Investment Grade Titres notés en-dessous de BBB- par Standard & Poor's ou note équivalente par Moody's ou Fitch ou considérés comme de qualité équivalente par le gestionnaire financier s'ils ne sont pas notés, sauf indication contraire dans la « Description des Compartiments ».

Directive OPCVM Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle que modifiée par la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relative aux politiques de rémunération du dépositaire et aux sanctions, telle que modifiée.

États-Unis Les États-Unis d'Amérique, y compris leurs territoires et possessions.

Personne Américaine Tel que défini dans le Règlement S promulgué en vertu de la loi U.S. Securities Act de 1933 telle que modifiée :

- (i) (a) toute personne physique résidant aux États-Unis ;
- (b) tout partenariat ou société commerciale organisée ou constituée en vertu de la loi américaine ;
- (c) toute succession dont l'exécuteur ou l'administrateur est une Personne Américaine ;
- (d) tout *trust* dont l'un des *trustees* est une Personne Américaine ;
- (e) toute agence ou succursale d'une entité étrangère située aux États-Unis ;
- (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire ou tout compte similaire (autre qu'une succession ou un *trust*) détenu par un négociant ou tout autre fiduciaire au bénéfice de ou pour le compte d'une Personne Américaine ;
- (g) tout compte géré de manière discrétionnaire ou tout compte similaire (autre qu'une succession ou un *trust*) détenu par un négociant ou tout autre fiduciaire organisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux États-Unis ; et
- (h) tout partenariat ou société commerciale, dès lors qu'elle est :
 - organisée ou constituée selon les lois d'une juridiction étrangère ; et
 - constituée par une Personne Américaine principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de la loi de 1933 sauf si elle est organisée ou constituée et détenue par des « investisseurs accrédités » (au sens de la Règle 501(a) de la loi de 1933) autres que des personnes physiques, des successions ou des *trusts* ;
- (ii) sans préjudice du point (i) ci-dessus, tout compte géré de manière discrétionnaire ou tout compte similaire (autre qu'une succession ou un *trust*) détenu au bénéfice ou pour le compte d'une Personne Non-Américaine par un négociant ou tout autre fiduciaire professionnel organisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux États-Unis d'Amérique ne sera pas considéré comme une « Personne Américaine » ;
- (iii) sans préjudice du point (i) ci-dessus, toute succession dont un fiduciaire professionnel agissant en tant qu'exécuteur ou administrateur est une Personne Américaine ne sera pas considérée comme une « Personne Américaine » si :
 - (a) un exécuteur ou un administrateur de la succession qui n'est pas une Personne Américaine dispose d'un pouvoir d'investissement discrétionnaire exclusif ou partagé sur les actifs de la succession ; et
 - (b) la succession est soumise à une loi étrangère ;
- (iv) sans préjudice du point (i) ci-dessus, tout *trust* dont le fiduciaire professionnel agissant en tant que *trustee* est une Personne Américaine ne sera pas considéré comme une Personne Américaine si un *trustee* qui n'est pas une Personne Américaine dispose d'un pouvoir d'investissement discrétionnaire exclusif ou partagé sur les actifs du *trust*, et si aucun bénéficiaire du *trust* (et aucun constituant si le *trust* est révocable) n'est une Personne Américaine ;
- (v) sans préjudice du point (i) ci-dessus, un salarié sous un régime de prestation établi et administré conformément à la loi d'un pays autre que les États-Unis et aux pratiques courantes et

à la documentation dudit pays ne sera pas considéré comme une « Personne Américaine » ;

(vi) sans préjudice du point (i) ci-dessus, toute agence ou succursale d'une Personne Américaine située en dehors des États-Unis ne sera pas considérée comme une « Personne Américaine » si :

(a) l'agence ou la succursale opère pour des raisons commerciales valables ; et

(b) l'agence ou la succursale exerce des activités d'assurance ou de banque et est soumise à la réglementation locale en matière d'assurance ou de banque, respectivement, dans la juridiction où elle se situe ;

(vii) le Fonds Monétaire International, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Banque Inter-Américaine pour le Développement, la Banque Asiatique pour le Développement, la Banque Africaine pour le Développement, les Nations Unies, et leurs agences, affiliés et régimes de retraite, et toute autre organisation internationale similaire, ses agences, affiliés et régimes de retraite ne seront pas considérés comme des « Personnes Américaines ».

Jour de Valorisation Jour Ouvré où la VL est calculée pour un Compartiment et au cours duquel les ordres de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions sont acceptés et exécutés au Prix de Négociation de ce Jour Ouvré. Sauf indication contraire dans la description d'un Compartiment en particulier, ou en cas de suspension des opérations sur Actions, chaque Jour Ouvré d'un Compartiment est également un Jour de Valorisation.

Les mots et expressions qui ne sont pas définis dans le Prospectus ont le sens qui leur est donné dans la Loi de 2010.

Symboles des devises

ARS	Peso argentin
AUD	Dollar australien
BRL	Réal brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNH	Renminbi chinois de référence pour le taux de change du RMB en-dehors de la Chine
CNY	Renminbi chinois de référence pour le taux de change du RMB en Chine
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling britannique
HKD	Dollar hong-kongais
HUF	Forint hongrois
IDR	Roupie indonésienne
INR	Roupie indienne
JPY	Yen japonais
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NZD	Dollar néo-zélandais
NOK	Couronne norvégienne
PEN	Nouveau sol péruvien
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
RMB	Renminbi chinois
RUB	Rouble russe
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar singapourien
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Nouveau dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain